

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2022**

Le lundi 03 octobre 2022, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le mardi 27 septembre 2022, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT
M. BUSSY
Mme De MASSOL
Mme EKON
Mme GAFFORELLI
Mme GOFFAUX-ESPEJO
M. HOCQUARD
Mme JARDIN
Mme MAQUOI
Mme PRIMET
M. SAMAKE
M. SOREL

M. BAUDRIER
M. CHEVANDIER
M. DIDIER
Mme EL AARAJE
Mme GARRIGOS
M. GOULIN
M. INDJIC
Mme JASSIN
Mme NAGELS
M. SAKHO
M. SAUVAGE

M. BOUHDIDA-LASSERRE
Mme DASPET
Mme DJELLALI
M. EPARA
M. GLEIZES
Mme GUHL
M. JALLAMION
M. JOSEPH
M. PLIEZ
M. SALACHAS
Mme SIMONNET

S'ETAIT EXCUSEE

Mme ZIANE

POUVOIRS

Mme BAUDONNE a donné pouvoir à Mme GAFFORELLI
M. BOYAJEAN a donné pouvoir à M. DIDIER
Mme DUCHAUCHOI a donné pouvoir à M. JALLAMION
Mme HERRERO a donné pouvoir à Mme MAQUOI
Mme RIVIER a donné pouvoir à M. ALIBERT
M. ROGER a donné pouvoir à Mme PRIMET
M. SAKHO, ayant dû partir en cours de séance, a donné pouvoir à M. BAUDRIER
Mme SIMONNET, ayant dû partir en cours de séance, a donné pouvoir à M. SOREL
Mme TRACHEZ a donné pouvoir à Mme GUHL

SECRETAIRE AUXILIAIRE

M. RAZZANO

Ordre du jour

| | |
|--|----|
| 1. Délibérations..... | 8 |
| MA20.2022.244 : Désignation d'une secrétaire de séance..... | 8 |
| 2022 DAC 160 : Subvention (10.000 euros) à la société ORIZA (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 8 |
| MA20.2022.245 : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022. | 10 |
| 2022 DAC 298 : Subvention de fonctionnement (2.217.500 euros) et avenant à la convention avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs. Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 10 |
| MA20.2022.257 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé sur la place Fréhel (20 ^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Slam production ». M. Sylvain INDJIC rapporteur..... | 11 |
| 2022 DVD 102 : Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (31.500 euros) et conventions avec 8 associations. M. Vincent GOULIN rapporteur. | 11 |
| 2022 DVD 105 : Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (montants 171.000 euros) et conventions associées. M. Vincent GOULIN rapporteur. | 12 |
| 2022 DDCT 60 : Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale. M. Jérôme GLEIZES rapporteur..... | 13 |
| 2022 DDCT 50 : Subventions (26.000 euros) à 4 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 20 ^{ème} arrondissement. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur..... | 14 |
| 2022 DASCO 64 : Caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4.750.000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Éric PLIEZ rapporteur..... | 16 |
| 2022 DASCO 86 : Caisse des écoles (20 ^{ème}) - Subvention d'investissement (24.162 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Mendès-France. M. Éric PLIEZ rapporteur. | 16 |
| 2022 SG 47 : Transformations olympiques : Impact 2024 - convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution. M. Maxime SAUVAGE rapporteur..... | 16 |
| 2022 SG 60 : Transformations Olympiques – Subventions (300.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 25 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport ». M. Maxime SAUVAGE rapporteur. | 16 |
| 2022 DAC 08 : Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec L'association Théâtre Ouvert – Centre National des Dramaturgies Contemporaines (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 16 |
| 2022 DAC 242 : Subventions (241.000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir. Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 16 |

| | |
|---|----|
| 2022 DAC 596 : Subvention (11.000 euros) à l'association Fabrication Maison au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires de la Politique de la Ville (19 ^e et 20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 16 |
| 2022 DAC 702 : Subventions (8.500 euros) en faveur de 3 associations proposant des manifestations littéraires. Mme Marthe NAGELS rapporteure. | 16 |
| MA20.2022.258 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du square Delaporte au 17 avenue Delaporte (20 ^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « La Belle Verte ». M. Sylvain INDJIC rapporteur. | 16 |
| 2022 DEVE 62 : Animation des espaces verts parisiens. Subvention (8.000 euros) à l'association « La fabrique documentaire ». M. Sylvain INDJIC rapporteur. | 16 |
| 2022 DEVE 77 : Subvention (23.000 euros) à l'association Vergers Urbains et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs. M. Sylvain INDJIC rapporteur. | 16 |
| 2022 DDCT 61 : États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2023. M. Jérôme GLEIZES rapporteur. | 16 |
| 2022 DDCT 62 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023. M. Jérôme GLEIZES rapporteur. | 16 |
| MA20.2022.266 : Inventaire des équipements dont le Conseil du 20 ^e arrondissement a la charge. M. Jérôme GLEIZES rapporteur. | 16 |
| 2022 SG 69 : Transformations Olympiques – Subvention (20.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et le comité de randonnée pédestre de Paris pour le projet « Marchons à Paris ». M. Epany EPARA rapporteur. | 16 |
| 2022 DAE 163 : Emplacements commerciaux sur le domaine public – autorisation d'occupation du domaine public place du Maquis du Vercors (20 ^{ème}). Mme Carine EKON rapporteure. | 16 |
| 2022 DSOL 72 : Subvention d'investissement (100.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectif avec la Fondation CASIP-COJASOR pour les travaux de rénovation de 7 logements accompagnés. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. | 16 |
| 2022 DSOL 80 : Subventions (70.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 associations pour leurs actions d'aide à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. | 17 |
| 2022 DSP 20 : Subventions (257.000 euros), à dix associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes parisiens. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. | 17 |
| 2022 DAE 56 : Conventions et subventions de fonctionnement (350.000 euros) en faveur de 17 structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie. Mme Lila DJELLALI rapporteure. | 17 |
| 2022 DAE 58 : Budget Participatif – Subventions (143.000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social. Mme Lila DJELLALI rapporteure. | 17 |
| 2022 DEVE 73 : Subvention (19.000 euros) à l'association Veni Verdi pour 3 projets d'agriculture urbaine et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs. Mme Lila DJELLALI rapporteure. | 17 |

| | |
|---|----|
| 2022 DLH 123 : Octroi et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur..... | 17 |
| 2022 DLH 179 : Acquisition 20, rue Gasnier-Guy (20 ^e) d'un terrain par La Coop Foncière en vue de la création de 5 logements à céder dans le cadre d'un bail réel solidaire - Garantie du prêt Gaïa. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. | 17 |
| 2022 DLH 180 : Acquisition 20, rue Gasnier-Guy (20 ^e) d'un terrain par La Coop Foncière en vue de la création de 5 logements à céder dans le cadre d'un bail réel solidaire - Garantie du prêt Action Logement Service. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur. | 17 |
| 2022 DPE 21 : Subventions (27.000 euros) et conventions avec deux associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des « Territoires Zéro Déchet ». M. Martin BUSSY rapporteur..... | 17 |
| 2022 DPE 33 : Subventions (61.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction des déchets. M. Martin BUSSY rapporteur. | 17 |
| 2022 DFPE 102 : Subvention (316.065 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20 ^e) pour l'établissement multi-accueil St Fargeau (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 17 |
| 2022 DFPE 143 : Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 17 |
| 2022 DFPE 153 : Subvention (96.949 euros) et avenant n°1 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20 ^e) pour la halte-garderie (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur..... | 17 |
| 2022 DASCO 69 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (619.430 euros) et subventions travaux (131.679 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure..... | 17 |
| 2022 DASCO 70 : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10.947.737 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure. | 17 |
| 2022 DASCO 71 : Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2.779.333 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure. | 17 |
| 2022 DASCO 76 : Subventions d'investissement (183.247 euros) à 16 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022. Mme Anne BAUDONNE rapporteure. | 18 |
| 2022 DASCO 87 : Subventions (284.000 euros) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle. Mme Anne BAUDONNE rapporteure..... | 18 |
| 2022 DASCO 96 : Divers collèges - Dotations (1.087.099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs. Mme Anne BAUDONNE rapporteure..... | 18 |
| 2022 DSOL 55 : Subventions (465.000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique. M. Antoine ALIBERT rapporteur. | 18 |
| 2022 DTEC 23 : Demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique par le SIPPAREC au 12 boulevard Jean Jaurès aux Lilas (93), en vue de la création d'un réseau de chaleur sur Pantin, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais. M. Antoine ALIBERT rapporteur. | 18 |

| | |
|--|----|
| 2. Vœux | 18 |
| V20-2022-291 : Vœu du Conseil de quartier Belleville voté le 5 mai 2022, relatif à la gestion des budgets par les conseils de quartier du 20 ^{ème} arrondissement et à la possibilité de prioriser les prestataires locaux lorsqu'un marché public existe..... | 18 |
| V20-2022-292 : Vœu des élu-e-s des groupes Paris en Commun, Communiste et citoyen et Génération.s relatif à l'aménagement de la Porte de Montreuil. | 21 |
| V20-2022-293 : Vœu du groupe communiste et citoyen pour que soient étudiées de nouvelles réserves pour logement social, espaces verts et espaces à végétaliser à inscrire au Plan Local d'Urbanisme..... | 27 |
| V20-2022-294 : Vœu de la Majorité municipale du 20 ^e arrondissement pour que l'État et la CNAV IDF se dotent des moyens d'accomplir un service public à la hauteur des enjeux | 30 |
| V20-2022-295 : Vœu relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris, déposé le Groupe Communiste et citoyens. | 32 |
| V20-2022-296 : Vœu du groupe communiste et citoyen pour le retour à une offre complète de transports en commun sur toutes les lignes..... | 37 |
| V20-2022-297 : Vœu relatif à la dégradation de la qualité du service public des bus parisiens, déposé le Groupe Les Écologistes de Paris 20 ^e | 38 |
| V20-2022-298 : Vœu relatif au campement et à l'installation d'un bidonville dans les locaux de la DEVE le long des avenues parisiennes Benoît Frachon & Léon Gaumont à la porte de Montreuil, déposé par l'ensemble des élu-e-s du groupe Les Écologistes 20 ^e | 40 |
| V20-2022-299 : Vœu de l'Exécutif relatif aux campements dans le nord-est de Paris..... | 41 |
| V20-2022-300 : Vœu relatif à la création de Journées du mariage et du patrimoine à Paris dès 2023, déposé par les élu-e-s du groupe Les Écologistes 20 ^e | 42 |
| V20-2022-301 : Vœu déposé par Florence de Massol et les élues et élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif aux efforts pour tendre vers la sobriété énergétique à Paris..... | 44 |
| V20-2022-302 : Vœu relatif au service public de la psychiatrie dans le 20 ^e , sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel du groupe France insoumise | 45 |
| V20-2022-303 : Vœu relatif à la création de marchés de biffins régulés de petites tailles sur le 20 ^{ème} arrondissement, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel. | 46 |
| V20-2022-304 : Vœu relatif aux hausses de factures d'énergie des locataires du logement social, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel du groupe France insoumise. | 48 |
| V20-2022-305 : Vœu de l'Exécutif relatif à la lutte contre les <i>dark stores</i> | 49 |
| 3. Questions orales..... | 51 |
| Q20-2022-004 : Question orale sur les suites de la concertation relative au 88 rue de Ménilmontant, déposée par l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20 ^e | 51 |
| Q20-2022-005 : Question orale sur les moyens attribués à la propreté dans le vingtième arrondissement, déposée par l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20 ^e | 52 |

Q20-2022-006 : Question orale concernant les personnels chargés de sécuriser les abords des écoles, déposée par Danielle Simonnet et le groupe France insoumise 20^e..... 54

Q20-2022-007 : Question orale concernant les transports pour les sorties scolaires des enfants en situations de handicap, déposée par Danielle Simonnet et le groupe France insoumise 20^e. 54

M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs, nous tenions à avoir cette petite minute d'hommage aux femmes iraniennes. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'arrondissement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, cher public qui est avec nous ce soir, en ligne ou dans la salle, aujourd'hui, lundi 3 octobre à 19h10, le Conseil du 20^e arrondissement se réunit, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par moi-même, le mardi 27 septembre 2022, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'en profite pour, comme à chaque Conseil, remercier l'ensemble des services de la Direction Générale et des équipes de mon cabinet, ainsi que les fidèles partenaires qui retransmettent le son et l'image en ligne. C'est entre autres par leur travail de préparation et leur professionnalisme que nous pouvons une nouvelle fois ce soir débattre et échanger pour voter les décisions qui bénéficieront à notre arrondissement, conformément au mandat que les habitantes et les habitants du 20^e nous ont confié en tant qu'élus.

En ce moment de crise majeure qui impacte les Parisiennes et les Parisiens comme les concitoyens et concitoyennes de toute la France, notamment par une inflation forte, une envolée des coûts de l'énergie qui frappe en premier lieu les classes populaires, maintenir le cap de notre projet social et écologique, en préservant le quotient familial, nos aides spécifiques et les tarifs de nos cantines, est indispensable. Il en va de même pour protéger les services publics, les associations et l'ensemble des acteurs qui agissent sur le terrain. Pour maintenir nos moyens à l'équilibre, avec la Maire de Paris, nous nous battons et nous nous battons auprès de l'État, pour que les collectivités locales soient reconnues à la hauteur des services essentiels qu'elles assurent auprès des habitantes et des habitants, l'engagement sans faille des communes et les investissements liés, notamment pour lutter contre le Covid n'ayant jamais été reconnu par l'État. La saignée des collectivités locales doit cesser. A l'heure où les finances du pays aggravent les coupes dans les services publics, nous mettons tout en œuvre à Paris pour continuer à assurer des services publics de proximité. L'État doit entendre que les villes, les départements et les régions sont non pas des centres de coûts mais des relais indispensables.

Je voudrais également vous donner quelques informations sur les combats locaux qui nous préoccupent actuellement.

- Les jardins d'enfants pédagogiques : nous soutenons auprès des parlementaires de la NUPES, un amendement dans la loi de l'école de la confiance qui permet de conserver les jardins d'enfants. Aujourd'hui, dans le 20^e arrondissement comme ailleurs, ce modèle éducatif est reconnu et plébiscité par les parents. Les jardins d'enfants ont d'ailleurs fait le plein de leurs effectifs en cette rentrée, et nous voulons redire aux familles notre soutien et notre détermination à conserver des jardins d'enfants pédagogiques de l'arrondissement.

- L'encadrement des élèves en situation de handicap : le manque de personnels pour les accompagner et l'absence d'anticipation en cette rentrée scolaire 2022 ont créé une exclusion de fait et une rupture d'égalité antinomique avec la volonté de les inclure dans le système éducatif. J'ai écrit au recteur en ce sens afin que l'accessibilité à la ville pour toutes et tous devienne une réalité. Nous travaillerons d'ailleurs, en ce qui nous concerne, en fin d'année, un appel à projet pour accueillir des 2023 au sein de la mairie des structures de l'Économie Sociale et Solidaire qui travailleront à améliorer de façon concrète l'accessibilité et le quotidien des personnes en situation de handicap dans l'arrondissement.

- Les Territoires zéro chômeur : parce que chacune et chacun a le droit d'obtenir un travail, le 20^e arrondissement s'est engagé dans cette expérimentation avec les habitantes et les habitants ainsi que les structures associatives et de l'emploi dans le quartier de Fougères-Le Vau. L'objectif est de créer des emplois pour les personnes qui en ont été longtemps éloignés, là où l'économie et les politiques de l'emploi menées jusqu'à présent ont échoué.

L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée fait de l'emploi un droit réel, repose sur l'idée que chaque personne a des compétences et que nul n'est inemployable ; il crée des activités économiques qui répondent aux besoins du territoire. Avec tous les partenaires et les personnes privées d'emploi, nous travaillons depuis plus d'un an à construire notre candidature, afin de passer de territoire émergent à territoire habilité. Aujourd'hui, avec le dépôt officiel de notre dossier, une nouvelle étape est franchie. Nous saurons ainsi notre territoire est retenu pour l'habilitation dans 4 mois.

- La crise énergétique crée beaucoup d'angoisse dans le pays, et nos concitoyennes et concitoyens attendent des pouvoirs publics qu'ils prennent leurs responsabilités. C'est le cas à Paris où la ville engage un plan sobriété énergétique avec pour objectif une réduction de 10 % sur deux ans des consommations énergétiques dans l'administration parisienne et les services publics.

Parmi les mesures déjà entrées en vigueur : la réduction de chauffage (vous pouvez le constater ce soir), l'extinction des illuminations après minuit ou encore la constitution d'un réseau d'alerte pour les ménages en situation de précarité. Le 20^e est pleinement investi dans ce combat, avec par exemple quelques 200 millions d'euros investis dans la rénovation énergétique des logements, notamment les HBM reconnaissables à leurs briques rouges aux portes de l'arrondissement.

Je suis par ailleurs heureux de vous annoncer ce soir que nous sommes sur le point d'aboutir dans nos négociations avec la SNCF sur le rachat de la surlargeur de la Petite Ceinture à la hauteur du cours de Vincennes. À cet endroit, c'est un parc arboré de deux hectares qui prendra dans les années à venir la place des anciens terrains vagues.

Enfin, je prends acte de la création au sein de ce Conseil d'arrondissement du groupe Les écologistes du 20^e, issu du ralliement au Groupe écologiste de Paris 20^e de 4 anciens membres du Groupe Génération.s. Le groupe Les Écologistes du 20^e est présidé par Lila DJELLALI et Sylvain INDJIC. Le Groupe Génération.s se maintient ; il est désormais coprésidé par Virginie DASPET et Jean-Baptiste SALACHAS.

Pour conclure, vous recevrez dans les prochains jours un bilan de nos deux premières années de mandat et une invitation à rencontrer notre équipe, à échanger avec elle sur ce bilan lors de six réunions de quartier.

Merci. Je vous souhaite un excellent Conseil d'arrondissement.

Sans plus attendre, je vais donc vérifier que le quorum est atteint et vous annoncer les présents, les excusés, les absents et les pouvoirs.

Le Maire procède à l'appel des présents.

1. Délibérations

MA20.2022.244 : Désignation d'une secrétaire de séance.

Après consultation des membres, Annie GAFFORELLI est désignée comme secrétaire de séance.

2022 DAC 160 : Subvention (10.000 euros) à la société ORIZA (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

M. SALACHAS

Bonsoir à tous. Nous voulions nous exprimer sur cette délibération qui propose une subvention de 10 000 euros à la société ORIZA, qui gère l'établissement commercial la Bellevilloise. A l'occasion de cette délibération, nous voulions mettre en lumière le fait que cela nous pose des problèmes de subventionner des entreprises commerciales qui sont bénéficiaires, dans la mesure où nous aurions préféré flécher ces budgets sur le milieu associatif, en cette période de pénurie financière, et dans la période post-crise sanitaire, et avec les difficultés budgétaires qui vont arriver dans les années à venir suite à la crise en Ukraine et les répercussions sur les énergies. Ce n'est pas une expression qui vise particulièrement cette entreprise, plus qu'une autre, c'est plutôt le principe de sanctuariser ces budgets pour le monde associatif, dans un contexte aussi contraint. Et en l'occurrence nous allons nous abstenir sur cette délibération ; cela n'a aucun lien avec les autres sujets qui concernent la Bellevilloise. Nous aurions aimé faire cette intervention à l'occasion d'un autre Conseil d'arrondissement mais il se trouve que cette délibération tombe sur ce Conseil d'arrondissement. Merci.

M. PLIEZ

Merci, la parole est à Karine EKON.

Mme EKON

Bonsoir. Merci Monsieur le Maire ; juste un bref propos pour dire que la Bellevilloise fait partie des établissements qui ont été fortement impactés par la crise sanitaire à cause des fermetures administratives successives, et que cette subvention est octroyée au titre de ses activités culturelles. Nous savons tous qu'au-delà de ses activités commerciales, la Bellevilloise a également une activité d'accompagnement envers des artistes émergents ; c'est aussi à ce titre que la Bellevilloise est

reconnue dans notre arrondissement, puisqu'elle apporte un réel appui aux artistes émergents qui s'en servent ailleurs comme un tremplin dans leur carrière professionnelle. Nous, Groupe Paris en Commun socialiste, voterons favorablement cette délibération.

Mme NAGELS

Karine, c'est une subvention sur la programmation musicale, plus qu'une subvention de soutien de crise, mais en effet elle est importante. La Bellevilloise est une salle de spectacle d'une jauge de 500 places, dans un arrondissement qui en manque, une salle de projection, un espace bar-restaurant, une salle d'exposition, un espace dédié aux débats, à des marchés, à des festivals ponctuels. Que l'on soit sensible à la programmation musicale ou pas, que l'on participe aux soirées débats ou aux projections de cinéma qui s'y déroulent, que l'on aille y voir de la photo ou écouter des chants sacrés amazoniens, danser sur de la cumbia, qu'on préfère le jazz ou l'électro, le rap, la musique électronique, ou orientale, la Bellevilloise est un lieu culturel majeur du 20^e arrondissement. Accompagner ce type de lieux, c'est accompagner des esthétiques artistiques variés, loin d'un modèle de culture business qui conduit parfois la culture à se recroqueviller autour de ce qui fait de l'argent. Ici, c'est un lieu massivement fréquenté par des jeunes, et je veux le dire, ce n'est pas un détail. Nous ne devrions pas opposer, Jean-Baptiste, la culture publique et l'apport du monde associatif et du privé. Notre territoire a besoin de tout cela, à la fois pour proposer des spectacles en proximité et ouvrir la scène à des artistes émergents. La Bellevilloise est aussi en lien avec de nombreux acteurs locaux ; j'en profite pour saluer l'EPJ Mahalia Jackson sur son projet *Mahalia zone libre*, qui a été un travail très fructueux avec la Bellevilloise mais aussi nous-mêmes, la mairie avec notre projet, Dans le SAS, qui a permis de mettre en valeur des artistes émergents. C'est en créant ces liens que nous agissons je crois avec force pour l'accès de tous et toutes à la culture, pour l'ancrage des jeunes artistes et pour le 20^e, dont le dynamisme culturel est souvent vanté. Peut-être que la subvention vous semble haute mais rappelons que dans ce Conseil nous attribuons 10 fois plus à Théâtre ouvert, 24 fois plus aux 8 associations portant le dispositif l'Art pour grandir, et c'est dans la logique des choses, c'est très bien.

Le modèle hybride de la Bellevilloise, qui s'appuie notamment sur son café-restaurant lui permet d'autofinancer la majeure partie des activités culturelles proposées, et je m'en félicite.

La mairie du 20^e, par ailleurs, est très attentive au respect du voisinage de la Bellevilloise ; c'est un autre sujet, mais à notre initiative, et je voudrais le rappeler, une réunion publique en présence des riverains et de l'équipe de la Bellevilloise a eu lieu. Nous agissons, en lien avec la Bellevilloise, avec ces collectifs de riverains, pour apaiser les nuisances sonores de la rue Boyer, et malgré la présence de médiateurs aux abords de la sortie, dont la mission est notamment de pacifier la nuit la rue à la sortie des personnes, la situation reste insatisfaisante, nous le savons ; nous travaillons avec le commissariat. Merci Alexandra JARDIN pour la collaboration sur ce sujet.

Je voudrais conclure en disant que je me refuse vraiment à considérer le monde de la création et de la culture comme déchirée entre des cultures plus ou moins nobles, comme déchirée entre l'action du public, du privé, de l'associatif, et que c'est notre rôle, je crois, d'être attachés à cet idéal d'égalité dans l'accès à la beauté, à la culture. La Bellevilloise nous y aide et c'est positif. Merci.

M. PLIEZ

C'est difficile de parler après le rapporteur. Il faut s'inscrire. La règle est de s'inscrire pour prendre la parole sur la délibération. On ne parle pas après le rapporteur, mais je vais vous laisser la parole Madame SIMONNET ; je vais considérer que j'ai loupé votre main levée. C'est bon cette fois-ci mais je vous demande vraiment de vous inscrire avant que le rapporteur ou la rapporteuse ne prenne la parole.

Mme SIMONNET

Je n'ai pas ma veste rouge aujourd'hui, donc vous m'avez loupée.

On peut avoir des désaccords sur les choix de la Ville à donner nombre d'équipements et de structures à la même société, la société ORIZA, et en même temps reconnaître l'importance de la Bellevilloise et son rôle en termes d'équipement culturel dans le 20^e arrondissement. J'entends tout à fait par ailleurs la nécessité -et la bataille qui va être celle de nombreux élus- de sanctuariser dans la période l'ensemble des subventions des associations ; c'est une nécessité absolue. Pour autant je pense que, et c'est certainement la démarche de Génération.s, vous souhaitez que cet équipement

culturel perdure, et que vous auriez pu faire cette intervention sur une autre structure en tant que telle. Le groupe France Insoumise estime donc que l'on peut voter la délibération de 10 000 euros à la société ORIZA, parce que nous estimons qu'il faut défendre l'ensemble de nos équipements culturels, fussent-ils des entreprises commerciales, tout en pouvant avoir par ailleurs des désaccords sur d'autres projets qui concernent ORIZA, comme celui de 88 rue de Ménilmontant. Nous voterons donc pour cette délibération.

M. PLIEZ

La rapporteuse souhaite-t-elle ajouter quelque chose ?

Mme NAGELS

Non. Je vous invite aussi à tous voter cette délibération.

M. PLIEZ

À nos votes.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2022.245 : Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022.

M. PLIEZ

Je vais faire un petit retour en arrière parce que j'ai oublié de vous amener à vous prononcer sur l'adoption du PV du 22 juin 2022. Y a-t-il des remarques ?

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DAC 298 : Subvention de fonctionnement (2.217.500 euros) et avenant à la convention avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

Mme NAGELS

Cette délibération est importante. Je vous rappelle que les Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs ont pour mission d'encourager, de développer et de valoriser les pratiques artistiques amateurs à l'échelle de Paris. Paris est l'une des seules villes à agir à ce point pour la vitalité de la pratique artistique amateur des adultes. En passant une tête à la MP2A à Saint-Blaise, vous y verrez des musiciens, comédiens, plasticiens, heureux, de tous âges et de tous milieux sociaux. Le besoin de culture et de pratique artistique des habitants du 20^e a été révélé par la crise sanitaire et les fermetures des lieux de culture. Ici sans doute plus qu'ailleurs, des habitants créent, échangent, demandent des espaces pour s'exprimer, et la MP2A a toujours su faire preuve de créativité et de réactivité pour maintenir les activités pendant la crise et après. Cette année, la subvention globale des MP2A parisiennes est en baisse ; la saison 2021-2022 a été fortement marquée par les effets de la crise sanitaire, avec l'arrêt de l'accueil des formations amatrices, qui a malheureusement un peu duré. Le nombre de projets amateurs accueillis était aussi en baisse, mais il remonte, et nous l'espérons, avec la saison 2022-2033, que l'activité de la MP2A retrouvera son niveau d'avant crise.

Les réserves constituées par la MP2A du fait de sa moindre activité sur la crise Covid lui permet cette année de supporter sans conséquence sur son activité l'effort budgétaire partagée. La mairie du 20^e et moi-même serons particulièrement vigilantes à ce que cet effort soit limité dans le temps, et je souhaite le rétablissement de la subvention à son niveau d'avant crise dès 2023. Nous serons par ailleurs particulièrement attentifs à l'ensemble du budget de la culture, actuellement à l'étude pour l'année prochaine. La situation budgétaire complexe de la Ville doit nous obliger à réfléchir à nos recettes, mais aussi à remettre à plat nos priorités. Pour moi le soutien fort aux pratiques amateurs si spécifiques à Paris, est une richesse incroyable ; c'est une priorité que je souhaite que nous portions haut pour les années à venir. La pratique artistique amateur va bien au-delà d'une rencontre entre les habitants et les arts ; une ville qui crée, c'est une ville qui respire et qui cultive son intelligence et son vivre ensemble. L'art et la pratique artistique ont longtemps été réservés à la bourgeoisie. Aujourd'hui encore, tous les quartiers parisiens, et nous le savons ici, n'ont pas les mêmes chances d'accéder à la

culture. À nous de réparer cette injustice et donc de soutenir encore toujours très fort pour les années à venir la pratique artistique amateur. Je vous appelle donc à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Votons. Mme GARRIGOS me signale qu'étant impliquée dans la MP2A, elle ne prend pas part au vote.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2022.257 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé située sur la place Fréhel (20^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Slam production ». M. Sylvain INDJIC rapporteur.

Mme de MASSOL

Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste pour faire un petit point d'attention sur cette mise à disposition d'un jardin à usage de jardin partagé par l'association « Slam production » ; dans ce jardin, il y a déjà 5 arbres, 3 pommiers et 2 poiriers, et je n'ai vu aucune mention de ces 5 arbres dans la convention qui liera l'association à la mairie du 20^e. Ils sont juste indiqués dans le plan mais le plan n'est pas lisible ; quelque chose est écrit dessus mais il n'est pas possible de le déchiffrer. Je sais que jardiner au pied des arbres entraîne un certain nombre de pratiques à proscrire, donc je me demande si ce ne serait pas utile de rajouter qu'il faut que l'association prenne soin de ces arbres et en particulier de leur collet. Mais sinon je me réjouis qu'une convention soit enfin signée entre « Slam production » et la mairie du 20^e. J'ai essayé quelques années ; vous avez réussi, bravo.

M. INDJIC

Merci beaucoup Madame de MASSOL pour votre intervention ; vous avez raison, effectivement des arbres sont présents sur le terrain. Bien évidemment ils seront conservés. Je le précise pour qu'il n'y ait pas de malentendu. Par ailleurs vous avez raison sur le jardinage au pied des arbres ; avec les nouvelles règles de convention main verte, c'est effectivement proscrire. Pourquoi ai-je souhaité absolument qu'il y ait une convention, c'est que le jardin partagé existait, et, vous l'avez très bien souligné, sans convention, ce qui posait de vrais problèmes en termes d'usage, mais aussi en termes de sécurité ; en effet qui dit « pas de convention », dit « pas d'analyse sur les sols ». Cela a été un petit peu long et je remercie beaucoup les services qui ont œuvré pour l'élaboration de cette convention, parce qu'en plus il y avait des emprises différentes entre la DVD, la DEVE ; c'était assez compliqué. Aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre. Cela s'est fait en collaboration avec l'association qui a apprécié la démarche ; des analyses de sol ont été faites. Pas de souci à signaler mais je vais vérifier quand même que l'association soit bien au courant par rapport au jardinage au pied des arbres. Mais normalement c'est bon.

M. PLIEZ

Merci. Après ces explications, nous pouvons voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DVD 102 : Actions contribuant au partage de l'espace public et à la Stratégie Paris Piéton - Subventions (31.500 euros) et conventions avec 8 associations. M. Vincent GOULIN rapporteur.

M. GOULIN

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention contribuant au partage de l'espace public et à la stratégie Paris-piétons, d'un montant parisien de 31 500 euros, pour laquelle nous demandons votre vote, sachant que trois associations du 20^e arrondissement sont concernées, pour un montant total de 10 000 euros, soit le tiers de la subvention parisienne.

Le rééquilibrage de l'espace public en faveur des piétons et des cyclistes, le développement de nouveaux moyens de déplacement (je pense notamment aux engins de déplacements personnels,

aux vélos, aux scooters en libre-service) mais également la diminution d'usage de la possession de la voiture individuelle, transforment non seulement le paysage parisien urbain, mais l'usage qui en est fait. Ainsi l'évolution des modalités d'usage de cet espace parisien doit inévitablement s'accompagner d'un apprentissage pour amorcer un véritable changement de comportement vers un meilleur partage de l'espace public : le développement du respect mutuel de tous les usages et le rappel de la nécessité de redoubler de vigilance en faveur des publics les plus vulnérables. La Stratégie Paris Piéton contribue à cette démarche de partage de l'espace public, fruit d'un travail collectif et partenarial initié par la Ville de Paris et répondant à la volonté municipale de favoriser une ville plus agréable pour les piétons. Cette stratégie a été votée à l'unanimité en Conseil de Paris en janvier 2017. Cette démarche vise à améliorer la vie des piétons et à promouvoir la marche à Paris. Elle s'intéresse autant aux déplacements à pied qu'à l'hospitalité des espaces publics et à la diversité des usages. Elle propose des réponses aussi bien en termes d'aménagement que de réglementation et de sensibilisation, notamment en matière de sécurité routière.

Comme je l'indiquais, pour le 20^e arrondissement, trois associations sont concernées : la première d'entre elles, Fabrication Maison, qui travaille sur les portes du 20^e, financée à hauteur de 4 000 euros de frais de fonctionnement mais également Des cris des villes, qui a déjà organisé des ateliers périscolaires dans le 20^e à Eugène Reisz, financée à hauteur de 3 000 euros. Et enfin Quartiers du monde, qui travaille à la réappropriation des espaces publics par les jeunes filles de Belleville, financée à hauteur de 3 000 euros de frais de fonctionnement.

Je vous appelle donc à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Nous pouvons procéder au vote.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2022 DVD 105 : Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (montants 171.000 euros) et conventions associées.
M. Vincent GOULIN rapporteur.**

M. GOULIN

Le plan vélo 2021-2026, qui a été voté en décembre dernier, vise à faire de Paris une ville 100 % cyclable. Cela passe par des aménagements permettant de se déplacer partout et en toute sécurité avec un maillage continu, y compris à l'échelle métropolitaine, mais cela passe aussi par l'accompagnement de la pratique et le développement de services pour les cyclistes, leur permettant d'apprendre à faire du vélo, de pouvoir bénéficier de remises en selle pour les personnes qui savent faire du vélo mais qui ont des craintes en milieu urbain dense, ou encore d'acquérir des notions de mécanique leur permettant d'être autonomes à moindre frais dans leurs déplacements.

C'est un des axes forts du plan vélo que de développer cette culture vélo sur tout le territoire parisien et pour tous les publics. Le présent rapport propose d'attribuer des subventions de fonctionnement à des associations parisiennes mobilisées autour de l'apprentissage du vélo, de la réparation et de l'entretien des cycles en autonomie, et plus globalement autour de la promotion et de l'aide à l'utilisation du vélo en ville.

Concernant le 20^e, la subvention qui est proposée au vote concerne la Cyclofficine, qui intègre 600 adhérents de Paris et propose des ateliers d'auto réparation dans le quartier Saint-Blaise et dans le quartier des Fougères. Le principal objet de l'association est de sensibiliser les citoyens, mais aussi les citoyennes à l'usage quotidien du vélo, en les accompagnant pour la réparation et l'entretien de leur vélo. L'association sollicite le soutien de la Ville pour aménager de manière plus performante des locaux et pour investir dans divers équipements et matériaux. Elle souhaite également développer des outils de communication et des supports pédagogiques à destination de son public. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter cette subvention.

M. PLIEZ

Je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DDCT 60 : Détermination du cadre de référence de la répartition pour 2023 de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

Mme MAQUOI

Merci Monsieur le Maire ; c'est intéressant que cette délibération arrive maintenant dans le cadre des débats préparatoires au budget primitif 2023 que nous commençons à avoir, et que le Conseil d'arrondissement soit consulté pour déterminer aussi le cadre de référence dans lequel il recevra ses dotations. Pour que ce soit un peu concret pour tout le monde, il y a depuis maintenant un an un meilleur partage des responsabilités entre ce qui relève de la ville de Paris et ce qui relève d'un arrondissement ; c'est ce qu'on a appelé la territorialisation. Et bien sûr, on construit les budgets dans le cadre de la loi Paris-Lyon-Marseille, qui régit notre organisation. Ces dotations reçues chaque année permettent d'animer notre arrondissement ; par exemple, c'est comme cela qu'on peut soutenir des fêtes de quartier ou qu'on peut cofinancer le festival Et 20 l'été. Elles soutiennent également la démocratie locale en permettant aux conseillers et conseillères de quartier de disposer d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement. Elles permettent de soutenir les équipements de proximité ; d'ailleurs nous avons une autre délibération à notre ordre du jour, qui concerne l'inventaire et où l'on retrouve les centres Paris Anim', les crèches, les équipements sportifs, par exemple. Elles permettent aussi, et c'est important, d'assurer le bon fonctionnement de la mairie d'arrondissement, d'effectuer des travaux, notamment les travaux d'urgence.

Dans ce budget -et les écologistes étaient déjà intervenus les dernières années dessus- on note une importance des fluides ; certains bâtiments publics, écoles, crèches, piscines, ne sont pas isolés de façon thermique. Nous avons déjà noté que les consommations, pour les chauffer, étaient très importantes. Dans la période où les prix augmentent, on l'a déjà vu au moment du budget supplémentaire 2022 en juillet puisque les impacts de ces augmentations avaient eu un effet direct sur les états spéciaux des différents arrondissements, il nous semble qu'en vue de la préparation du BP 2023, ces dotations devraient en tenir compte ; elles devraient au moins essayer d'anticiper ces prix qui vont augmenter. Maintenant que les lignes sont fongibles, il ne faudrait pas que d'autres budgets ou en tout cas d'autres choix que nous faisons, viennent allouer sur ces augmentations d'énergie. C'est donc cette alerte que nous mettons dans ce cadre de référence, et nous interviendrons de toute façon dessus en Conseil de Paris.

M. GLEIZES

Merci Madame MAQUOI pour ces questions. En effet, j'étais intervenu lors du compte administratif, qui avait déjà montré une augmentation de la dépense des fluides sur l'année 2021. En 2022, nous sommes partis sur une hausse très importante des fluides.

Comme cela a été dit, cette délibération annonce la prochaine libération qui sera dans le BP 2023 ; là c'est purement technique, et je vais rappeler quelques éléments par rapport à cela. Nous avons 4 délibérations : la DDT 60, sur la partie fonctionnement, la DDT 61 sur la partie investissement, et deux délibérations très intéressantes : la DDT 162, qui est l'inventaire des équipements de proximité pour 2023, et la 2020 222 48, qui liste tous les équipements du budget de l'arrondissement. Pour expliquer un peu la mécanique, pas mal d'établissements sont gérés directement au niveau de l'Hôtel de Ville et une partie par l'état spécial de l'arrondissement ; c'est là-dessus que sont affectés tous les montants. Pour le moment, nous n'avons pas le montant puisque nous le voterons au BP 2023 lors du prochain Conseil d'arrondissement. Là, nous nous contentons de rappeler les règles.

Je rappelle les règles parce qu'on les oublie souvent. Concernant les deux grandes dotations, qui sont la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale, il faut savoir que les crédits sont en fonction de l'importance de la population légale de chaque arrondissement, d'où l'importance de l'Insee qui fait cette étude. Et surtout, ce que l'on oublie souvent, c'est qu'une partie est fonction des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence, ce qui veut dire que cela privilégie les arrondissements où les populations sont les plus paupérisées. Un autre élément est également très important, c'est aussi en fonction des effectifs scolaires. C'est cela qui détermine la répartition de l'enveloppe sur Paris, et c'est pour cela que le 20^e arrondissement est un peu plus concerné que d'autres.

Je rajoute aussi une spécificité au 20^e arrondissement : les budgets des conseils de quartier sont parmi les mieux fournis de tout Paris puisque nous avons 15 000 euros en budget d'investissement et en budget de fonctionnement ; nous avons gardé l'argent qui n'avait pas été dépensé pendant le Covid. Ces chiffres seront confirmés lors du BP.

Sur la question des fluides, oui il y a un risque très important ; nous ne connaissons pas encore les arbitrages, nous les connaissons lors du prochain BP. Les marchés de la Ville ont bénéficié de prix régulés mais pas les marchés des écoles, et de fait les écoles prennent de plein fouet l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz. Ceux qui sont en réseau de chaleur sont plutôt privilégiés mais malheureusement pas mal sont dépendants du gaz et de l'électricité. Il faudra bien sûr assurer la péréquation entre l'Hôtel de ville et les arrondissements, sinon mécaniquement cela va grever l'état spécial ; et du fait de la fongibilité des budgets, les maires adjoints et les directions qui n'auront pas dépensé leurs crédits risquent de les voir disparaître parce qu'ils auront déjà été pris par la question des fluides. Cela ne s'est jamais passé comme ça ; normalement c'est au niveau du budget supplémentaire que les choses étaient rééquilibrées, mais nous savons que nous avons une situation de précarité financière et que le risque existe, même s'il n'a jamais eu lieu jusqu'alors. Il faut l'avoir en tête et être très prudents par rapport à cela. Il faut faire en sorte de réduire aussi les consommations d'électricité et de gaz dans tous les établissements qui dépendent de l'arrondissement ; ce sont essentiellement des écoles maternelles et des écoles élémentaires, mais aussi quelques gymnases. Il faut donc faire très attention par rapport à cela, et nous en saurons plus lors du prochain Conseil d'arrondissement. Nous ne connaissons pas encore le BP de la Ville, notamment sur la question de la gestion des fluides. En juin 2022, lors du dernier vote au Conseil de Paris, ont été inclus 40 millions de hausses des fluides à l'échelle de tout Paris. Il y aura donc certainement une hausse lors du BP de l'année prochaine.

Je reviendrai vers vous et je vous donnerai des chiffres plus précis sur le niveau des consommations et sur l'arrondissement.

M. PLIEZ

Merci ; je vous invite vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2022 DDCT 50 : Subventions (26.000 euros) à 4 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 20^{ème} arrondissement. M. Jean-Baptiste SALACHAS rapporteur.

M. SALACHAS

C'est bien que je puisse intervenir derrière Jérôme, parce que c'est une nouveauté. La DDCT 50 est une subvention qui constitue le fonds d'animation local, qui est une nouveauté de la décentralisation. Nous avons au niveau local la dotation à l'animation locale générale, la dotation à l'animation locale culture ; là c'est un nouveau fonds qui vient d'apparaître. Et donc au mois de juillet ont été répartis 26 000 euros de ce fonds, que je vais vous décrire grâce à l'exposé des motifs.

Afin de soutenir l'animation territorialisée au niveau de chaque arrondissement, le pacte parisien de proximité, voté par votre assemblée le 17 novembre 2021, a posé le principe de la création d'un fonds d'animation locale (FAL). Le budget de la Ville de Paris pour 2022 a entériné la création de ce fonds sur le budget de la DDCT à hauteur de 300 000 euros, en faveur d'associations à vocation sociale et/ou concourant à l'animation locale dans l'arrondissement. Ce fonds est réparti entre les arrondissements sur la base de critères démographiques, avec une majoration pour les arrondissements comptant des quartiers relevant de la politique de la ville. Sa mise en œuvre est encadrée par les dispositions de droit commun en matière d'octroi de subventions, à savoir le respect de l'intérêt public local du projet soutenu, des principes de la République et des valeurs du service public parisien, de l'envoi du compte-rendu d'emploi des fonds alloués, et enfin du principe de transparence à l'égard des associations du territoire. Nous venons de distribuer 26 000 euros à 4 associations, mais les élus et la mairie vont s'organiser pour probablement créer une commission qui associera les élus concernés par toutes les thématiques que recouvre ce fonds.

Pour cette première série de subventions, 6 500 euros ont été attribuées à l'association Autre monde, pour une action qui concerne l'animation d'un conseil de jour pour les femmes et leurs enfants, afin de lutter contre l'isolement. L'action proposée s'articule en 5 axes :

- Le lien social et la remobilisation dans un projet collectif ;
- L'accès à la santé et le bien-être ;
- La parentalité ;

- L'accès au droit ;
- Les ateliers de français.

La seconde association, qui a bénéficié de ce fonds à hauteur de 7 000 euros est l'UNRPA Ensemble et Solidaire (Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées), fédération de Paris. L'action de cette association a été la mise en place d'un atelier géant ludique et collectif de sensibilisation à la santé cognitive. L'atelier abordera à travers des jeux, des quiz, des tests, les bons réflexes mémoire pour préserver son capital cognitif. L'atelier s'adressera en priorité aux personnes âgées et aux aidants, mais restera ouvert à toutes les personnes de tout âge.

La troisième association, qui s'est vue attribuer une subvention de 6 000 euros, est l'association des Margoulins de Ménil, pour l'organisation d'événements musicaux, d'ateliers d'expression et d'ateliers participatifs centrés sur la cuisine, où l'on confronte dans une pratique commune des savoirs populaires familiaux traditionnels parfois contradictoires.

Et enfin la dernière association est une association sportive qui était subventionnée à hauteur de 6 500 euros, pour une action qui consiste à intégrer dans une pépinière Paris sport club des jeunes licenciés de 14 à 22 ans issus des QPV du 20^e, qui représentent à la fois un gros potentiel sportif et des difficultés socio-éducatives, à savoir des jeunes en situation de décrochage scolaire.

Je voulais donc profiter de cette délibération pour présenter cette nouvelle possibilité de financements locaux.

M. PLIEZ

Merci. J'ai une prise de parole de Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Je ne pense pas que cela nécessitera une prise de parole derrière moi.

Comme M. SALACHAS l'a rappelé dans son intervention, nous avons voté l'année dernière la territorialisation d'une partie des dépenses, et en effet a été instauré le fonds d'action locale qui se rajoute à la dotation d'action locale. J'étais intervenu l'année dernière sur les mêmes délibérations que la DDCT 60 et 61 en rappelant, parce qu'à l'époque les arbitrages n'étaient pas faits, comment allaient être gérés ce fond. Parce que la difficulté technique, mais qui est un peu liée à la loi Paris-Lyon-Marseille, c'est que cette somme concerne le 20^e arrondissement, mais n'est pas dans le budget du 20^e arrondissement. C'est pour cela qu'a été créé un fonds séparé et autonome. L'année prochaine, sera mis en place, comme l'a dit Monsieur SALACHAS, une sorte de commission pour l'attribution de cette somme, et c'est très important. Cela se rajoute au niveau de la dalle.

Par rapport à la contrainte financière, vous savez qu'une coupe de 250 millions est prévue pour le prochain budget ; il faudra s'assurer que le FAL ne soit pas affectée par cette coupe. En effet, c'est directement au budget Ville et c'est un risque dont il faut tenir compte aussi.

M. PLIEZ

Merci. Le rapporteur, pour conclure.

M. SALACHAS

Ce n'est pas une réaction, c'est simplement un ajout, à savoir que toutes les informations sont consultables sur le site de la mairie du 20^e et dans le guide de la vie associative et de la vie locale, par souci de transparence et pour que toutes les associations soient au même niveau d'information concernant les possibilités de financement local.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite donc à vous prononcer sur cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Comme je le disais il y a quelques instants, je vous invite à vous prononcer sur les délibérations qui n'ont pas fait l'objet de débat, pour un vote groupé.

2022 DASCO 64 : Caisses des écoles - Versement de subventions exceptionnelles (4.750.000 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Éric PLIEZ rapporteur.

2022 DASCO 86 : Caisse des écoles (20^{ème}) - Subvention d'investissement (24.162 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Mendès-France. M. Éric PLIEZ rapporteur.

2022 SG 47 : Transformations olympiques : Impact 2024 - convention de coopération Ville de Paris FDD Paris 2024 et conventions d'exécution. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 SG 60 : Transformations Olympiques – Subventions (300.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 25 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport ». M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2022 DAC 08 : Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec L'association Théâtre Ouvert – Centre National des Dramaturgies Contemporaines (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 242 : Subventions (241.000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 596 : Subvention (11.000 euros) à l'association Fabrication Maison au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires de la Politique de la Ville (19^e et 20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2022 DAC 702 : Subventions (8.500 euros) en faveur de 3 associations proposant des manifestations littéraires. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

MA20.2022.258 : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du square Delaporte au 17 avenue Delaporte (20^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « La Belle Verte ». M. Sylvain INDJIC rapporteur.

2022 DEVE 62 : Animation des espaces verts parisiens. Subvention (8.000 euros) à l'association « La fabrique documentaire ». M. Sylvain INDJIC rapporteur.

2022 DEVE 77 : Subvention (23.000 euros) à l'association Vergers Urbains et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs. M. Sylvain INDJIC rapporteur.

2022 DDCT 61 : États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2023. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

2022 DDCT 62 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

MA20.2022.266 : Inventaire des équipements dont le Conseil du 20^e arrondissement a la charge. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

2022 SG 69 : Transformations Olympiques – Subvention (20.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et le comité de randonnée pédestre de Paris pour le projet « Marchons à Paris ». M. Epeny EPARA rapporteur.

2022 DAE 163 : Emplacements commerciaux sur le domaine public – autorisation d'occupation du domaine public place du Maquis du Vercors (20^{ème}). Mme Carine EKON rapporteure.

2022 DSOL 72 : Subvention d'investissement (100.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectif avec la Fondation CASIP-COJASOR pour les travaux de rénovation de 7 logements accompagnés. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2022 DSOL 80 : Subventions (70.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 associations pour leurs actions d'aide à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2022 DSP 20 : Subventions (257.000 euros), à dix associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes parisiens. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2022 DAE 56 : Conventions et subventions de fonctionnement (350.000 euros) en faveur de 17 structures parisiennes de l'économie sociale et solidaire pour la transition écologique de l'économie. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DAE 58 : Budget Participatif – Subventions (143.000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DEVE 73 : Subvention (19.000 euros) à l'association Veni Verdi pour 3 projets d'agriculture urbaine et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs. Mme Lila DJELLALI rapporteure.

2022 DLH 123 : Octroi et réitérations de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DLH 179 : Acquisition 20, rue Gasnier-Guy (20^e) d'un terrain par La Coop Foncière en vue de la création de 5 logements à céder dans le cadre d'un bail réel solidaire - Garantie du prêt Gaïa. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DLH 180 : Acquisition 20, rue Gasnier-Guy (20^e) d'un terrain par La Coop Foncière en vue de la création de 5 logements à céder dans le cadre d'un bail réel solidaire - Garantie du prêt Action Logement Service. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2022 DPE 21 : Subventions (27.000 euros) et conventions avec deux associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des « Territoires Zéro Déchet ». M. Martin BUSSY rapporteur.

2022 DPE 33 : Subventions (61.000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la réduction des déchets. M. Martin BUSSY rapporteur.

2022 DFPE 102 : Subvention (316.065 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20^e) pour l'établissement multi-accueil St Fargeau (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 143 : Mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la Petite Enfance face à la crise sanitaire et économique. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DFPE 153 : Subvention (96.949 euros) et avenant n°1 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20^e) pour la halte-garderie (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2022 DASCO 69 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (619.430 euros) et subventions travaux (131.679 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DASCO 70 : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10.947.737 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DASCO 71 : Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2.779.333 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DASCO 76 : Subventions d'investissement (183.247 euros) à 16 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DASCO 87 : Subventions (284.000 euros) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DASCO 96 : Divers collèges - Dotations (1.087.099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2022 DSOL 55 : Subventions (465.000 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2022 DTEC 23 : Demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique par le SIPPERC au 12 boulevard Jean Jaurès aux Lilas (93), en vue de la création d'un réseau de chaleur sur Pantin, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

V20-2022-291 : Vœu du Conseil de quartier Belleville voté le 5 mai 2022, relatif à la gestion des budgets par les conseils de quartier du 20^{ème} arrondissement et à la possibilité de prioriser les prestataires locaux lorsqu'un marché public existe.

Mme GAFFORELLI

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce soir je vous présente le vœu déposé par le conseil de quartier de Belleville, qui concerne la possibilité de prioriser les prestataires locaux lorsqu'un marché public existe. À travers ce vœu, il s'agit de demander officiellement à la mairie du 20^e de s'affranchir du Code de la commande publique afin de privilégier des prestataires locaux lorsque les conseils de quartier souhaitent réaliser des actions. De même, le second attendu de ce vœu demande à la mairie du 20^e de permettre des expérimentations de monnaies locales à l'échelle du quartier afin de pouvoir toujours favoriser les commerçants locaux. Le Code de la commande publique existe pour une bonne raison : il permet d'éviter une concurrence déloyale et du favoritisme de la part d'une institution publique. La Ville de Paris, dans sa gestion des appels d'offres pour les marchés publics a de plus une exigence haute envers ses partenaires. Elle s'articule autour de trois piliers : la responsabilité économique, la responsabilité environnementale et la responsabilité sociale et solidaire. Les fournisseurs de la Ville de Paris doivent donc démontrer une conduite responsable sur l'entièreté de la chaîne d'approvisionnement, sur le droit du travail, le respect de l'égalité femmes-hommes et des clauses de consommation responsable et exemplaire pour impulser la transition écologique, et des clauses de réemploi et plus généralement d'ESS.

Lors de la plénière des conseils de quartier qui s'est tenue en mairie le 30 septembre dernier, ces règles ont été clairement rappelées aux conseillers avec plusieurs engagements : travailler à une plus grande visibilité du catalogue des marchés publics existants, travailler auprès des commerces de bouche de l'arrondissement afin de les convaincre d'accepter les règlements via les mandats administratifs.

Concernant le deuxième attendu sur la monnaie locale, il est en fait compliqué pour une mairie d'arrondissement de prendre des initiatives ; cela devrait plutôt venir du réseau associatif et des habitants afin d'être acceptés par des habitants. Toutefois si l'usage de ces monnaies locales répond à de vraies attentes en termes d'ESS, celle-ci ne peut quand même pas s'affranchir des règles de la commande publique et ne peut de fait être privilégiée aux fournisseurs de la ville de Paris. Bien entendu, notre volonté, c'est que les conseils de quartier soient les plus dynamiques possibles, et nous regrettons de devoir voter contre ce vœu. Il contient dans un de ses attendus d'aller explicitement à l'encontre du cadre légal. Nous nous engageons à faire remonter cette problématique au cabinet d'Anouch TORANIAN, et qu'une réflexion soit menée autour des financements des conseils de quartier. Merci.

M. GLEIZES

Le groupe Les Écologistes ne passera pas au vote, car il est possible dans certains cas de pouvoir s'affranchir du Code de la commande publique ; d'ailleurs le conseil de quartier de Belleville l'a déjà fait lorsqu'il a commandé à la métallerie Grésillon en toute légalité lors de la dernière mandature des supports pour mettre des panneaux. Ce qui n'est pas possible, c'est quand on a affaire à des commandes récurrentes, comme dans le cas de l'impression ; là, il faut passer exceptionnellement par des marchés d'appel d'offres. C'est pour ça d'ailleurs que l'arrondissement a son propre budget. C'est réglementé, ce sont des petites sommes, il ne faut pas que ce soit soumis à la concurrence, mais il y a quand même des marges possibles par rapport à ça.

L'autre élément sur la question très spécifique de ce vœu, c'est qu'on peut mettre des critères dans les marchés publics, notamment les marchés subséquents. Il faut toujours trouver le bon terme pour privilégier certains imprimeurs locaux, mais il y a quand même des manières de pouvoir trouver des possibilités de soutien. Il faut passer aussi par l'ESS. Nous avons parlé d'ORIZA, qui est une SARL ; là, on passe par une délibération pour permettre ce type de subventions, parce que sinon ce ne serait pas possible de financer le privé.

Là c'est pareil ; une commission des achats va être mise en place au niveau de la ville de Paris et une réflexion est engagée pour voir comment faire le lien entre les commandes qui sont à l'Hôtel de Ville et les commandes qui sont au niveau de l'arrondissement. Le sujet présent porte sur la question de l'impression de documents où nous sommes dépendants d'un marché parisien, mais d'autres arrondissements, notamment le 14^e arrondissement, a réussi à mettre en place au niveau local un marché du nettoyage. Il est possible de trouver des manières, mais cela prend du temps pour être bordé juridiquement de façon à ne pas être attaqués.

Sur la question des monnaies locales, il y a déjà eu plusieurs tentatives ; la dernière a été faite dans le 11^e arrondissement lors de la dernière mandature. Nous avons, notamment avec Antoinette GUHL, qui a été responsable au niveau parisien, fait une tentative d'une monnaie locale dans un Biocoop du 11^e arrondissement. Malheureusement, la structure a fait faillite et nous n'avons pas pu généraliser le dispositif. Il y a donc un vrai problème par rapport à ça et cela demande encore beaucoup d'expérimentations.

Toulouse a essayé de le faire avec la monnaie Sol-Violette. C'est techniquement très difficile ; c'est vrai que nous sommes très contraints par les règles ; le vote a été public. Nous étions dans les clous mais malheureusement la structure a fait faillite ; la période de Covid n'a pas arrangé les choses. Nous n'avons pas réussi à la faire, mais il existe des monnaies locales, notamment une qui est commune au 20^e arrondissement et à Montreuil, la pêche.

Nous pouvons quand même favoriser cela même si nous en tant qu'autorité publique, nous n'avons pas le droit. Les seuls qui ont réussi à faire cela, je crois que c'est Dunkerque ; ils ont même réussi à payer une partie de leurs salaires avec une monnaie locale. C'est très compliqué parce qu'il faut avoir un accord avec les impôts. Tout cela prend des années avant de réussir à mettre en œuvre ce type de mécanismes. Nous n'allons pas prendre part au vote, parce qu'il y a des manières de trouver des solutions.

M. PLIEZ

J'ai une demande de parole de Monsieur SOREL, ensuite de Madame de MASSOL.

M. SOREL

J'ai écouté attentivement l'intervention de Jérôme GLEIZES, qui était très intéressante. J'ai lu avec intérêt le vœu du Conseil de quartier ; je trouvais qu'il y avait effectivement une volonté d'expérimentation locale. Ce que je ne savais pas et que je ne mesurais pas, c'est dans quelle mesure on pouvait s'affranchir des règles des commandes publiques. J'aurais du mal à défendre un vote contre, parce que ce serait presque une manière de s'opposer à une réflexion. Je pense qu'il faut ouvrir cette réflexion un peu comme l'a fait Jérôme GLEIZES. Nous serons donc plus sur un NPPV qu'un vote contre, qui pour moi serait une presque une manière de fermer, même si je sais que ce n'est pas là le débat, même si je sais que ce n'est pas la volonté des camarades communistes.

M. PLIEZ

Madame de MASSOL.

Mme de MASSOL

Merci Monsieur le Maire ; cette demande est une demande récurrente des conseils de quartier ; depuis que les conseils de quartier existent, ils aimeraient bien avoir une petite caisse quelque part et pouvoir payer directement les croissants pour la fête de quartier, et cetera. Malheureusement, c'est de l'argent public, et ce n'est pas parce que dans un conseil de quartier tout se passe très bien, que les gens s'entendent bien, qu'ils ont confiance les uns dans les autres, qu'ils peuvent s'affranchir de la réglementation et des précautions - et heureusement qu'elles existent- concernant l'usage de l'argent public. C'est pour cette raison que je voterai contre ce vœu.

M. PLIEZ

Madame DASPET, puis Monsieur BUSSY.

Mme DASPET

Merci, je vais être rapide ; Jérôme GLEIZES et Laurent SOREL m'ont convaincue ; nous allons faire une NPPV, après moultes hésitations, parce que nous ne sommes pas contre ce qui est dit dans le vœu, mais que sur la forme il n'est pas recevable. Et nous ne pouvons pas demander à ce qu'il soit retiré. C'est un peu le paradoxe de l'histoire. Nous sommes évidemment pour tout ce qui pourrait ressembler à des leviers pour favoriser l'économie locale ; je ne sais pas si ce sont les monnaies locales, cela pourrait être d'autres systèmes, type SEL ou ce genre de choses, même si cela a essuyé pas mal d'échecs, mais tout ce qui pourrait nous sortir un tant soit peu de l'économie marchande serait bienvenu. Nous comprenons très bien l'intention ; nous trouvons plutôt intéressant que les conseils de quartier portent cela, sauf qu'aujourd'hui ce n'est pas possible, et pour des questions de règles des finances publiques et parce que le système alternatif ne fonctionne pas en l'état. C'est donc une réflexion à mener et je sais que nous sommes tous ici favorables à tout ce qui pourra faire travailler nos commerçants et artisans de proximité ; parce que je pense aussi que c'est un petit peu ce qui était voulu. Et si c'était une façon de les soutenir, bien évidemment que nous serions pour. Je sais que des demandes de ce type émanent aussi des caisses des écoles : avoir parfois des achats, des commerçants de quartier. Cela revient régulièrement ; c'est une autre Alésienne, mais on ne peut pas.

M. BUSSY

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tout le monde. Je vais faire très court, simplement pour expliquer la position de vote du groupe Paris en Commun socialiste et républicain. Vous avez dit l'essentiel, à savoir que sur le fond tout est essentiel et tout est intéressant : pouvoir travailler en circuit court, pouvoir travailler localement, pouvoir valoriser l'ensemble du travail qui est fait dans le quartier, voire même dans le conseil de quartier, sauf que la loi est claire, et pour nous il est impossible ne serait-ce qu'en ne prenant pas part au vote, de laisser passer un vœu qui n'est pas légal strictement parlant. Nous sommes donc obligés de voter contre ce vœu, mais nous sommes favorables à toutes les initiatives et à toutes les réflexions qui poussent autant vers la monnaie locale que vers le fait de travailler en proximité. Je pense qu'il serait peut-être utile et intéressant pour nous tous de réfléchir ensemble pour proposer des solutions qui soient légales, et qui sur le fond permettent de travailler en local.

M. PLIEZ

Merci. Annie GAFFORELLI a redemandé la parole.

Mme GAFFORELLI

Je n'arrive pas trop à comprendre les positions : NPPV ou contre, c'est un peu pareil. Évidemment, j'ai entendu tout ce que vous disiez. Nous sommes aussi pour favoriser une réflexion.

M. PLIEZ

Dans tous les cas, ce que nous avons pu affirmer à la réunion de l'ensemble des conseils de quartier que nous avons reçus avec Annie et quelques collègues vendredi dernier, c'est qu'effectivement nous

étions ouverts à faire remonter toute suggestion qui permettrait d'avancer sur ce sujet, puisque nous sommes tous conscients qu'il y a structurellement, et d'un point de vue tout à fait légal, des questions qui se posent sur des petits achats de proximité. Je crois qu'il y a unanimité autour de la table sur une volonté d'avancer sur le sujet. Nous la porterons, soyez en sûrs, et en attendant je vous invite à vous prononcer.

Avant de vous prononcer, Antoinette GUHL souhaitait dire un mot.

Mme GUHL

Je voulais dire un petit mot sur la monnaie locale, parce que c'est un sujet qui nous tient à cœur. Je comprends que les conseillers de quartier l'aient évoqué ; c'est un sujet qui nous tient à cœur parce que cela permet justement de limiter les échanges territoriaux et aux commerçants d'un même quartier de pouvoir de pouvoir commercer avec l'ensemble de leurs habitants. Aujourd'hui on n'a pas de solution comme ça à donner à ce conseil de quartier ; cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de solution à mettre en place et à créer. On pourrait imaginer des solutions, y compris d'une forme de monnaie locale, j'allais dire un peu allégée, mais qui permettrait dans un quartier de pouvoir avoir des échanges locaux. Cela existe déjà par exemple avec la pêche. On pourrait très bien imaginer que la pêche soit installée et développée au sein même de quartiers qui en sont demandeurs, parce que s'il y a une réelle demande des habitants du quartier, alors effectivement la Ville pourra agir et pourra intervenir, quitte à acheter une partie de monnaie locale et à la redonner à ses habitants. Il y a des choses à faire, mais il faut monter un projet avec les habitants et pouvoir le développer. On ne peut pas répondre positivement aujourd'hui tout de suite ; cela ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire et qu'on ne peut rien essayer de créer avec les habitants, voire avec le conseil de quartier, si c'est une volonté importante. Et voir dans un an, dans deux ans, après y avoir travaillé, après avoir vu les commerçants et cetera, et se dire que dans certains quartiers s'est effectivement développée une monnaie locale.

On peut faire NPPV aujourd'hui voire même voter contre, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas cette volonté de vous accompagner à avoir plus d'échanges locaux avec vos commerçants, voire même dans l'utilisation d'une monnaie locale.

M. PLIEZ

Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2022-292 : Vœu des élu-e-s des groupes Paris en Commun, Communiste et citoyen et Génération.s relatif à l'aménagement de la Porte de Montreuil.

M. PLIEZ

Ce vœu, sur proposition des élus du groupe Paris en Commun, communistes et citoyens et Génération.s demande :

- Que des discussions se poursuivent avec tous les acteurs du projet, permettant de s'assurer que les qualités environnementales et les usages des bâtiments prévus ont toujours tout leur sens dans le cadre de la Porte de Montreuil et des besoins des habitants de la place ;
 - Que soit admise la nécessité de protection phonique et de rez-de-chaussée actifs pour animer une place rénovée de plus de 200m de long ;
 - Que le « bilan arbres » de l'opération favorise les transplantations des sujets existants partout où cela est possible et que les abattages soient réétudiés afin de réduire encore l'impact des aménagements prévus ;
 - Que ce travail n'entraîne pas de remise en cause substantielle du calendrier de réalisation des aménagements de la Porte de Montreuil et ne modifie pas l'équilibre économique et général du projet.
- Le projet de la porte de Montreuil est un projet attendu depuis 20 ans par les habitants. Son principe est de dégager le plus grand espace non routier et de couvrir la totalité du rond-point qui enjambe le périphérique par une grande esplanade végétalisée de 3,5 hectares (3 500 m²). Ainsi à partir de 2026, les voitures ne traverseront plus la place mais la contourneront, et les cyclistes pourront au choix emprunter la piste dédiée ou passer au centre. Ces grands travaux vont évidemment accompagner la mutation du périphérique ; ils permettront aussi de ramener de l'activité et des commerces sur ce

secteur, mais je crois, nous croyons, que les habitants des quartiers populaires ont aussi le droit à des emplois sur leur territoire.

On nous a évoqué que la demande de bureau avait baissé ; non, elle a plutôt augmenté à Paris depuis la sortie du Covid. Paris est plus centrale que l'Ile-de-France en général, et pour un prix plus élevé, mais comme avec le télétravail il y a besoin de moins d'espaces, cela convient visiblement aux entreprises. Vous savez que dans notre programme, nous souhaitons un rééquilibrage ouest-est en termes d'activité. Nous sommes ouverts, comme le vœu le dit, à améliorer le projet, si cela se fait dans le cadre du permis d'aménagement accordé. En effet, les habitants ne comprendraient pas que ce projet ne démarre pas dès 2023. Le travail se poursuivrait pour réduire à zéro les abattages d'arbres et favoriser la transplantation, pour accueillir les puciers dans le nouveau bâtiment définitif en améliorant son fonctionnement, voire leur trouver des espaces supplémentaires. C'est un engagement que j'ai pris auprès d'eux. Plus globalement, les projets des portes du 20^e (je pense aussi à ceux de la porte de Bagnolet, de Python-Duvernois) doivent sortir dans les délais car ils sont écologiques et sociaux. Aussi nous ne souhaitons pas de remise en cause, ce qui planterait ce projet pour des années alors que les habitants l'attendent avec impatience. Mais je dois le dire ici : avec plus de 5 hectares de parcs supplémentaires d'ici la fin de la mandature entre les portes du 20^e et la Petite Ceinture, je crois que nous pourrions être fiers de notre bilan en matière environnementale. Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Madame GUHL, Monsieur DIDIER, Madame de MASSOL, Madame SIMONNET.

Mme GUHL

Monsieur le Maire, chers collègues, avant toute chose, je veux réaffirmer ici avec force notre volonté de voir la porte de Montreuil réaménagée, la volonté des écologistes de voir la porte de Montreuil réaménagée. Je tiens à le dire parce qu'il y a beaucoup de rumeurs qui circulent, et ce sont de fausses rumeurs. Je rétablis donc la vérité. Je le dis et je le dis sans détour, cette place aujourd'hui est une place inhumaine et dangereuse ; j'ajouterais même qu'elle est sale et qu'elle est insécure. Le réaménagement est donc indispensable. Oui au réaménagement, mais pas n'importe comment et pas n'importe lequel. Le projet que vous nous proposez, il est vrai que nous y opposons pour l'instant ; en tout cas nous souhaitons qu'il soit largement revu, car il est un non-sens urbain, économique et écologique. Non-sens urbain, d'abord, car vous voulez créer une muraille d'immeubles de bureaux entre Paris et Montreuil. Regardez bien le projet, allez sur place ; ce que vous faites, c'est que vous dressez des bureaux exactement à la limite de Paris, ou quasiment à la limite de Paris, face à Montreuil. Eh bien nous n'en voulons pas, parce que nous pensons justement que la porte de Montreuil réaménagée doit être une couture entre Paris et Montreuil, doit être un réaménagement de la liaison entre ces villes. Et donc en y mettant comme ça cette ceinture d'immeubles de bureaux, vous empêchez cette liaison. Ce non-sens urbain s'accompagne d'un autre non-sens urbain car vous mettez à mal toute transformation future du périphérique. Un autre non-sens urbain, c'est l'immeuble-pont. Non, ce n'est plus d'actualité de faire des immeubles-ponts au-dessus du périphérique, nécessitant une dalle de béton bien plus importante, et n'assurant en rien une qualité de vie, j'entends que c'est un hôtel, mais une qualité de vie correcte à cet endroit.

Un non-sens économique : ce sont 60 000 m² de bureaux supplémentaires, 60 000 m² de bureaux supplémentaires, alors qu'aujourd'hui nous savons qu'à Paris il y a des bureaux vides. Expliquez-nous l'intérêt de construire sur cette porte de Montreuil autant de mètres carrés de nouveaux bureaux. La vérité, c'est que nous risquons de dénaturer la porte de Montreuil pour des immeubles de bureaux vides. Deuxième non-sens économique, ce sont les espaces vendus à Nexity à un prix extrêmement bas ; il faut nous expliquer comment certains espaces peuvent être vendus à 83 euros le mètre carré, la moyenne étant autour de 1 000 euros le mètre carré. C'est très bas pour des espaces parisiens, c'est donc un non-sens économique.

Un non-sens écologique enfin, parce que vous êtes prêts à construire ces immeubles de bureau sur de la pleine terre. Certes des talus du périphérique, mais de la pleine terre, somme toute ; et aujourd'hui avec le réchauffement climatique, avec les canicules futures qui nous menacent, nous n'avons pas le loisir de pouvoir déroger à cette règle : nous ne devons pas construire sur de la pleine terre, nous ne devons pas non plus accepter l'abattage d'arbres, c'est bien ce que vous nous avez dit. Sur ce point, je vois que le projet a évolué. Mais ce projet, c'est aussi un projet qui renforce l'îlot de chaleur, c'est ce que dit en tout cas le rapport de l'autorité environnementale, et nous ne voulons pas renforcer à cet endroit un îlot de chaleur, c'est à dire que nous allons devoir réimaginer ce projet autrement. Le projet que nous voulons c'est un projet avec des rues urbaines, des commerces de proximité, des lieux associatifs, des animations culturelles, une véritable végétalisation de la place. Nous ne voulons pas une place de la République bis, même si vous avez choisi les mêmes

architectes. A tout cela on y ajoute les espaces de promenade, de traversée, zéro immeuble de bureau, zéro immeuble-pont. Nous voulons une halle alimentaire sur l'espace, nous voulons réinstaller les puces de plain-pied, avec un nombre suffisant d'emplacement, réinstaller la Ressourcerie en bonne et due forme. Et sur le plan budgétaire, utilisons uniquement les 62 millions que la Ville veut attribuer à la réfection et au réaménagement de cette place, pour refaire ce réel espace public, sans faire de cadeau au privé, sans immeubles de bureaux et sans immeubles-ponts.

M. DIDIER

Je serai bref. Je vais faire preuve de de constance sur ce projet. Je n'étais pas élu quand cela a été voté. La Ville a quand même pris des engagements, et si aujourd'hui la Ville de Paris devait se désengager ou changer le projet, je pense que l'état de ses finances ne le permettrait ; je crois que cela lui coûterait 40 millions d'euros. J'ai toujours dit que j'étais pour la réhabilitation de la porte de Montreuil, que j'étais favorable à ce projet. Je me suis battu, et je suis ravi finalement que dans votre vœu vous repreniez un de mes vœux d'il y a quelques mois sur l'abattage des arbres, et que cela soit réétudié, même si on m'avait dit que ce n'était pas possible. Il manque une chose sur les puciers ; aujourd'hui j'ai du mal à comprendre où nous en sommes sur cette question, mais si vous dites que des discussions se poursuivent avec tous les acteurs du projet, j'espère que nous allons trouver enfin une solution pour les puciers. Sur ce projet de la porte de Montreuil, je souhaite que cette place soit réhabilitée parce que c'est un non-sens parisien ; c'est un véritable dépotoir, il faut faire quelque chose. C'est un vieux projet, qui a 20 ans ; je crois que les habitants l'attendent. Je l'ai toujours dit, je l'ai dit en Conseil de Paris devant Emmanuel GREGOIRE, je suis favorable à ce projet. Je suis ravi que l'on puisse réétudier les abattages qui prévus. Cela ne reste qu'un vœu, ce n'est pas une déclaration) je voterai favorablement ce vœu, mais je resterai évidemment très vigilant sur la situation des arbres, des puciers et sur l'évolution du projet. Mais ce sera ce qu'on fait de mieux en matière de qualité environnementale, même s'il y a trop de bureaux ; Antoinette, je partage ce que vous dites ; mais peut-être que nous avons besoin de bureaux dans l'est parisien et que les bureaux dans l'ouest parisien peuvent être transformés en logements ; il y aura des solutions. Nous voterons donc favorablement ce vœu.

Mme de MASSOL

Effectivement cela fait plus de 20 ans que les habitants de la porte de Montreuil attendent qu'on prenne soin un petit peu plus de leur quartier, et en particulier de l'espace public. Refaire des études, cela veut dire encore 5 à 10 ans de délai supplémentaire ; je pense que ce n'est pas nécessaire pour les habitants de la porte de Montreuil. Ce sont aussi des budgets supplémentaires, donc des délais supplémentaires, des indemnités à Nexity. À un moment donné il faut être un peu constant dans ses décisions ; je pense que ce projet a été largement voté dans la mandature précédente. Mettre un petit peu de travail dans l'est parisien pour rééquilibrer entre l'ouest où les bureaux sont très, peut-être même trop nombreux, et l'est parisien, me semble là aussi une nécessité. Vous avez prononcé des mots, Monsieur le Maire, que j'aimerais bien retrouver dans le vœu, ce sont les mots zéro abattage. Il y a un petit paragraphe sur la question « le bilan arbres ». Peut-on être un petit peu plus clair et reprendre ce que vous nous avez annoncé en indiquant zéro abattage ?

M. PLIEZ

Très sincèrement, nous ne sommes jamais sûrs d'arriver à zéro abattage ; c'est comme zéro déchets. Nous tendrons vers le zéro abattage. Nous ne modifierons pas le vœu.

Mme de MASSOL

Je me souviens un peu de mes cours de de mathématiques, quand on tend vers l'infini, on n'y arrive jamais.

M. PLIEZ

Nous ferons au maximum.

Mme de MASSOL

Je vous proposerai bien une rédaction, peut-être pas aussi ferme et définitive que les mots que vous avez employés tout à l'heure, mais en tout cas une définition un petit peu plus précise de ce que cela veut dire d'avoir un bilan « arbre » positif. Je pense qu'il doit être positif non seulement en termes de nouvelles plantations, mais aussi grâce à la transplantation des sujets existants quand leur diamètre n'excède pas 20 cm, parce que sinon ils n'arrivent pas à être en bonne santé et à reprendre, et de préserver les sujets les plus âgés en tendant vers le zéro abattage.

M. PLIEZ

Je crois qu'il n'y aura pas de modification à ce vœu.

Mme de MASSOL

À ce moment-là, ce sera avec un grand plaisir que je le voterai.

M. PLIEZ

En tout cas, vous avez notre engagement. Je crois que nous avons démontré dans le travail que nous avons fait sur les puces provisoires, que nous étions capables d'avancer. Nous allons continuer à le faire, je l'ai dit et je le redis dans ce Conseil, pour que tous puissent trouver la place, ce qui veut dire que nous allons renégocier des choses avec le porteur du projet. C'est quelque chose que nous avons déjà annoncé ; et je vous inviterais bien volontiers à suivre les travaux qui vont se faire, puisque je suppose que la mairie centrale mettra en place des ateliers ; parce que c'est aussi un sujet de mairie centrale.

Madame SIMONNET, Madame PRIMET, Monsieur BAUDRIER.

Mme SIMONNET

Déjà, ce qui serait bien, c'est qu'il n'y ait pas de polémique, de faux débats entre nous toutes et tous. Je pense que personne ne souhaite qu'il n'y ait pas de réaménagement de la porte de Montreuil. Et pour que le débat soit correct et respectueux d'un bon niveau, il faut que ce procès ne soit fait à quiconque. Tout le monde est favorable à l'aménagement de la porte de Montreuil, encore faut-il savoir comment. Par ailleurs, pas d'illusions, l'aménagement de la porte de Montreuil d'un point de vue de l'urbanisme ne va pas répondre à l'ensemble des problématiques posées. Certaines problématiques sociales sont liées à la fois à une autre réponse par rapport aux biffins, une autre réponse plus efficace sur la problématique des revendeurs de cigarettes à la sauvette, qui ne seront pas résolues simplement par un projet d'urbanisme. Il y a donc d'autres politiques sociales à mener aussi sur la porte de Montreuil, qui ne dépendent pas toutes, d'ailleurs, de la municipalité. Certaines dépendent de l'État.

Rappelons quand même l'histoire : nous héritons d'un projet ficelé à la façon Jean-Louis MISSIKA, c'est à dire un « Réinventer Paris », où finalement c'était une privatisation de la politique d'urbanisme, et où Jean-Louis MISSIKA, l'ancien bras droit d'Anne HIDALGO, laissait les intérêts privés s'éclater et proposer leurs projets sur une place, sans permettre à la Direction de l'Urbanisme d'avoir véritablement la main sur la priorité des besoins à satisfaire dans ce projet, des enjeux écologiques, et comment construire à l'équilibre le projet économique. Là c'est aux intérêts privés de s'éclater, et donc Nexity s'est éclaté, et c'est le projet Nexity qui l'a remporté. À l'arrivée, on se retrouve avec un centre commercial pour accueillir les puces qui n'en ont pas demandé un, et qui ne correspond pas à leur philosophie, même si la discussion se poursuit avec les puciers, et fort heureusement, parce qu'il reste encore pas mal de problèmes sur la phase transitoire. On se retrouve donc avec un abattage ; il y a déjà 200 arbres, on ne les fera pas revenir à la surface, et d'autres sont prévus. J'apprécie les engagements que vous prenez, mais oui il y a une conséquence en termes d'aggravation de l'îlot de chaleur sur cette place par les abattages d'arbres. On bétonne de fait la pleine terre du talus par le bâtiment de la SLA qui part à Vincennes, et sur l'emplacement un autre bâtiment va être construit. Par ailleurs, cet immeuble-pont est une aberration antiécologique qui ne correspond pas aux besoins économiques d'aujourd'hui ; faire un bâtiment immeuble-pont sur le périphérique ! Comme si cela allait permettre de créer des bureaux et de créer de l'emploi. Non, cela déplace des emplois mais cela ne crée pas de l'emploi pour les personnes. Et Paris regorge de bureaux. C'est donc un projet spéculatif de bureaux au profit de Nexity, qui va par ailleurs bénéficier d'aides de la Ville assez

conséquentes ; puisqu'on rachète le centre commercial d'une part, on permet un foncier à bas prix sur les talus du périphérique, sur de la pleine terre, le tout dans une véritable aberration antisociale et anti écologique. La seule question est : l'exécutif parisien reconnaîtra-t-il cette erreur sur le montage du projet, et quelle est la part de négociations possibles pour le rectifier ?

Mme PRIMET

Ce débat m'inspire un vieil adage qui dit « le mieux est l'ennemi du bien ». À un moment donné, si on veut toujours faire mieux, on ne fait rien. Le problème, c'est que finalement il n'y a pas de projet alternatif, en tout cas pas de projet alternatif qui puisse être tenu dans les délais fixés, ou qui ne fasse reculer que de deux ans. J'ai vu ce que Vincent GOULIN a mis sur Twitter. C'est un projet alternatif qui est fait avec AXA, c'est un projet alternatif où il y a aussi 41 300 m² de bureaux, où il y a aussi 8 000 m² de résidence hôtelière. Pour l'instant, j'entends beaucoup de critiques et je ne vois pas de projets autres sur la table. Par contre, avec mon parti, nous sommes scandalisés que cela puisse être remis en question. Nous sommes allés à la porte de Montreuil rencontrer les gens ; nous avons récolté plus de 800 signatures ; pas une seule personne a refusé de signer ; ils en ont marre, ils veulent changer de vie. Vous parlez des problèmes d'insécurité ; non, cela ne va pas tout régler, mais cela va quand même régler des choses, cela va faire avancer. Si 7 000 m² d'espaces végétalisés, 4 000 m² d'espaces perméables, 3 400 m² de pleine de terre en plus, 224 arbres supplémentaires, des constructions en matériaux biosourcé, ce n'est pas écologique ? C'est la vie des gens, c'est maintenant qu'ils veulent que cela change, ce n'est pas dans 10 ans, c'est maintenant, il faut y aller. Je remercie les élus et Monsieur le Maire d'avoir signé notre pétition, et nous continuerons jusqu'à ce que nous obtenions que ce projet soit fait, et qu'il puisse enfin y avoir un cadre de vie correct à Montreuil.

M. BAUDRIER

Personne n'accuse d'autres de ne pas vouloir aménager la porte de Montreuil. Le sujet est le calendrier. Si nous repartons pour un nouveau projet, nous savons combien cela va durer : sélection de maîtrise d'œuvre, concours, rendu, travail des architectes, concertation, loi sur l'eau, étude d'impact environnement. 10 ans ! Nous connaissons le calendrier, il suffit de voir dans les délibérations le temps que cela a pris. Donc soit on fait ce projet aujourd'hui soit on repart pour 10 ans, avec la possibilité de n'aboutir sur rien ; en effet, nous savons que parfois les projets urbains échouent ; nous l'avons vécu dans le 20^e, y compris à la porte de Montreuil. Nous pensons que dire aux habitants de la porte de Montreuil que l'on repart pour 10 ans, de surcroît en jetant à la poubelle 40 millions d'euros, ne nous paraît pas raisonnable du tout. J'ai porté ce projet dans la mandature précédente et je suis fier du résultat auquel nous sommes arrivés, avec plus de 70 millions d'euros d'argent public. Il n'y a pas de projet urbain à Paris qui en proportion du bilan, met autant d'argent public. Dire que c'est un projet privatisé est un non-sens total ; c'est le projet où y a le plus d'argent public.

Je ne suis pas du tout attaché aux immeubles-ponts, j'entends les critiques des immeuble-ponts, certains les soutiennent, je les comprends aussi, je n'ai pas de religion là-dessus. Il y a eu des dizaines de réunions de concertation partout tout le temps, des débats en Conseil d'arrondissement pendant 6 ans. Personne n'a jamais dit : « je ne veux absolument pas d'immeuble-pont ». Si on nous avait dit : « Il ne faut pas mettre d'immeuble-pont », il n'y aurait pas eu de sujet. Globalement tout le monde a voté ce projet.

Aujourd'hui, 60 000 m² de bureaux sont construits chaque année. Où sont-ils construits ? A la Défense, à Issy les Moulineaux et à Boulogne. Ce sont des bureaux en béton avec du verre partout. Là où il manque des bureaux, c'est à l'Est de l'Île de France. Demandez à la directrice générale de Transilien ou aux spécialistes du métro où il faut construire des bureaux pour équilibrer ? Dans les pôles de bureaux qui fonctionnent à l'Est de Paris : Val-de-Fontenay et Bagnolet-Montreuil, porte de Montreuil. Les spécialistes de transport disent que pour l'écologie les bureaux doivent être construits ici. Je suis adjoint à la transition écologique du bâti ; les bureaux seront construits ici et pas à l'ouest dans les Hauts-de-Seine. Et ils seront en ossature bois, avec de la paille, du chanvre ; ils seront avec 5 fois moins de béton qu'à l'ouest de Paris, et tant mieux et j'en suis fier.

M. GLEIZES

Je vais repartir d'une belle expression : « Le mieux est l'ennemi du bien », et rappeler quelques éléments historiques sur ce projet ; des erreurs ont été commises lors de l'ancienne mandature, il ne

faudrait quand même pas les oublier. En juillet 2015 nous votons une délibération dans ce Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris : « *Le Maire de Paris est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et cetera, pour l'aménagement du secteur de la porte de Montreuil, la réalisation d'un ouvrage de franchissement au-dessus du boulevard périphérique.* » Délibération suivie d'une première concertation qui débouche très rapidement le 6 décembre 2016 ; il y a un arrêt, dont l'article 1, très clair, dit que le projet d'évolution du franchissement de la porte de Montreuil peut être mis en œuvre dès la signature de cet arrêt, sans attendre la concertation sur la deuxième phase qui ne concerne que le projet d'aménagement, le projet Nexity. À cette époque, le projet Nexity n'existait pas et une deuxième concertation a annulé la première concertation ; des travaux ont déjà été faits. On ne part pas de rien ; la DVD a notamment travaillé beaucoup sur ce projet, et il existe des projets alternatifs. C'est la réalité, Monsieur BAUDRIER, vous pouvez faire les signes que vous voulez, la réalité c'est que nous avons voté cette délibération et qu'il y a eu cet arrêté de 2016. Nous pouvons sortir les éléments par rapport à ça. Expliquez-nous pourquoi une deuxième concertation a annulé la première. Normalement la deuxième concertation ne devait porter que sur la partie de Nexity. Ce n'est pas nous qui avons mélangé les deux projets. C'est vrai qu'en décembre 2019, nous nous sommes abstenus sur la délibération dont nous parlons aujourd'hui, parce que nous n'étions pas sûrs du projet dans sa totalité. Maintenant nous avons vu le projet, et je dirai aussi quelque chose qui a été dit sur un projet qui a été abandonné en 2006, qui ressemblait beaucoup au projet actuel. Le coût de la réalisation de la seule dalle de couverture intégrant la démolition de l'ouvrage existant en béton précontraint et les sujets liés au maintien de circulation du boulevard périphérique étaient estimés à 80 millions d'euros en 2006-2009. Depuis, avec l'augmentation du prix des matières premières, allez-vous nous dire que le projet tel qu'il est évalué tient encore les coûts ? Nous demandons d'avoir des informations par rapport à ça ; nous demandons à être rassurés sur le fait que ce qui est proposé n'est pas une dalle de béton, que ce qui est proposé est possible financièrement avec les contraintes budgétaires. Nous demandons ces informations depuis le début. Nous venons de reprendre les discussions par rapport à cela ; il ne faut pas dire que nous nous opposons à ce projet, nous avons toujours été pour le réaménagement, mais il faut arrêter de vendre du rêve avec des images de synthèse aux habitants de Montreuil et du 20^e arrondissement, parce que si derrière on ne fait pas ce qui est dans les images de synthèse, on aura menti et ce sera pire. On connaît les projets de réaménagement, on voit ce qu'il y a après. Donc nous attendons de voir ; nous attendons les informations et après nous verrons ce que nous ferons. Pour le moment, nous sommes pour le réaménagement. Nous avons déposé un vœu au Conseil de Paris parce que nous n'avons pas pu le faire en arrondissement. En attendant, nous votons contre ce vœu.

Mme DASPET

C'est compliqué. En fait je suis d'accord avec tout le monde ; je suis d'accord avec quasiment tout ce qu'a dit Danièle SIMONNET, mais pas avec sa conclusion. Je suis d'accord avec quasiment rien de ce qu'a dit Jacques BAUDRIER, sauf le tout début, mais je suis d'accord avec sa conclusion. Je suis d'accord avec ce qu'a dit Antoinette GUHL, et j'entends ce que dit Jérôme GLEIZES, même si souvent c'est beaucoup trop historique et financier pour moi, je n'arrive pas à suivre, ce n'est pas mon domaine de spécialité, mais je te fais toute confiance. Que vous dire ? Aujourd'hui, oui, on part sur une base de projet qui a été créée sur « Reinventing cities », le projet MISSIKA, la vente de foncier public à des sociétés privées. OK, mais moi ce n'est pas ma tasse de thé. J'ai du mal avec ça au départ. Maintenant cela a été voté ; il y a quand même une règle en démocratie, c'est qu'une majorité a voté cela, et que de fait la Ville est engagée auprès de ce promoteur, celui-ci ou un autre, cela aurait été de toute façon à peu près la même chose, puisqu'ils sont engagés par rapport à un appel à projets et que les réponses ont été sensiblement similaires, même si peut-être j'entends qu'un projet, paraît-il, était plus intéressant ou aurait mieux convenu à tout le monde. Mais je n'étais pas membre du jury contrairement à certains des élus qui sont ici ce soir. Sincèrement, si on peut améliorer des choses, descendre des étages de bureaux, qu'il y ait un peu moins d'emprise foncière pour garder de la pleine terre, si on peut changer la programmation, que les activités économiques soient plus liées à la dynamique locale ou à des commerces locaux (un local associatif est prévu, il faudra le surveiller pour voir ce que cela devient), si on peut réimplanter la Ressourcerie sans couper d'arbres, si on peut créer des modalités d'activité économique qui promeuvent par exemple l'entrepreneuriat féminin, parce qu'on est dans un secteur politique de la ville, si on peut améliorer toutes ces choses, tant mieux. Nous aurons fait notre boulot de majorité de gauche, écologistes et républicains... et je ne sais plus. Vous avez tous tellement rajouté de noms à vos groupes que je n'arrive plus à aller au bout des numérations. Je pense que sur des choses comme cela, nous pouvons évidemment nous rejoindre.

La réalité, cependant, c'est comment arriver à sortir quelque chose avant 20 ans, ou même 10 ans ; 10 ans aujourd'hui c'est juste impossible pour les habitants de ce quartier. Vaut-il mieux un mauvais projet que pas de projet du tout ? Vaut-il mieux un projet qui a des qualités ? La grande place végétalisée qui est proposée implique une dalle ; on ne va pas se mentir, s'il n'y a pas de dalle, il n'y aura pas de place végétalisée. Et dans ce cas-là, je vous le dis très sincèrement, je serai contre ce projet. Si c'est pour faire de la cosmétique et faire semblant, qu'on fait un projet d'aménagement et qu'on ménage la chèvre et le chou, qu'on fait un peu d'écologie, qu'on garde un peu de pleine terre, qu'on sauve quelques arbres, et qu'au final on ne fait rien, je suis contre. Je le dis clairement. Une autre question, qui n'a pas été posée, et qui est inscrite dans le vœu, c'est celle du bruit. Au-delà des nuisances qu'on ne sent pas, celles de la pollution, se pose aujourd'hui une question du bruit, qui est fondamentale. J'aimerais savoir quel projet alternatif nous avons pour contrer ce phénomène. Le bruit est aussi une cause de maladie, c'est un problème de santé environnementale, de stress, d'angoisse, de manque de concentration, cela joue sur les résultats scolaires. Il existe des études de l'OMS à ce sujet, des études d'un organisme européen qui suit cela : cela contribue aussi à la mise en difficulté des gens dans nos quartiers, notamment des enfants, cela explique une partie des causes de l'échec scolaire ou de la déscolarisation en plus d'autres causes sociales. Danielle, tu as totalement raison, ce n'est pas le projet urbain qui va tout régler. Je m'arrête là. Étant cosignataire de ce vœu, je le voterai, ainsi que mon coprésident du groupe, mais je serais tout à fait enjouée et ravie de voter d'autres vœux, si tant est qu'ils soient crédibles, constructifs, et qu'ils puissent amener, soit par voie d'amendement du projet existant, soit par une autre proposition, des choses qui soient réalisables rapidement. Peut-être même simplement de petites choses, mais qui vont dans le bon sens.

Mme MAQUOI

Simplement pour préciser quelques éléments que nous n'avions pas forcément envie de verser dans le débat, mais j'invite tout le monde à lire à la fois l'étude d'impact, à la fois la réponse de l'Agence Régionale sur l'environnement, à la fois les réponses de la Ville, et à revoir trois points qui ont été soumis d'ailleurs à l'enquête publique et qui montraient qu'il y avait des limites sur le bruit :

- Très clairement, cette Agence Régionale dit que le projet n'aura pas assez d'impact, et alerte sur le bruit ;

- Sur les pollutions et sur l'air dégradé, et surtout sur les reports de circulation, notamment sur le boulevard Davout, là aussi les réponses sont jugées insatisfaisantes ;

- Sur les transports en commun, puisque la Ville prévoit 3 300 salariés, l'Agence alerte sur l'embouteillage dans le tram et dans la ligne 9.

Tout cela est versé avec des réponses qui sont jugées insatisfaisantes. Quand on dit qu'il faut peut-être trouver le moyen de ne pas faire une place ratée, parce qu'on veut absolument faire à tout prix, ce que nous vous disons là, nous vous le disons de manière très tranquille, sans drame ; d'autres le diront beaucoup plus fort.

M. PLIEZ

Merci ; je crois que les positions ont pu être exprimées. Je vous propose donc de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-293 : Vœu du groupe communiste et citoyen pour que soient étudiées de nouvelles réserves pour logement social, espaces verts et espaces à végétaliser à inscrire au Plan Local d'Urbanisme

M. BAUDRIER

Ce vœu est consécutif à la réunion publique de concertation sur les OAP du PLU, qui a eu lieu le 12 septembre dernier. Nous n'allons pas refaire le débat sur le PLU, mais la première phase de concertation comportait deux grands enjeux à cette prévision du PLU :

- L'enjeu environnemental du développement de la nature en ville et de la végétalisation : en 2050, 303 hectares de plus d'espaces verts ouverts, 1 200 hectares dans Paris, ce qui est énorme en termes d'espaces désimperméabilisés ;

- L'enjeu social, en particulier la question du logement, avec plus de 25 000 demandeurs de logements sociaux et l'objectif d'atteindre 30 % de logements sociaux à Paris en 2030.

Pour concilier ces deux objectifs, et c'était l'objet de la concertation du PLU, deux grands choix sont apportés :

- L'instruction de nouveaux emplacements réservés pour le logement social ; certaines adresses font débat. Des constructions ont été réalisées, comme au 331-335 rue des Pyrénées, où il n'y a pas eu de réserve pour le logement social ; c'est ce qui a permis de racheter des parcelles avec des immeubles assez peu élevés pour monter et densifier au maximum ces parcelles privées. Tant que le PLU ne l'a pas empêché, nous ne pouvons pas l'empêcher.

La réserve pour le logement social est clairement l'outil anti-promoteur. Par ailleurs, si d'aventure un projet de logement social se faisait, cela permettrait de maîtriser les hauteurs, de maîtriser l'ascension urbaine, en débat avec le conseil de quartier. Dans ce cadre, 40 nouvelles réserves de logements sociaux ont déjà été présentées par la Direction de l'Urbanisme, suite au travail de l'équipe du 20^e, en particulier de Thomas CHEVANDIER, que je félicite et qui en a sans doute présenté plus d'une centaine pour que 40 soient identifiées et acceptées. Le travail effectué concerne massivement des petits immeubles de R +1, et de fait, avec des réserves logement social, anti-spéculation. Mais il nous est apparu que ce nombre déjà important n'excluait pas toute proposition ultérieure, donc nous avons continué le travail en proposant un certain nombre de réserves en plus, au nombre de 85. Cela amènera à doubler le nombre de réserves ; il est en effet proposé d'étudier leur inscription au PLU, et cela pourrait en générer 40 autres supplémentaires.

D'où la première partie de ce vœu et toutes les adresses. Elles ont toutes le même point commun : il n'y a aucun immeuble d'angle puisque pour préserver le paysage de la rue, il est proposé lors de ce PLU de protéger les immeubles d'angle et de ne pas prévoir de projet urbain sur ces immeubles d'angle. Ces adresses sont comme celles proposées par Thomas CHEVANDIER ; c'est la même méthodologie.

- L'aspect espace vert-espace végétalisé, c'est un enjeu majeur du PLU. La réunion du 12 septembre a quand même été très inquiétante puisque la Direction de l'Urbanisme nous a signifié que seules deux adresses avaient été identifiées pour tout le 20^e. Il nous semble donc que ce nombre de deux réserves est extrêmement limité au vu de notre ambition pour la végétalisation de la Ville. Rappelons qu'à l'échelle de Paris, cela voudrait dire que 12 % du territoire supplémentaire du 20^e devrait être désimperméabilisé au prorata, ce qui représente un nombre d'hectares massifs.

Nous proposons par ce vœu que soit étudiée l'inscription de nouveaux espaces verts. Ce n'est pas un cas général, aussi je vais détailler un peu plus la spécificité ; en reprenant les anciennes emprises pour des constructions, comme des garages, comme au 24 rue Etienne Marey ou au 92-94 rue de l'Isle-Adam, qui étaient des réserves pour crèche ; or des crèches ont été construites ailleurs. Ce n'est pas la peine de les garder ; il serait donc tout à fait possible de faire des espaces verts dans des endroits où il y a des manques, et par exemple utiliser un terrain du CASVP au 5 quai de Beauce, ou étendre la réserve 20-10, comme le demandent les bibliothécaires de la bibliothèque Louise Michel, au parking situé 30-32 rue des Haies et 36 rue des Haies, ce qui permettrait de créer un espace vert beaucoup plus important. Par ailleurs, ce serait symbolique parmi ces adresses, de la transformation d'espaces dévolus actuellement à l'automobile en des espaces végétalisés.

Cette liste n'est pas exhaustive ; nous voterons bien entendu tout vœu présenté par d'autres groupes qui irait dans le même sens.

M. PLIEZ

La parole est à Madame DASPET.

Mme DASPET

Merci. Je vais essayer d'être rapide. Tout vœu qui portera à l'étude des nouvelles adresses, des fléchages qui vont dans le bon sens, étant bien entendu qu'il s'agit de les porter à l'étude (mais peut-être que nous allons nous rendre compte que cela ne fonctionne pas et que ce n'est pas imaginable), sera bienvenu, sauf si vraiment je vois quelque chose de totalement incongru. Après, soyons clairs, ce n'est pas parce que ce serait inscrit au PLU que cela mutera en logements sociaux ; il faut quand même que les propriétaires soient vendeurs ; nous avons aussi d'autres moyens d'actions via les préemptions, même si hélas cela implique de travailler aussi sur les réserves de logement social, sur les zones déficitaires en logement social.

Concernant les adresses, proposées je veux quand même dire qu'il y en a certaines sur lesquelles un permis de construire a été déposé ; cela n'empêche pas de les flécher pour l'avenir. Par ailleurs, nous

avons déjà identifié d'autres adresses ; sur les espaces verts, la rue Etienne Marey est déjà fléchée ; le 124-126 Pyrénées est déjà fléché. La question va être, comme *a priori* il y aurait plusieurs classifications d'espaces verts, de savoir techniquement dans lesquels on les inscrit. En effet il faut être vigilant là-dessus pour ne pas perdre bêtement des potentiels comme ceux-là.

Je souhaite faire une remarque sur les adresses fléchées en logements sociaux ; pour moi la priorité absolue concerne le secteur Jourdan, de place du Guignier à Jourdan, des deux côtés, ainsi que les voies perpendiculaires, parce que l'effet de spéculation y est total. Au 331-335 Pyrénées, forcément cela se voit, et cela se verra, malheureusement, car c'est très dense, mais plein d'autres petites parcelles et petits bâtis mutent. En revanche, qui dit fléchage logement social ne dit pas forcément surélévation extrême ; cela peut vouloir dire préservation des bâtis existants. En effet, les adresses indiquées comportent beaucoup de jolies maisons de ville, avec des jardins. Je mets juste ce bémol ; j'adorerais que la Ville soit en capacité d'acheter des bâtis tels que ceux-là pour créer peut-être deux ou trois logements sociaux seulement, ce serait aussi une forme d'habitat plus qualitatif. On y trouverait notre honneur.

Merci pour ce vœu et bienvenue à tous ceux qui veulent encore communiquer des adresses. Il y a une enquête publique et je sais des conseils de quartier se sont mis au travail, merci à eux.

M. INDJIC

Je voulais remercier le groupe communiste pour ce vœu intéressant et qui propose un certain nombre d'adresses. Nous sommes d'accord avec les considérants que vous avez mis. Je suis aussi d'accord avec vous, Monsieur BAUDRIER, sur le fait que nous avons un vrai problème sur le développement des espaces verts dans l'arrondissement ; effectivement il y a très peu d'espaces disponibles, et je vous remercie d'ailleurs de m'avoir proposé des adresses, y compris en début de mandat où j'ai pu déjà commencer à travailler avec les services pour voir si c'était possible. Effectivement, c'est dur de trouver de nouvelles adresses, de développer de nouveaux espaces verts. Par contre une chose est importante dans le 20^e, c'est d'ailleurs l'APUR qui le dit, c'est que nous avons des espaces verts à préserver, notamment privés. Aujourd'hui 46,7 hectares d'espaces verts privés, notamment des cœurs d'îlots, sont à préserver. Même si nous sommes pour le développement des logements sociaux à Paris, c'est aussi important pour nous de préserver ces cœurs d'îlots, notamment pour faire face, et vous le rappelez dans le vœu, aux étés que nous allons connaître, notamment des étés à 50°C, et au changement climatique que nous connaissons dès aujourd'hui.

Nous n'allons pas prendre part au vote sur votre vœu, tout simplement parce que nous n'avons pas pu étudier en profondeur les multiples adresses qui sont proposées ; cela mérite un travail plus approfondi et nous ne pensons pas qu'aujourd'hui nous pouvons nous positionner dans le cadre d'un vœu et dans le cadre d'un Conseil d'arrondissement. Mais bien évidemment notre groupe sera très mobilisé sur le travail qui est déjà accompli depuis un moment, avec à la fois tous les élus et les habitants.

Mme de MASSOL

J'ai regardé les adresses mentionnées pour des réserves logement social, en particulier celles de la rue de Bagnolet, où sont indiqués 17, 19, 21, 37, 32, 53 134, 136 rue de Bagnolet ; ce ne sont que des petits bâtiments R+1, R+2, et le 134-136, qui est un bâtiment identitaire de la rue de Bagnolet (celui avec les deux jolis escaliers à l'extérieur).

J'entends ce que vous dites, Monsieur BAUDRIER, que l'on va densifier un maximum, mais cela me fait peur. Vous dites aussi qu'il faut préserver les bâtiments d'angle et que c'est pour cela qu'ils ne sont pas dans le PLU, mais en même temps vous dites qu'il faut inscrire ces bâtiments, parce que si l'on veut faire de la rue de Bagnolet une rue canyon comme elle l'est déjà sur une partie importante de sa longueur, il faut démolir et faire du logement social sur tous ces petits R+1 R+2 ; il y a quelque chose dans la rédaction du vœu qui me perturbe, qui ne va pas, et donc *a priori* je ne prendrai pas part au vote ; je ne vois en effet comment on peut réserver toutes ces parcelles pour faire du logement social sans les densifier.

M. CHEVANDIER

Je tenais à remercier le groupe communiste pour la présentation de ce vœu, qui est très utile, et rappeler un chiffre, l'objectif de 30 % de logements sociaux à Paris. Si nous voulons réussir à remplir cet objectif, il faut utiliser un maximum de leviers. Le PLU est un levier essentiel pour y parvenir, notamment dans la réservation des parcelles. Le PLU est un outil de la puissance publique pour lutter

contre la spéculation immobilière, et c'est parce qu'il a été sous-exploité ces dernières années dans le 20^e arrondissement (seules 17 parcelles étaient réservées logement social) qu'il y a eu des projets de densification comme aux 331 et 335 rue des Pyrénées, comme d'autres encore, alors que s'ils avaient été identifiés bien en amont, des projets auraient été concertés avec la Ville, ce qui aurait permis de faire de la mixité sociale. Et justement, le fait de flécher des parcelles au PLU en logement social, c'est une manière, un, d'éviter la spéculation, deux, d'encadrer la densification. En effet, la pire densification, c'est la densification faite par la spéculation immobilière privée, faite par des logements privés, dont le prix au mètre carré monte à 12 000, 13 000, 14 000 euros. Aujourd'hui le PLU nous permet d'encadrer cela, et nous n'aurons pas d'autres opportunités avant 10 ans. Ce que propose le groupe communiste, c'est d'identifier un certain nombre de parcelles ; ces parcelles, tous les élus les ont identifiées à un moment donné. Nous avons en tête la révision du PLU ; ainsi, quand nous voyions un immeuble qui présentait la particularité d'être identifié par des promoteurs immobiliers, des R+1, des garages, et cetera, nous les notions pour pouvoir faire une réserve logement social dessus, et éviter qu'ils ne tombent entre les mains des promoteurs privés. C'est justement une mesure anti spéculation et anti densité ; en effet, à partir du moment où il y a une réserve logement social, cela veut dire qu'il tombe dans l'escarcelle des choix politiques de la Ville, et donc des discussions que nous avons dans ce Conseil d'arrondissement ou des suivants. Cela permet donc de faire du logement sans dénaturer la Ville, sans toucher aux pleines terres, dans ce cadre, qui est un cadre bénéfique socialement et d'un point de vue écologique.

Nous sommes donc évidemment très favorables à cette délibération qui propose de porter à l'étude ces adresses, et non pas de les inscrire en tant que telles. Sylvain, c'est une petite nuance qui permet justement d'éviter d'aller trop vite et de faire des erreurs que nous pourrions regretter.

En tout cas, c'est un avis favorable du groupe Paris en Commun.

M. PLIEZ

Merci pour cet échange. Je ne vois plus d'autre prise de parole, je vous propose donc de passer au vote.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-294 : Vœu de la Majorité municipale du 20^e arrondissement pour que l'État et la CNAV IDF se dotent des moyens d'accomplir un service public à la hauteur des enjeux

M. JALLAMION

Comme vous le savez, depuis 2017, les agences CNAV ne reçoivent plus de public. Tout le monde a entendu parler des ruptures de droit qu'il y a actuellement, mais il y a en fait un report de la CNAV sur le milieu associatif ; 10 000 personnes sont suivies par les quelques associations citées dans le vœu, notamment à Ayyem Zamen, GRDR, UNRPA et Chinois de France, Français de Chine. Ces associations, évidemment, n'ont pas de souci pour compléter le service public, mais elles ne veulent en aucun cas s'y substituer ; c'est hélas aujourd'hui la même chose pour la CAF et pour nombre de services publics, que l'État pressurise, et leur demande une rentabilité absolue, ce qui rejaillit sur les finances des collectivités locales, puisque ces associations sont subventionnées notamment par la municipalité, et sur notre accueil à la mairie d'arrondissement.

Ce vœu demande d'ouvrir à nouveau des agences de proximité afin de :

- Proposer un accueil physique et humain, du conseil à l'obtention des droits (CNAV) ;
- Former des conseillers à résoudre des situations complexes, réduire les délais d'attente de la plateforme téléphonique et du formulaire en ligne qui est très difficilement joignable, réduire les délais d'instruction et de réponse à chaque étape concernant les dossiers de retraite et d'ASPA afin de réduire le risque de non-recours aux droits. En effet, il faut attendre que toutes les demandes soient faites pour avoir recours aux défenseurs des droits et cela devient réellement problématique pour toutes ces associations, mais surtout pour les demandeurs qui en attendant ne perçoivent pas leur pension ;
- Assurer une meilleure coordination entre les administrations, notamment CNAV-CAF et CNAV- Pôle Emploi.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce vœu et je remercie l'ensemble de la majorité d'avoir accepté d'être cosignataire.

M. PLIEZ

Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire et merci au groupe communiste d'avoir initié ce qui est devenu un vœu de la majorité. Il met le doigt sur un phénomène que nous connaissons bien et que nous avons déjà évoqué ici, c'est le recul des services publics et notamment des points d'accueil de proximité. Parfois ils ne sont pas remplacés, parfois ils sont transformés en procédures dématérialisés. À la fin c'est toujours le même résultat : des services publics moins accessibles.

Je rappelle qu'en France, 13 millions de personnes, soit 17 % de la population, souffrent de ce qu'on appelle l'illectronisme. Le rapport du défenseur des droits de 2019 le montrait très bien : il y a une mutation de ce qu'on appelle les phénomènes de non-recours aux droits. Auparavant, on ne recourait pas à ses droits parce qu'on ne les connaissait pas. Aujourd'hui, de plus en plus, on ne recourt pas à ses droits parce qu'on n'arrive pas à y accéder, ce qui est d'autant plus insupportable. Plusieurs études montrent qu'une personne précarisée sur 5 qui face à une difficulté pour accéder à ses droits, abandonne toute procédure. Ensuite c'est un phénomène de cercle vicieux, qui fait plonger la personne dans une exclusion toujours plus grande. Nous aurions pu faire exactement le même vœu sur la CNAF, la dématérialisation ayant une conséquence, un poids de plus en plus fort qui pèse sur les épaules de nos associations qui œuvrent dans les quartiers politiques de la Ville et qui sont au contact de ces personnes âgées isolées, souvent dans des situations de grande précarité. L'association Chinois de France, Français de Chine nous décrit des situations de personnes âgées asiatiques ne maîtrisant pas la langue française, qui sont dans un désœuvrement le plus total. Je salue donc leur l'action.

Nous aurions pu aussi parler des centres sociaux, qui aujourd'hui sont le réceptacle de tous ces reculs des services publics. Oui, il faut plus d'accueil de proximité, oui il faut former les agents ; en effet, parfois, face à ce recul des services publics, des maisons France Services ont été ouvertes, sauf que dans les maisons France Services, les personnes que nous avons en face de nous ne peuvent pas être compétentes pour remplir une demande d'appel, pour remplir une demande d'accès aux droits à la retraite, pour remplir une feuille d'impôt. Je voudrais dire aussi que cette question des personnes âgées est particulièrement prégnante. Un portrait social a été publié en 2022 par les services de la Ville ; il montre que ces dernières années, c'est le 20^e arrondissement qui a connu la plus forte augmentation de personnes âgées entre 60 et 74 ans ; c'est une augmentation de + 3 % par an. Le 20^e arrondissement n'est pas seulement un arrondissement jeune comme parfois on a tendance à le dire.

Pour terminer, on dit souvent que les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ; il ne faudrait pas que ce patrimoine soit seulement immatériel.

M. PLIEZ

J'ai deux demandes de prise de parole, Madame de MASSOL et Monsieur SOREL.

Mme DE MASSOL

Merci pour ce vœu que je voterai avec grand plaisir, parce qu'effectivement les services publics font partie de notre patrimoine, sont absolument irremplaçables, surtout dans des quartiers comme les nôtres où la diversité sociale nécessite d'avoir des diversités de réponses, et des diversités d'outils, pour que les personnes âgées, puisqu'il s'agit de la CNAV, mais aussi tous les autres publics, aient accès à ces services publics. On parle beaucoup de retraite en ce moment ; ce serait bien aussi qu'on parle, comme vous le faites dans ce vœu, de l'accès à ces droits à la retraite. Donc merci pour ce vœu que je voterai avec plaisir.

M. SOREL

Je voulais d'abord remercier le groupe communiste, et du coup la majorité, d'avoir repris ce vœu. J'ai presque envie de dire que cela aurait pu être un vœu de la NUPES. En tout cas, je pense que c'est d'autant plus important dans la période actuelle où les fraudeurs sont pointés du doigt. Évidemment ce ne sont jamais les fraudeurs à col blanc, ce sont toujours les chômeurs les plus précaires qui sont accusés de gaspiller l'argent de l'État et l'argent de tout le monde. Il est important de dire qu'il y a

d'abord un problème de non-recours aux droits, et que pour cela il faut mettre les moyens ; en effet, s'il n'y a pas de service public sur le terrain, c'est parce qu'il y a une volonté d'économie d'un certain gouvernement et des gouvernements passés. Il ne faut pas oublier non plus d'où vient cette absence de services publics de proximité. Je pense que c'est important de revenir sur ce qui a été défait, pour répondre à l'urgence sociale, dans une période où les problèmes sociaux sont de plus en plus dramatiques.

M. PLIEZ

Merci. Monsieur ALIBERT.

M. ALIBERT

Merci, Monsieur le Maire, merci également au groupe communiste d'avoir proposé ce vœu et de l'avoir ouvert à la cosignature. Monsieur JALLAMION, Monsieur SAUVAGE et Monsieur SOREL viennent de dire l'essentiel, mais je voudrais insister sur le portrait social qui a été cité par Maxime SAUVAGE tout à l'heure ; je suis à la fois inquiet et admiratif. Inquiet de la situation de paupérisation et de grande précarité qui est rampante, et même grimpe, dans notre arrondissement, mais aussi confiant dans tout ce que notre majorité arrive à faire sur le sujet. Je n'ai pas rapporté la délibération DSOL 55 qui était soumise à notre Conseil ; elle a été votée dans le lot des délibérations tout à l'heure, mais elle subventionne largement 25 associations qui prennent énormément d'initiatives pour favoriser l'inclusion numérique. Cela répond au constat qu'évoquait Monsieur SAUVAGE un peu plus tôt sur le fait qu'au-delà de la connaissance de ces droits, ceux qui les connaissent ne peuvent plus forcément y accéder. Là-dessus, la Ville de Paris a une action résolue avec des référents numériques, avec un accompagnement des associations, un accompagnement aussi des services publics parisiens. Nous l'avons déjà souvent dit : nos espaces de solidarité parisiens (le nouveau nom des CASVP) accueillent la plupart des publics qui devraient être accueillis par d'autres administrations de l'État, et cela a des conséquences sur le travail social et sur tous les travailleurs et travailleuses du champ médico-social de Paris. Nous en avons aussi parlé dans ce Conseil d'arrondissement, avec la situation des travailleuses et travailleurs sociaux du service public de proximité, qui ont parfois fait une grève du zèle, mais aussi par grande fatigue. Je me souviens que grâce à l'initiative de Génération.s et des camarades qui nous ont rejoints, nous avons eu aussi un débat sur les conditions de travail. Tout cela pour dire qu'il existe des solutions, que nous mettons en œuvre. Encore merci pour ce vœu, que bien entendu nous voterons en tant que groupe écologiste.

M. PLIEZ

Je ne vois plus de main levée, donc je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-295 : Vœu relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris, déposé le Groupe Communiste et citoyens.

M. BAUDRIER

Chacun sait que les collectivités, et la Ville de Paris n'y fait pas exception, ont des problèmes financiers du fait des restrictions, en particulier des dotations de l'État et des différentes crises que connaît notre pays : crise énergétique, crise sociale, politique régressive du gouvernement. Il est donc essentiel que nous puissions, pour affronter les enjeux très importants, à la fois pour le PLU en termes de développement des services publics, du logement social, des espaces verts. Pour affronter le réchauffement climatique, il faut investir énormément dans la rénovation thermique des bâtiments ; il y a donc besoin de recettes et de moyens. Il y a bien sûr énormément de possibilités, d'autant que les bases fiscales sont très importantes à Paris, pour trouver ces recettes et ces moyens, mais elles dépendent de votes à l'Assemblée Nationale. On a pu voir par le passé que nous nous étions mobilisés pour la création d'une taxe d'habitation spécifique sur la résidence secondaire, et que de fait elle a été créée, puis que son taux a été augmenté ; ces mobilisations portent donc leurs fruits, tout comme les augmentations du versement mobilité, qui ont permis le financement des transports publics, en particulier de la zone unique, ou l'augmentation de la taxe locale sur le bureau, qui ont permis la construction du Grand Paris Express et de multiplier par 30 le nombre des investissements

dans les transports publics en Île-de-France. Les faits de ces vœux parfois présentés sont souvent réalisés ; ils ont permis de générer, par exemple, plus de 50 milliards d'investissements pour les transports publics. Ce n'est pas du tout un impact ridicule.

Les propositions que nous portons sont dans le prolongement de celles qui ont déjà été portées dans des institutions précédentes et dans d'autres cénacles, soit à la Ville de Paris, soit à Île-de-France Mobilités :

- L'instauration de progressivité des DMTO pour un taux plus élevé pour les biens de luxe, disons plus de 12 000 euros le mètre carré, qui permettrait d'avoir un effet anti-spéculatif ;
- L'augmentation de la taxe sur les logements vacants, en la multipliant par 4, puisque son taux est beaucoup trop faible pour dissuader de fait les propriétaires de laisser leur logement vacant (20 000 font l'objet d'une vacance structurelle selon l'APUR) ;
- Le dé plafonnement de la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cette fameuse taxe dont nous avons obtenu la création, qui pour l'instant rapporte 70 millions d'euros par an à la Ville mais ne réussit pas son principal objet qui est de pousser les propriétaires à louer leur logement, ce qui permettrait de résoudre de façon très conséquente la crise du logement à Paris ;
- La création d'une taxe sur les bureaux vacants additionnelle à la taxe locale sur les bureaux et le dé plafonnement de la taxe de séjour sur les palaces et les hôtels de luxe afin de la situer au même niveau que les métropoles internationales. Il y a une anomalie complète ; en effet, quand une personne passe une nuit en palace, la taxe de séjour est de 7 euros, alors qu'elle est de 4 euros pour l'hôtellerie standard ; le différentiel est vraiment ridicule.

Voilà en résumé nos propositions, souvent en ligne avec celles que nous avons déjà proposées, et qui avaient obtenu des votes au Parlement. Il s'agit pour nous de réitérer cette mobilisation dans ces temps où la volonté d'investir pour le public, dans les services publics, est d'autant plus essentielle au vu des crises environnementales et sociales que nous devons affronter.

M. PLIEZ

Merci. J'ai deux demandes de prises de parole : Maxime SAUVAGE et Nathalie MAQUOI.

M. SAUVAGE

Merci Monsieur le Maire et merci au groupe communiste pour ce vœu, qui se passe dans un contexte particulier avec une situation de crise permanente depuis quelques années, notamment la crise Covid, ou aujourd'hui l'inflation, qui n'est pas seulement un phénomène conjoncturel, qui crée des déséquilibres macroéconomiques importants et qui profite à certaines personnes dans notre système économique, à l'instar des supers profits obtenus par de nombreuses très grandes entreprises. Je rappellerai quelques chiffres ; le bénéfice de Total, qui au premier semestre 2022 a augmenté de 122 % par rapport à la même période en 2021, ou encore l'armateur CMA CGM, qui a fait 14,7 milliards de bénéfices au premier semestre 2022, soit autant que sur toute l'année 2021, sans parler des dividendes records qui sont attendus en 2022, plus de 1 560 milliards de dollars. Dans le même temps une autonomie budgétaire a commencé au Parlement, avec un budget 2023 qui passe complètement à côté ; le gouvernement annonce une suppression en deux ans de la CVAE, impôt de production, pour 8 milliards d'euros, et dans le même temps appelle à faire une réforme des retraites, qui comme par hasard devrait rapporter des économies à hauteur de 8 milliards d'euros, exactement ce que représente la suppression de la CVAE, ou encore un budget qui supprime 14 000 places d'hébergement d'urgence. Dans ce contexte, certaines collectivités souffrent, en raison de l'augmentation du coût des fluides, cela a été rappelé en début de Conseil d'arrondissement par Nathalie MAQUOI : une augmentation du coût des denrées alimentaires. Tout cela a des conséquences sur les services publics et parfois sur leur facturation auprès des habitants et des habitants. C'est le cas de Paris, en tout cas, qui est bien touchée comme collectivité territoriale ; depuis mars 2020, la crise Covid a entraîné pour le budget de la Ville un surcoût d'1,2 milliard d'euros, dans un contexte où plus de 118 millions d'euros ne sont pas compensés à la Ville par l'État sur ce que représentent les allocations individuelles de solidarité comme l'APCH ou le RSA. Et enfin dans le cadre du plan de relance de plusieurs milliards d'euros, la Ville n'a reçu que 34 millions d'euros. Si nous voulons continuer à mettre en œuvre notre programme de transformation sociale et écologique, comme l'a rappelé Jacques BAUDRIER, nous avons besoin de nouvelles recettes, et le rapport Simonnet-Bonnet Oulaldj en propose quelques-unes qui paraissent pertinentes, notamment parce qu'elles s'appuient sur la notion de justice fiscale qui nous tient à cœur. Je retiendrai trois propositions :

- La multiplication par 4 de la taxe sur les logements vacants, dans un contexte où nous manquons tant de logements disponibles pour les Parisiens et les Parisiennes ;
- Le déplafonnement de la taxe de séjour pour les palaces ; je rappellerai qu'un touriste paiera une taxe de séjour de 5 euros pour une nuit au Mandarin oriental, quand une famille de trois personnes paiera plus de taxes de séjour pour résider à l'hôtel 3 étoiles Terre Neuve, situé à côté de la place de la Réunion. C'est complètement injuste.

Je voudrais dire aussi qu'il est important de rendre progressif les DMTO ; il est complètement anormal de payer la même proportion de DMTO, selon que son bien coûte 8 000 euros ou 20 000 euros le mètre carré.

Je terminerai un par autre point très important du vœu, l'importance du lien fiscal entre les citoyens et la collectivité. Aujourd'hui, Paris détient un pouvoir de taux sur 31 % de ses recettes fiscales ; c'était 66 % en 2010, ce qui contraint fortement ses marges de manœuvre, et ce qui s'explique notamment par la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Aujourd'hui les habitants ne contribuent plus directement ou presque plus pour le financement de leurs impôts locaux, ce qui conduit, avec d'autres mesures, à affaiblir fortement le consentement à l'impôt. Nous appelons donc à voter ce vœu.

Mme MAQUOI

Merci au groupe communiste de proposer un vœu qui concerne les ressources des collectivités territoriales en période de préparation budgétaire.

Vous déposez ce vœu suite à une mission qu'a mené pendant six mois votre président de groupe au Conseil de Paris, qui soulève des questions intéressantes. D'abord - et Maxime tu l'as évoquée- celle de l'autonomie des collectivités territoriales, alors que depuis 10 ans on constate un mouvement inverse ; elle est plutôt abandonnée par les gouvernements successifs qui choisissent d'aller vers une contractualisation plutôt que des levées d'impôts directs, et ainsi de renforcer le contrôle du lien entre État et collectivités territoriales.

Par ailleurs, un nouvel enjeu est posé, celui de l'économie numérique ; le débat que nous allons avoir sur les *dark stores* va permettre de l'aborder et d'y revenir en détail.

Les écologistes se retrouvent dans certaines propositions : la taxe de séjour sur les palaces et les hôtels de luxe. Peut-être faudrait-il préciser ce que vous entendez par déplafonnement. Par exemple nous avons défendu auprès de Nicolas Bonnet-Oulaldj un modèle proportionnel, qu'on retrouve à Amsterdam, à Berlin et à New York ; en effet elle devrait être proportionnelle au prix de la chambre, sachant que le prix des chambres de palace à Paris s'élève de 10 000 à 36 000 euros. Hélas, la réponse de Gabriel ATTAL au sénateur Rémi FERAUD lundi il y a 10 jours ne nous laisse pour l'instant pas encore beaucoup d'espoir.

À noter également l'augmentation de la taxe sur les logements vacants, pour renforcer l'encouragement des propriétaires à mettre en location leurs logements plutôt que de les laisser vides. Je te rejoins, Jacques : aujourd'hui, il faut que cela augmente puisque cela n'a pas encore l'effet escompté.

Nous avons trois nuances sur ce vœu, qui vont expliquer notre abstention :

- La première nuance, c'est le focus que vous mettez sur les DMTO, qui sont prélevés à chaque transaction immobilière, certes généralement très profitable à Paris, mais qui sont quand même basés sur une logique spéculative ;

- Malgré nos auditions, et c'est dommage que nous n'ayons pas réussi à convaincre Nicolas, l'absence de réflexion pour financer l'adaptation de la Ville au changement climatique ; c'était la contribution que nous avons posée, introduire une nouvelle fiscalité, comme vous le faites très bien sur l'économie numérique, pour savoir qui va payer la transition écologique. Je crois que la question majeure est aussi là aujourd'hui, et que les collectivités territoriales vont être en première ligne pour pouvoir transformer la Ville, transformer Paris ;

- Enfin, l'absence d'analyse dans ce rapport d'un des principaux leviers des collectivités aujourd'hui, si on parle de leur autonomie et si on la met en avant : la question de la taxe foncière, qui ne touche que les propriétaires, un Parisien sur trois, souvent multipropriétaire. D'ailleurs, le prix au mètre carré permet rarement aux classes populaires et aux classes moyennes d'acheter. Il aurait été au moins judicieux d'évaluer ce que pouvait donner la mise à jour des valeurs locatives sur l'impact de la taxe foncière. Du coup, nous sommes assez surpris de ne pas le retrouver, d'autant plus que nous connaissons les communistes dans leur combat, sur la répartition des richesses.

M. BAUDRIER

Je veux bien répondre. En ce qui concerne le rapport à la transition écologique, je gère un certain nombre d'investissements en tant qu'adjoint à Paris, dont 300 millions d'euros par pour la rénovation énergétique des bâtiments des logements sociaux. Évidemment le premier chantier de Paris, c'est ça. Nous aurons à financer la transition écologique d'autant plus à l'avenir. Il n'y a donc pas de sujet, cela semble évident à tout le monde.

Sur le sujet de la référence à la taxe foncière et de la révision des bases locatives cadastrales : sur la révision des bases locatives cadastrales, j'ai évoqué un certain nombre de taxes dont nous avons obtenu l'augmentation au Parlement pour un produit de 50 milliards d'euros en cumulé ; ce n'est pas totalement nul comme résultat. Je me suis toujours opposé, dans ce débat, y compris en interne, au fait de travailler sur la révision des VLC parce que la révision des VLC est un serpent de mer, engagée depuis 1970. Si sur le fond cet objectif me semble tout à fait limité en termes de stratégie et d'efficacité, si nous nous étions battus pour construire le Grand Paris Express en nous battant pour la révision des VLC, qui sur le fonds est totalement justifié, nous n'y serions jamais arrivés. C'est clairement de la stratégie ; j'avais le même débat il y a 10 ans pour financer le Grand Paris Express ; j'ai le même positionnement, en tout cas je fais partie de ceux qui pensent que ce n'est pas une bonne stratégie, même si sur le fond c'est un débat tout à fait légitime. D'ailleurs pour tous ceux qui font des amendements budgétaires, c'est un débat récurrent. Mais quand on n'y arrive pas, il vaut mieux passer sur les côtés. C'est le pourquoi de l'absence de cette référence.

Sur le sujet de la taxe foncière, c'est aussi de la stratégie vis-à-vis de l'État. Évidemment plus de la moitié des logements sont possédés à Paris par des gens qui sont propriétaires d'au moins 5 logements. Je ne suis pas du tout opposé à l'augmentation de la taxe foncière et je pense que mon groupe non plus. Mais le fait est que la priorité est déjà d'obtenir d'autres ressources. Là nous sommes dans un temps de projet de loi de finances ; des amendements ont été déposés lundi dernier en commission sur le volet recettes ; le groupe communiste en a déposé un certain nombre, en ligne avec ceux-là mais pas seulement. En tous cas, si nous commençons à parler de nos leviers fiscaux, nous avons peu de chances d'être entendus par le Gouvernement, au vu de la configuration politique. Voilà l'explication de ce positionnement et de ces références, avec un aspect très technique, pour la VLC. Voilà pourquoi dans ce vœu que nous déposons, nous ne faisons pas référence à ces deux propositions, qui ont leur légitimité, je ne le conteste pas.

M. PLIEZ

Madame MAQUOI, vous pouvez reprendre la parole, puis Madame de MASSOL, puis Monsieur SOREL.

Mme MAQUOI

Merci. Je souhaite simplement mettre une nuance stratégique. Tout le monde sait que Paris est très en dessous de son levier de la taxe foncière. Je te retourne donc l'argument, Jacques, aller chercher des ressources ailleurs quand on peut nous rétorquer très facilement qu'on n'actionne pas un levier qui est en notre position, peut mettre aussi en faiblesse. Dans un rapport où tu explores plein de pistes et où ensuite l'exécutif choisit lesquelles il essaye de déposer ou de faire du lobbying parlementaire, on aurait pu quand même voir, sur un certain nombre de pistes, qui sont aujourd'hui absentes du rapport, combien ça allait rapporter. Quand on voit qu'un point d'augmentation représente 80 millions d'euros, peut-être que cela aurait pu permettre de réfléchir un peu.

M. PLIEZ

Merci. C'est vrai qu'on parle d'un vœu, pas d'un rapport, même si le vœu se base sur le rapport.

Mme de MASSOL

Une rapide explication de vote ; autant je suis tout à fait d'accord sur toute la première partie du vœu, la progressivité des DMTO, la taxe sur les logements vacants, les bureaux vacants et puis la taxe de séjour sur les palaces (cela faisait d'ailleurs parti du programme de notre campagne municipale) autant je ne suis pas d'accord avec le fait de proposer de réaugmenter les impôts pour les habitants et les habitantes. Je pense qu'ils n'ont pas besoin de ça en ce moment et c'est pour cela que je voterai contre.

M. SOREL

La question d'augmenter les impôts ne concerne pas les habitants ; on sait bien que Paris est socialement très clivée. On sait bien qu'à l'ouest il n'y a pas exactement les mêmes revenus qu'à l'est, et nous vivons dans le 20^e arrondissement, pas dans le 16^e. La question de la fiscalité est de savoir qui paye ; c'est la justice fiscale, c'est la justice sociale, c'est la redistribution. J'en profite pour vous répondre que nous n'avons pas de tabou sur l'augmentation des impôts. Sur la taxe foncière, je pense qu'effectivement on ne peut pas exclure *a priori* une réflexion sur la question, et je suis d'accord avec un certain nombre de choses qui ont été dites par Nathalie MAQUOI, ainsi que sur la stratégie. J'ai un problème sur le rapport de force ; effectivement sur la question de l'augmentation de la taxe de séjour, je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas la proportionnalité. J'ai un peu tiqué lorsque j'ai vu que New York, c'était 14 %. Pourquoi ce serait simplement un déplafonnement ? Nous sommes d'accord sur un certain nombre de mesures qui sont posées sur la table mais il y a un problème sur le rapport de force, parce que je ne vois pas comment et pourquoi Macron céderait. On peut demander les choses poliment, avec le sourire ; certaines mesures proposées sont tout à fait évidentes au regard de la situation de la crise sociale, de la crise économique et des besoins des collectivités ; cependant, quel est le rapport de force qui est mis sur la table pour faire en sorte d'avoir une petite chance de faire reculer Macron ? Est-ce travailler avec des collectivités plus petites, qui n'ont pas le poids de Paris, ce qui permettrait de renverser la table ? Est-ce de faire comme dans cette ville de l'Oise où le maire communiste disait « nous ne payons pas » ? Si c'est Paris qui le dit, cela aura un autre poids que si c'est une petite ville de l'Oise. Je mets aussi cela sur la table ; par rapport au vœu qui est proposé, qui est intéressant, qui pose un certain nombre de débats, nous allons nous abstenir : peut mieux faire, d'une certaine manière, parce qu'à mon sens la question du rapport de force est sous-estimée par rapport à Macron.

M. PLIEZ

Merci. Si j'en crois ce qui se dit ici, vous pouvez, en ce qui concerne la taxe de séjour, envoyer le programme municipal de Madame de MASSOL à Monsieur MACRON, puisque visiblement c'était inscrit ; cela fera déjà un point de voté.
Nous allons conclure.

Mme de MASSOL

Ce serait gentil de ne pas trop caricaturer mes propos. Merci Monsieur le Maire.

M. PLIEZ

J'ai repris vos propos pour sourire un peu, Madame.

Mme de MASSOL

C'est très drôle.

M. JALLAMION

Certains débats m'échappent un peu, Madame de MASSOL. Les seuls habitants qui réellement seront touchés, sont ceux qui font de la spéculation immobilière et qui revendent leur appartement avec une plus-value immobilière énorme. Ils auront en effet plus de DMTO à payer qu'aujourd'hui. Mais c'est uniquement cela. Ce que nous reproche, si j'ai bien compris, le pôle écologiste, c'est justement de ne pas mettre tout de suite l'augmentation de la taxe foncière, qui toucherait en effet les Parisiens. Mais ce n'est pas dans notre vœu.

Je ne comprends absolument pas le discours sur le rapport de force ; parce que si ne pas voter ce vœu, c'est permettre d'augmenter le rapport de force, les choses m'échappent.

M. SAUVAGE

Pour répondre à madame MAQUOI, qui s'étonnait de certains manques dans ce rapport, je rappellerai la lettre de mission de la Maire de Paris qui demandait aux corapporteurs de trouver de nouvelles

pistes permettant de restaurer la libre administration des collectivités territoriales, et donc de faire évoluer le droit en vigueur. La solution que vous proposez est du droit constant, c'est juste pour cela que cela ne rentre pas dans le périmètre du rapport.

Pour vous répondre, Madame de MASSOL, votre rapport à l'impôt est extraordinaire ; il ne faudrait pas augmenter les impôts. Et même la plupart du temps, vous contribuez à baisser ceux des grandes entreprises. Entre 2007 et 2022, c'est moins 34 millions d'euros de prélèvements obligatoires sur les grandes entreprises. C'est affaiblir les recettes de l'État, ses capacités d'agir, et dans le même temps vous prônez une réduction des dépenses publiques. Je pense que les impôts, ce n'est une mauvaise chose, les dépenses publiques non plus ; c'est la grande différence entre vous et nous.

M. HOCQUARD

Je suis parfaitement d'accord avec Maxime, il ne faut surtout pas réduire les dépenses publiques ; prôner la réduction des dépenses publiques est une vision de droite de la société, nous sommes bien d'accord.

Il y a deux débats : la question de la taxe foncière et la question de l'augmentation des différentes contributions. Je souhaite réagir uniquement sur la taxe foncière ; c'est un peu étonnant, parce que ce débat, malgré le fait qu'il ne soit pas partout posé sur la table, est quand même posé dans les discussions. C'est aussi un débat de justice fiscale et sociale dans notre ville. Il ne faut pas simplement dire que c'est une ressource supplémentaire ; 35 % des habitants de cette ville sont propriétaires, dont des multi-propriétaires, comme Jacques l'a dit, pour une partie importante. Le taux de taxe foncière est autour de 13 ou 14 % à Paris ; la moyenne est le double et la moyenne des métropoles au-dessus de 30 %. Si vous prenez juste les chiffres comme ça, cela donne l'impression à Paris de « paradis fiscal » sur la question foncière, qui pose question sur le sujet de la justice sociale. Encore une fois, pas seulement sur la question des recettes, mais comme nous parlons de la taxe foncière à l'occasion de ce vœu, je voulais rappeler ce sujet dans ce débat, sujet qui nous interpelle, sur la question de la manière dont la richesse est répartie dans cette ville. Quand vous avez une augmentation de taxe foncière, cela veut dire que vous avez des moyens d'action supplémentaires pour une ville, pour pouvoir redistribuer, agir pour ses habitants... Une vraie question est donc posée là, un débat de fond.

M. PLIEZ

Merci. Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu, après ce riche débat.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

Nous examinons ensuite deux vœux qui se retrouvent.

Je vous propose que chacun nous expose son vœu, que nous puissions avoir un débat global ; ensuite nous nous prononcerons vœu par vœu.

V20-2022-296 : Vœu du groupe communiste et citoyen pour le retour à une offre complète de transports en commun sur toutes les lignes.

M. BAUDRIER

Ce vœu est le prolongement de débats que nous avons avec Valérie PECRESSE depuis 5 ans. Nous sommes dans une situation d'effondrement des transports publics franciliens ; je crois que le mot effondrement n'est pas trop fort : 25 % de bus en moins, une cavalerie budgétaire dingue faite sur le budget 2022, avec une augmentation galopante de la dette, de 5 à 8 milliards d'euros. Quand Ile-de-France Mobilités avait un trou de 100 millions d'euros en fonctionnement, on disait que c'était très grave ; là, Valérie PECRESSE nous parle de 950 millions. Ce n'est plus grave, c'est abyssal, et ajouté à la privatisation des transports que représente la mise en concurrence de la RATP, les gens démissionnent en masse de la RATP, ce qui entraîne un risque de ne plus avoir de bus du tout, ou presque plus de bus très vite. Nous avons prédit cet effondrement à Valérie PECRESSE, mais il va beaucoup plus vite que ce que nous avons prédit.

Comment revenir à une offre de transport normale ? Comment empêcher la hausse du pass Navigo ? Nous, communistes, avec le soutien de toute la gauche, et nous les remercions, nous avons proposé

de nouvelles recettes ; la recette de fonctionnement classique pour Ile-de-France Mobilités est le versement mobilité. Il y a trois ans, nous avons obtenu du gouvernement MACRON-PHILIPPE, pour financer le Grand Paris Express, la création d'une zone spécifique pour taxer les bureaux, spécialement dans les secteurs les plus riches de Paris, c'est à dire les mêmes arrondissements que ce qui est marqué dans notre vœu pour Ile-de-France Mobilités. Nous avons mené cette bataille pendant deux à trois ans et nous l'avons gagnée. Nous avons gagné 3 milliards d'euros de financements, et ce contre le gouvernement actuel. Cela montre que parfois nous arrivons à gagner les rapports de force.

Voici la proposition que nous faisons à Valérie PECRESSE depuis 5 ans : créons pour le versement mobilité la même zone, pour ne toucher que les bureaux là où ils sont pleins ; il y en a beaucoup, ce sont des boîtes du CAC 40, pour faire payer les plus riches, et uniquement les plus riches. Cela rapporte, en plus, beaucoup d'argent, puisque les bureaux sont pleins et que la demande est très forte. Cela fait 5 ans qu'elle nous dit non, et maintenant que c'est problématique pour le budget, elle dit (il y a 15 jours) : « J'ai une idée, je vais créer une zone de taxes dans les bureaux les plus riches ». Elle dit que finalement elle est d'accord, mais ne veut pas l'augmenter trop (parce qu'elle est quand même de droite) ; elle veut donc porter ce taux à 3,3 %, et pour financer le reste, a besoin d'une augmentation du pass Navigo, qui si nous faisons une règle de 3, nous amène entre 90 et 95 euros. C'est pour cela que dans cet alinéa, qui est un peu technique, nous proposons la création de ce taux ; de fait, nous sommes en train de gagner le rapport de force, car le Premier Ministre a déjà donné plus ou moins donné son aval à cette création, mais à taux de 4,5 %. En effet, 4,5 % représente 1,1 milliard de recettes ; avec cela vous ramenez toute l'offre à 100 %, sans augmentation du pass Navigo, et il est même possible d'augmenter les salaires des chauffeurs de bus, et tout va mieux. Ce que propose Valérie PECRESSE est la même chose, mais avec 3,3 %, ce qui ne permet pas d'augmenter les chauffeurs de bus, et le pass Navigo passe à 90 ou 95 euros. Ce taux de 4,5 % est un petit détail, mais non négligeable ; nous y tenons beaucoup.

V20-2022-297 : Vœu relatif à la dégradation de la qualité du service public des bus parisiens, déposé le Groupe Les Écologistes de Paris 20^e.

M. GOULIN

Je ne vais pas trop paraphraser Jacques BAUDRIER qui maîtrise parfaitement ces sujets pour les porter au niveau d'Ile-de-France Mobilités, mais effectivement on ne peut que s'étonner et regretter la situation actuelle dont pâtissent prioritairement les habitants des quartiers populaires, puisque les transports en commun restent souvent le moyen de mobilité privilégiée. De plus, la topographie de notre arrondissement fait qu'ils sont d'autant plus dépendants des transports en commun, notamment des autobus, que dans d'autres arrondissements à Paris. A à l'heure où on essaie d'inciter les Parisiens et les Parisiennes à emprunter les transports en commun, à la fois pour des raisons écologiques mais aussi pour des raisons financières, compte tenu de la crise du pouvoir d'achat, il est totalement aberrant de les priver davantage d'une offre de transport qui soit identique à celle qui existait avant la pandémie.

La situation est parfaitement connue, Jacques BAUDRIER l'a résumée : aujourd'hui Valérie PECRESSE est au pied du mur. Je regrette qu'il n'y ait pas de représentants de la droite ce soir pour nous répondre sur ces points ; nous l'avons alertée à plusieurs reprises, quel que soit le niveau d'alerte. Malheureusement elle n'a rien trouvé de mieux à faire que d'essayer de renvoyer la balle à la RATP, en sommant la directrice générale de la RATP de trouver des solutions à une situation qu'elle e elle-même engendrée. C'est effectivement « l'hôpital qui se fout de la charité », passez-moi l'expression. Le vœu déposé par le groupe écologiste vise parfaitement à compléter celui des communistes, et donc nous marchons d'un même pas. Comme quoi il est possible de se réunir quand on ne parle pas de la porte de de Montreuil.

M. PLIEZ

Je crois que les choses sont claires. Laurent SOREL, Florence de MASSOL.

M. SOREL

Nous soutenons les deux vœux ; c'est bien que tout le monde soit rassemblé. Le vœu des communistes comporte un élément de plus, la question des financements. En effet, il faut trouver les 950 millions, et les 4,5 % d'augmentation du versement mobilité donnent une réponse très concrète.

Par ailleurs, il est important de répondre politiquement à Valérie PECRESSE, parce qu'elle veut se dédouaner de toute responsabilité auprès des usagers des transports en commun d'Ile-de-France. Les élus au Conseil régional le font, mais il est important de marteler que la responsable principale est Valérie PECRESSE. Le deuxième élément sur la question des transports, c'est que je ne vois pas comment les usagers, dans la situation actuelle, vont accepter une augmentation à 90 ou 95 euros du Pass Navigo. Cela ne peut pas passer ; nous avons donc la possibilité de les faire reculer parce que ce n'est pas possible. La situation actuelle n'est déjà pas supportable, donc augmenter le pass Navigo à 90 ou 95 euros n'est pas possible.

Mme de MASSOL

Je suis tout à fait d'accord avec ces deux vœux mais j'ai une petite suggestion sur le vœu qui concerne les bus : dans les considérants vous ne faites pas part du fait que le bus est le seul moyen de transport en commun accessible aux personnes à mobilité réduite. On attend les bus 76 et 69 pendant trois quarts d'heure. Leur suppression a un impact énorme sur la vie des personnes à mobilité réduite. Ce serait bien de le regliser dans le vœu sur les bus. C'est une proposition.

M. GOULIN

Pour répondre à Mme DE MASSOL, vous n'avez peut-être pas tout à fait bien lu notre vœu, puisque dans le troisième considérant, nous parlons spécifiquement des personnes à mobilité réduite et des personnes en situation de handicap.

Mme DASPET

Je suis bien embêté parce que j'allais exactement dire ce que vient de dire Florence de MASSOL, mais en ajoutant aussi les poussettes, et en ajoutant à la liste des plaintes le bus 61, parce que là ce n'est même plus trois quarts d'heure, c'est davantage.

Je souhaite aussi rebondir sur les propos de Laurent SOREL, concernant la question de l'égalité face au pass Navigo ; on sait aussi que pour les gens qui ont la chance d'être salariés, une quote-part est portée par l'entreprise. Pour les chômeurs ou les personnes âgées, il y a des possibilités à la Ville de Paris, mais pas forcément ailleurs. Cette histoire de forfait Navigo est quand même quelque chose de totalement inégalitaire.

Pour le reste, nous allons voter les deux vœux.

M. BUSSY

Le groupe Paris en Commun est évidemment en accord avec les deux vœux, qui de notre point de vue se complètent parfaitement, tant sur le rappel des usages et de la baisse énorme de fréquentation que sur le besoin de revoir le financement et de défendre le financement du système. Et pour cela nous avons un combat régional à mener, un combat à l'échelle de la Ville de Paris. Je rappelle aussi que la Ville de Paris aide énormément les usagers, les enfants, les seniors, par des baisses de prix parfois extrêmement importantes. Les enfants prennent le bus aussi ; sans bus ils se retrouvent dans une perte d'autonomie très importante ; je pense aux collégiens et aux lycéens. Nous avons tous la même vision des choses ; il existe une équation financière sur laquelle nous avons un énorme rapport de force à mener, Jacques en a parlé avec beaucoup de sens tactique. Il faut que nous soyons soudés, et que nous soyons capables de discuter avec les communes autour de nous, que ce soit les arrondissements mais surtout les communes limitrophes ; quand on parle du bus 61, on parle aussi de toute la desserte au-delà du périphérique. Cela rejoint le sujet de la porte de Montreuil, puisque l'on essaie de raccrocher les wagons entre les communes limitrophes et Paris, ce qui passe aussi beaucoup par les bus.

M. PLIEZ

Je vous laisse parler mais je rappelle juste la règle : vous avez droit à une prise de parole par intervenant. Mais allez-y, Madame de MASSOL.

Mme DE MASSOL

C'était pour dire à Monsieur GOULIN que j'avais bien lu, mais plébisciter ne veut pas dire accessible. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Les bus sont le seul transport en commun accessible aux personnes à mobilité réduite, et c'est pour ça qu'elles le plébiscitent ; mais il y a une petite nuance.

Après consultation des membres, les vœux sont adoptés.

M. PLIEZ

Je vous propose d'examiner deux vœux que nous regroupons, relatifs aux campements dans le nord-est parisien.

V20-2022-298 : Vœu relatif au campement et à l'installation d'un bidonville dans les locaux de la DEVE le long des avenues parisiennes Benoît Frachon & Léon Gaumont à la porte de Montreuil, déposé par l'ensemble des élu-e-s du groupe Les Écologistes 20^e.

M. ALIBERT

Depuis le mois de juin, un campement s'est installé sur l'ancien site des espaces verts de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, la DEVE, qui est aujourd'hui géré par la SEMAPA. Ce site est occupé depuis le départ des bucherons de la Ville de Paris et dans la perspective notamment de l'opération urbaine sur la porte de Montreuil. Cette occupation du site concerne trois hangars, mais également tous les espaces entre ces derniers, qui se transforment progressivement, il ne faut pas avoir peur du terme, puisque c'est le cas, en bidonville, avec des campements de fortune faits de matériel de récupération, qui regroupent de nombreuses familles avec plusieurs enfants.

Depuis juillet on a constaté que plus d'une cinquantaine de personnes, avec plusieurs enfants, vivaient sur le site dans des conditions indignes et d'extrême précarité. Ces personnes sont par ailleurs suivies par la mission d'urgence sociale de la Direction des Solidarités de la ville ; elles sont principalement originaires d'Europe de l'Est et sont toutes demandeuses d'une solution d'hébergement ; elles répondent par ailleurs présentes au service de la Protection Maternelle et Infantile.

Je remercie le Maire et son cabinet qui sont très attentifs à la situation, avec les services de la Ville, pour accompagner ces personnes et veiller à ce que ce soit fait dans de bonnes conditions.

Notre groupe a souhaité déposer un vœu sur le sujet, car nous nous inquiétons de cette situation, notamment à l'approche de la trêve hivernale et alors que la situation de l'hébergement d'urgence est catastrophique. L'État a annoncé qu'il allait fermer 14 000 places sur deux ans : 7 000 cette année et ce alors même que pas plus tard que la semaine dernière, le SIAO faisait remonter plus de 1 000 demandes d'hébergement ou de mises à l'abri en souffrance, c'est-à-dire non résolues. On voit bien que la relation est ingérable, indigne et catastrophique sur le front de l'hébergement d'urgence, alors même que cette compétence revient à l'État et que la Ville s'y substitue bien trop souvent, bien que cela l'honore, bien entendu.

Très concrètement, ce désengagement annoncé par l'État se traduit déjà dans les faits. Dans une note interne du SIAO du Val-d'Oise la semaine dernière, était annoncé que plus d'une cinquantaine d'établissements hôteliers n'allaient pas renouveler leur agrément, et que dès novembre, c'est-à-dire au début de la trêve hivernale, ce seront 3 000 places d'hébergement d'urgence en moins dans la région.

Ce vœu que notre groupe soumet au Conseil d'arrondissement vise d'abord à remercier les services de la Ville, notre majorité et le cabinet de l'équipe municipale, qui s'engagent au quotidien pour l'accompagnement et l'accueil inconditionnel de toutes les personnes concernées, et des sans-papiers bien sûr, mais demande aussi que les services municipaux interviennent sur les questions de propreté et de salubrité dans ce quartier, puisque la situation n'est pas digne et se dégrade rapidement.

Ce vœu propose aussi, comme celui que l'exécutif a déposé en réponse à notre vœu, qu'aucune expulsion, y compris en cas de décision positive sur le recours qui a été demandé par la SEMAPA, ne soit menée sans propositions convenables de solutions d'hébergement pour toutes les familles, et que la préfecture d'Ile-de-France s'engage aux côtés de la Ville et des associations de solidarité pour la création rapide de nouvelles places d'hébergement d'urgence. Cela sous-entend que l'État revienne sur les fermetures qu'il souhaite initier.

Je conclurai, parce que nous l'avons tous en tête dans cette salle, que cela concerne notre arrondissement, mais plus largement toute la France. Une question écrite d'une députée écologiste du Rhône au gouvernement montre que la situation est similaire à Lyon ; on voit de plus en plus d'enfants et de familles dans nos établissements scolaires, qui perdent leur hébergement à cause de la précarité dont nous parlions plus tôt. Je remercie donc à nouveau les collègues ici présents, qui sont très engagés sur ces sujets, les services sociaux, les réseaux de parents d'élèves qui se mobilisent et qui souvent proposent des places d'hébergement à la place de l'État, et bien sûr les associations de solidarité.

V20-2022-299 : Vœu de l'Exécutif relatif aux campements dans le nord-est de Paris.

M. PLIEZ

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme GARRIGOS

Merci beaucoup au groupe écologiste et à Antoine ALIBERT pour avoir soulevé cette question qui est très importante. Comme cela a été dit la semaine dernière, au SAMU social, 1 000 demandes étaient restées sans réponse. Ces 7 000 places d'hébergement que l'État prévoit de fermer cette en France, dont la majorité en région Île-de-France, sont à mettre en parallèle au nombre de personnes qui ont été recensées à Paris lors de la Nuit de la Solidarité (2598). On voit là l'importance des besoins.

C'est d'autant plus frappant que le droit existe, notamment en ce qui concerne les familles, à qui doit être garanti le droit d'hébergement et à l'accompagnement, comme le prévoit le Code de l'action sociale et des familles ; ce code, on le sait depuis des années, est loin d'être mis en place.

Une des grosses difficultés que nous avons est effectivement l'évacuation des campements, c'est à dire l'expulsion des personnes sans propositions de logement adaptées. On voit cela depuis des années, depuis le début des années 2000, avec les expulsions de campements de Roms, qui ont fait la une, et pour lesquelles on a du mal à trouver des solutions encore aujourd'hui.

Il est évident que l'on ne peut pas trouver les solutions uniquement à Paris, parce que c'est une question métropolitaine ; il nous faut travailler avec les communes aux alentours et ne pas leur imposer. La question n'est pas d'imposer, comme c'est fait souvent, mais de réellement travailler avec elles pour trouver des logements pérennes où les familles puissent s'installer et se développer.

L'État doit garantir (et la Ville s'y est toujours engagée) l'accueil inconditionnel des personnes ; les personnes n'ont pas à vivre à la rue, l'accès au logement est un droit fondamental. Nous y contribuons mais nous ne pouvons pas le faire seuls, nous devons vraiment le faire ensemble.

Comme je le disais, il ne peut pas y avoir d'expulsion, que ce soit d'un campement ou d'un squat ou même de la rue dans les tentes au bord du périphérique, sans solutions de logement.

Si nous sommes d'accord sur tous ces points, néanmoins nous n'appelons pas à voter votre vœu pour une raison très simple ; c'est qu'il se focalise sur la porte de Montreuil ; or, nous travaillons déjà ensemble sur la question du relogement de ces personnes. Comme vous le savez, nous travaillons avec l'État, nous recherchons des solutions, et il nous paraîtrait pratiquement contre-productif à ce stade d'émettre un tel vœu. D'autre part, nous souhaitons souligner que la porte de Montreuil n'est pas le seul lieu. De plus, à l'approche de l'hiver, de nouveaux campements se forment au niveau des portes ; l'idée n'est pas d'avoir un nouveau vœu à chaque fois. Il nous semble beaucoup plus important d'avoir un vœu global et de continuer à travailler, d'exiger de l'État qu'il applique le droit par rapport aux personnes, et nous mobiliser tous ensemble.

M. GLEIZES

Nous allons voter les deux vœux et nous tenons bien sûr à maintenir notre vœu parce que nous tenons au réaménagement de la porte de Montreuil et nous savons qu'actuellement ce campement est un des obstacles à ce réaménagement. Comme il n'est pas question de le faire dans n'importe quelle condition nous savons qu'aujourd'hui c'est un préalable au réaménagement ; c'est le piège dans lequel malheureusement la Ville s'est placée toute seule. Si nous avons maintenu les bûcherons et la DEVE sur cet espace, et que nous avons retardé l'abattage des arbres, nous ne serions pas dans cette situation un peu kafkaïenne. Nous devons à la fois maintenir notre ambition sociale, maintenir notre mission urbaine et notre mission écologique par rapport à cet espace. Malheureusement nous avons une situation très kafkaïenne, nous espérons que nous en sortirons par le haut. L'inquiétude que nous avons aussi par rapport à cela, c'est qu'à partir du moment où la

SEMAPA a fait un recours, que les forces de police s'appuie dessus pour faire une évacuation avec l'appui du préfet de police, que nous serons obligés de condamner. Nous regrettons cette situation kafkaïenne ; c'est pour cela que nous maintenant notre vœu, parce qu'il est important d'apporter notre soutien aux personnes présentes dans cet espace.

M. SOREL

Nous voterons les deux vœux. Je pense que c'est important ; je ne vais pas répéter ce qu'a dit Jérôme GLEIZES, mais avec la perspective de l'intervention de la police, il est important de voter ce vœu sur cette question, pour avoir une solution concrète qui ne soit pas une solution policière de répression.

Sur la question de la crise globale de l'hébergement d'urgence, ce n'est pas simplement la question du relogement qu'il faut avoir en tête ; c'est la question du relogement à proximité, en particulier pour les familles. Nous avons un exemple très concret dans le 13^e où des familles ne peuvent plus loger dans leur hôtel social ; elles ont des enfants, et on propose à certaines des solutions d'hébergement extrêmement éloignées du lieu où ils sont scolarisés.

C'est une situation aussi où pour les familles, la question du relogement à proximité est extrêmement importante. Sur 13^e, cela va être très compliqué cet hiver, dans une situation d'urgence sociale, et il est important que nous prenions le problème à bras le corps en tant qu'élus de la Ville de Paris. Il peut y avoir des solutions de relogement ailleurs qu'à Paris, mais il ne faudrait pas que Paris fasse ce qu'elle aime faire, c'est-à-dire envoyer à la banlieue un certain nombre de personnes précarisées et en difficulté.

Mme JARDIN

Je vais commencer par partager les préoccupations de Monsieur ALIBERT sur l'augmentation des personnes à la rue et notre inquiétude commune sur l'inaction de l'État sur ce sujet. Je pense que c'est pour cela que notre vœu sur l'hébergement d'urgence et celui porté par le groupe PEC sont essentiels. Je voulais revenir sur l'état de dangerosité du site, où des personnes vivent dans des situations particulièrement précaires, avec un site à proximité du périphérique : 85 personnes dont une vingtaine d'enfants. Avec l'hiver qui va approcher, il y a un risque de feu ou d'empoisonnement par le monoxyde de carbone. La situation est très préoccupante, avec de nombreux sites et campements qui sont fermés dans nos communes périphériques ; il y a donc un risque fort d'augmentation de ce campement et d'agglomération de populations. Un jugement va avoir lieu prochainement, mais nous n'avons pas attendu ce jugement pour agir. Je tiens à dire que depuis le départ, nous travaillons avec la préfecture sur des offres d'hébergement d'urgence. Comme vous le savez, Monsieur ALIBERT, ces personnes sont suivies par l'unité d'assistance aux sans-abri, des diagnostics sont effectués toutes les semaines ; il y a un vrai accompagnement de la Ville, et je ne voudrais pas que le vœu que vous portez donne l'impression que la Ville se désengage. Absolument pas. Nous nous sommes engagés depuis le départ à ce que ces personnes, si le jugement dit que le camp doit être démantelé, soient bien toutes accompagnées, comme la Ville l'a toujours fait, et sans division des familles.

Après consultation des membres, le vœu du groupe Les Écologistes est rejeté.

Après consultation des membres, le vœu de l'Exécutif est adopté.

V20-2022-300 : Vœu relatif à la création de Journées du matrimoine et du patrimoine à Paris dès 2023, déposé par les élu-e-s du groupe Les Écologistes 20^e.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Bonjour. Je voulais présenter ce vœu qui demande la dénomination pérenne des Journées européennes du patrimoine en Journées européenne du matrimoine et du patrimoine.

Même si les choses évoluent, on constate le peu de visibilité des femmes dans l'histoire des sciences, des arts, des mouvements sociaux et de la politique ; l'égalité entre femmes et hommes nécessite une valorisation de l'héritage des femmes.

Ce terme de matrimoine existe depuis le Moyen-Âge et explicite bien le fait d'hériter d'une femme. Bien qu'il se soit invisibilisé en faveur du terme patrimoine, peu à peu le terme reprend de sa signification et replace les femmes dans le récit historique. J'ajouterai que, dans les faits, la pratique existe déjà dans de nombreuses villes européennes et françaises, telles que Florence, Liège, Bruxelles, Rennes, Bordeaux, Montpellier, Nantes, Montreuil, Saumur et encore d'autres villes ; d'ores

et déjà on y dénomine les Journées du matrimoine et du patrimoine. Cela s'est fait également dans le 20^e arrondissement, que ce soit au niveau des choses présentées par la mairie ou que ce soit pour les animations préparées par les associations du 20^e arrondissement.

La Ville de Paris travaille elle-même en ce sens, en faveur de l'égalité femmes hommes, à travers des politiques culturelles mémorielles patrimoniales et matrimoniales. Elle travaille aussi à un parcours de l'histoire de Paris à travers les legs des femmes.

Nous demandons qu'en 2023 on dénomine ces journées matrimoine et patrimoine, et que soient interpellées la ministre de la Culture et la commissaire européenne à l'éducation, à la culture et au multilinguisme, à la jeunesse, au sport, afin que les Journées européennes du patrimoine deviennent les journées européennes du matrimoine et du patrimoine.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BOUHDIDA-LASSERRE.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Bonsoir. Le groupe Paris en Commun accueille ce vœu très favorablement puisque la question de l'égalité femme-hommes et tout ce qui en découle, la culture, l'histoire et tout ce qu'on appelle aujourd'hui le patrimoine, est essentiel. Je crois par ailleurs que notre engagement féministe est commun à tous aujourd'hui. Comme ma collègue Claire l'a indiqué, le thème de matrimoine n'est pas nouveau ; il existait au Moyen-Âge et a disparu, sous l'effet de l'englobement des femmes au sein du couple puis derrière leur mari, ou leur frère ou leur père.

L'ethnologue Hélène HERTZ indiquait il y a près de 20 ans que l'élargissement du champ sémantique de patrimoine ne fut possible qu'à la condition d'une diminution concomitante de celui de matrimoine. C'est pourquoi ce vœu pose bien la question de la visibilité des femmes, de leur reconnaissance dans ce qu'on appelle aujourd'hui le patrimoine, mais demain également le matrimoine.

Cette question de la visibilité est un enjeu majeur pour lequel Paris agit de différentes manières, pas seulement dans les noms mais également dans l'espace public, avec les noms de rues, les noms de trams. Nous avons la chance dans le 20^e arrondissement d'avoir un tram avec énormément de noms féminins, également des équipements pour la jeunesse ; je pense à Taos AMROUCHE, à Mahalia JACKSON. Nous avons inauguré récemment avec Epency EPARA EPARA le TEP Eudy SIMELANE. Une action globale est donc déjà menée à Paris. Dans la continuité de ce qui est mené, c'est tout naturellement que nous soutiendrons ce vœu, pour aller plus loin.

C'est une nouvelle étape qui s'ouvre à nous, pour toujours changer les mentalités, pour occuper le plus d'espace possible, puisque tous les espaces sont politiques et doivent être utilisés pour faire avancer la cause de l'égalité femmes-hommes et de la reconnaissance des femmes dans notre histoire.

Petit aparté : il ne s'agit pas, comme certains pourraient le dire, d'une scission, d'une séparation, d'une division, mais plutôt d'une reconnaissance, pour avoir une République qui s'adresse à toutes et tous.

Mme de MASSOL

Juste un petit mot pour dire que je voterai ce vœu, et que matrimoine est un mot utilisé depuis le Haut Moyen-Âge français.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

C'est ce que nous venons de dire.

M. PLIEZ

Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-301 : Vœu déposé par Florence de Massol et les élus et élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif aux efforts pour tendre vers la sobriété énergétique à Paris.

Mme de MASSOL

Je vais vous éviter la lecture des considérants, et aller directement aux propos en vous demandant à ce que le Plan sobriété énergétique annoncé par la Ville de Paris soit enrichi à l'aune des résultats de la concertation du groupe de travail collectivités territoriales, publiés fin septembre-début octobre. La Première Ministre Madame BORNE a prévu de présenter les conclusions de cette concertation le 6 octobre. Des idées intéressantes pourront peut-être être ajoutées et enrichir le Plan sobriété de la Ville. Je vous propose aussi que le 20^e puisse communiquer sur la déclinaison « 20^e – Oise » de ce Plan de sobriété, ce qui permettra aux habitants de mieux prendre en compte les efforts que nous faisons, et que ce plan sobriété soit enrichi par une formation aux agents de la Ville sur les questions de sobriété, pas seulement aux agents qui travaillent dans les bureaux de la mairie du 20^e et dans les autres bureaux de la Ville, mais aussi tous ceux qui sont sur le terrain, dans les équipements publics, et qui sont souvent un peu laissés à l'écart pour ce genre de formation. Ce serait bien de les intégrer à cet effort collectif. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur ALIBERT.

M. ALIBERT

Une explication de vote pour justifier notre vote contre. D'une, la plupart du vœu est satisfait sur ses attendus, par ailleurs cela m'ennuierait quand même de donner à peu de frais une onction écologiste au groupe que vous représentez à Paris et surtout au gouvernement que vous soutenez.

Les attendus sont satisfaits, puisque sur les écogestes à destination des agents, plusieurs campagnes existent déjà ; une nouvelle est en route.

Vous en faites mention dans votre vœu, un Plan de sobriété parisien a été présenté, notamment par Dan LERT, adjoint en charge des sujets écologistes au niveau de la Ville de Paris. Ce plan prévoyait d'ailleurs un comité de pilotage en lien avec les mairies d'arrondissement. Il s'est tenu, je crois, la semaine dernière et il donnera bientôt lieu à une communication sur ce que nous ferons. Première chose pour votre information, Madame de MASSOL, pour chaque bâtiment public, un référent sobriété énergétique sera identifié pour pouvoir mettre en œuvre ce plan au niveau de l'arrondissement.

Je ne vais pas m'engager pour la Ville de Paris, mais il est évident que si des conclusions du groupe de travail que vous mentionnez sur les collectivités territoriales, piloté par l'État, proposait de bonnes mesures, la Ville les reprendrait à son compte ; mais j'émet quand même un petit doute sur le fait que l'État ait de meilleures idées sur ce sujet que les collectivités, qui travaillent depuis bien longtemps sur la question, notamment avec le réseau France urbaine. Je me permets au passage de regretter la lenteur de l'État sur le sujet, puisque le début de l'explosion des coûts de l'énergie ne date pas de la guerre russe en Ukraine, mais déjà de près d'un an, époque à laquelle nous avons déjà déposé un vœu en tant qu'écologistes afin d'augmenter le FSL énergie. Je souhaiterais aussi rappeler, par rapport aux écogestes que vous citez, que vous avez pu voir circuler notamment aujourd'hui des cartes de l'APUR, qui datent de 2022 sur la consommation énergétique. On constate bien sur ces cartes que les personnes qui sont les moins sobres énergétiquement sont celles qui peuvent plus se permettre de faire du gaspillage énergétique, et qu'elles se situent principalement à l'ouest de Paris. Notre arrondissement se caractérise par une forte sobriété énergétique ; ce n'est de la sobriété choisie, c'est un déficit économique. Je ne souhaite donc pas appeler les habitants du 20^e à moins se chauffer alors qu'ils sont déjà en précarité énergétique. Je rappelle quand même par ailleurs que la Ville fait énormément pour la rénovation thermique des logements. Je voulais rappeler aussi que nous avons déposé un vœu pour lutter contre la sobriété énergétique ou peut-être la précarité énergétique dans nos écoles, puisque les investissements doivent être utilisés et fléchés pour pouvoir rénover thermiquement nos écoles. Je regrette que nous arrivions à une situation où nous sommes obligés de baisser la température pour enseigner en classe, alors que des investissements pris plus tôt auraient pu permettre d'éviter cela, avec une meilleure isolation.

Je rappelle que dans toute politique énergétique qui se respecte, il y a la question du mix énergétique de production ; vous connaissez la chanson des écologistes sur le sujet. Il y a la question de la consommation, et de la diminution de la consommation, on parle de sobriété à l'aune de la crise, mais il y a aussi tout ce qu'on peut essayer de faire pour éviter l'explosion de la consommation, notamment

en permettant le développement de certaines technologies numériques. Vous vous souvenez qu'à ce sujet, nous avons déposé un vœu pour lutter contre le développement de la 5G ; en effet, le développement de cette technologie va entraîner une augmentation considérable de la consommation énergétique, que nous ne serons pas à même de pouvoir gérer sur le long terme si nous multiplions tous ses usages ainsi.

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois pas d'autres mains se lever, donc je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2022-302 : Vœu relatif au service public de la psychiatrie dans le 20^e, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel du groupe France insoumise

M. PLIEZ

C'est un vœu amendé.

M. SOREL

Effectivement c'est un vœu amendé. Je vous explique les conditions dans lesquelles nous avons écrit ce vœu : c'est suite à la visite de Madame SIMONNET en tant que députée du CMP Avron, qui a lui permis de vérifier un certain nombre de problèmes préoccupants sur les CMP de l'arrondissement, qui recoupent un certain nombre de problèmes dans le système hospitalier français.

Actuellement, sur le site en question, 52 lits sur 122 ont été fermés, soit 43 % de la capacité hospitalière de l'unité, en raison de problèmes de recrutement, en psychiatrie de manière générale, et de moyens. En Île-de-France 20 % de lits seraient fermés, 16 % sur le Groupe Hospitalier Universitaire de Paris. Les problèmes de recrutement, comme dans beaucoup de services publics, sont dus à la faiblesse des salaires, à des problèmes d'attractivité, de conditions de travail compliquées. C'est d'autant plus dramatique dans cette situation qu'il y a une hausse des besoins liées aux répercussions de la crise sanitaire et à l'aggravation de la crise sociale ; 27 % de nouveaux patients, pour une de soins en baisse.

Le vœu a été amendé par l'exécutif ; nous reprenons donc les amendements que vous voyez à l'écran. Nos remarques sur les problèmes de sécurité ont été retirées, et dans les considérants, la question principale reste, c'est à dire l'interpellation du ministre de la Santé et de la Direction du GHU de Paris sur la situation du site Avron, et l'urgence de mettre en place un plan de recrutement dans le secteur de la psychiatrie : hausse des salaires, amélioration des conditions de travail, avec comme objectif la réouverture des lits et une amélioration des soins. Mais ce qui a été retiré, comme vous le voyez à l'écran, c'est la question qu'un nouveau local soit trouvé pour le CMP Télégraphe, en lien avec la Ville de Paris et les services du GHU Paris.

J'espère que j'ai été clair sur les amendements, mais à l'écran je pense que vous avez bien compris ce qui a été retiré du vœu.

M. JALLAMION

J'interviens à la place de Karine DUCHAUCHOI qui ne peut être parmi nous aujourd'hui, étant cas contact.

Ce vœu a l'avantage de mettre en avant les difficultés de la psychiatrie. Il faut rappeler que la psychiatrie française s'est battue depuis 50 ans pour ne plus être considérée comme un lieu de relégation sociale mais comme un dispositif de soins. Avec une hausse de 40 % en 10 ans des patients suivis, la suppression de dizaines de milliers de lits au cours des dernières décennies, le secteur est au bord de l'implosion. La pandémie de Covid-19 a mis en évidence de nouvelles souffrances liées à l'isolement, aux angoisses de toutes sortes et aux violences intrafamiliales en pleine explosion. Cela nécessite de maintenir ou de rétablir un lien thérapeutique avec chaque patient, ce qui implique par exemple pour chaque CMP des moyens humains en nombre et en qualification nécessaire pour assurer cette continuité. De même l'hôpital public est en difficulté pour accompagner les demandes de patients présentant des pathologies psychiatriques, pour lesquels les services

d'urgence ne sont pas adaptés et les personnels pas formés. Les communistes réclament d'ailleurs depuis de nombreuses années l'embauche immédiate sur des postes de titulaires, de milliers de psychologues, qui ont dû renoncer à leur métier et appellent à un véritable débat national sur la psychiatrie, et des moyens à la hauteur ; une psychiatrie soucieuse de l'humain.

Nous sommes évidemment en accord avec le premier attendu, et nous vous remercions d'avoir supprimé le second, car tout simplement un travail est d'ores et déjà engagé.

Concernant le CMP Télégraphe, dont les locaux sont effectivement trop petits, le GHU a interpellé la Direction de la santé publique. En la matière, comme chacun le sait, trouver des locaux n'est pas si simple ; il faut aussi tenir compte dans cette démarche de l'équilibre territorial afin de répondre aux besoins. La Direction de la santé publique a répertorié les besoins du GHU dans le cadre de la convention-cadre qui le lie à la Ville.

Vous avez accepté d'enlever le considérant qui parle d'insécurité. Même si dans le quartier c'est un véritable problème, à notre avis ce n'est pas une raison pour enlever un service public dans ces quartiers justement difficiles. C'est pour cela que nous tenions à ce que vous l'enleviez, et dans ces conditions nous voterons ce vœu avec joie.

M. SAMAKE

Le GHU Paris psychiatrie et neurosciences a été créé en 2018 ; il est né du rapprochement des hôpitaux Maison Blanche, Perray-Vaucluse et Sainte Anne. Ainsi il devient le premier acteur hospitalier parisien pour les maladies mentales et du système nerveux. Sa création a été actée officiellement par un arrêté de l'ARS et approuvée par le Conseil de Paris ; 66 000 patients sont accueillis chaque année par des professionnels de santé. Ses actions se concentrent essentiellement sur les troubles psychiques liés au vieillissement, les soins continus et spécifiques aux adolescents, la consolidation du lien parent-enfant lors de la périnatalité, les suivis de proximité pour les personnes autistes, la prise de soins pour les publics en précarité, en précarité let le sevrage d'addictologies, la prise en charge somatique des patients souffrant de troubles psychiques.

Comme vous le savez, le secteur de la santé souffre d'un manque de moyens, en particulier avec des difficultés énormes de recrutement dans les services, notamment les services psychiatriques et les services des urgences.

Pour en revenir plus précisément au service public de psychiatrie dans le 20^e, que soient attribués des moyens, notamment en termes de ressources humaines est évidemment un attendu que nous ne pouvons que soutenir. Idem pour l'amélioration des conditions de travail.

Le vœu initial ayant été amendé sur différents points, tel que cela a été rappelé, il sera voté par mon groupe qui est d'accord sur l'essentiel.

M. PLIEZ

Je ne vois pas d'autres mains se lever ; je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-303 : Vœu relatif à la création de marchés de biffins régulés de petites tailles sur le 20^{ème} arrondissement, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel.

M. SOREL

Nous avons décidé de représenter un vœu sur cette question, parce que la question de la porte de Montreuil est aussi une question sociale. Comme vous le savez tous, des biffins sont présents porte de Montreuil, et la solution proposée à cette question ne peut pas être une solution de répression.

Je rappelle que les biffins exercent une activité à la fois économiquement et écologiquement utile ; ce sont des récupérateurs vendeurs qui font un travail essentiel à l'entraide et à la lutte contre la pauvreté dans les quartiers populaires ; ils sont présents depuis longtemps porte de Montreuil, mais aussi un peu à Belleville et à Ménilmontant.

Les biffins sont souvent confrontés à des politiques de répression et d'exclusion. Les associations de biffins demandent depuis plusieurs années un marché régulé dans le 20^e, qui permettrait aux biffins de disposer d'un espace de vente encadré et sans risque de répression et d'exclusion. L'expérience du carré des biffins dans le 18^e, avec l'association Aurore mais aussi l'expérience du marché des récupérateurs biffins sous la halle du marché Croix de Chavaux de Montreuil qui permet la responsabilisation des biffins, leur sécurisation mais aussi de bien distinguer la biffe de la revente de

produits illicites (produits avec dates de péremption, produits issus du recel), facilitant le travail de la police à l'encontre de revente illicite, contribue à un meilleur équilibre dans l'usage de l'espace public. Le projet actuel de réaménagement de la porte de Montreuil ne prend pas en compte la présence sur le site de nombreux biffins. Or, vous serez tous d'accord que quel que soit le projet qui sera choisi, et quels que soient les travaux qui seront faits, on ne réglera pas par des solutions d'urbanisme le problème social qui existe porte de Montreuil. Il faudra, par rapport à cette question des biffins, réfléchir à des expérimentations, des marchés régulés de petites tailles. Nous sommes en effet conscients qu'il ne peut pas y avoir une concentration sur la durée comme il en existe aujourd'hui porte de Montreuil. Nous aussi discutons avec les habitants porte de Montreuil ; nous sommes d'ailleurs un certain nombre à vivre à proximité ou à passer régulièrement dans le coin, et nous comprenons bien les difficultés que cela pose, tant du point de vue du maintien de l'ordre, de la tranquillité publique, que de la propreté. Nous pensons donc qu'il est d'autant plus nécessaire de mettre en place des expérimentations et de réfléchir à des emplacements à des jours et horaires définis.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Madame EKON.

Mme EKON

Merci Monsieur le Maire. Évidemment nous ne nions pas la question sociale liée à la situation des biffins, qui à mon sens ne pourra pas se résoudre seulement par l'institution et la création de marché des biffins porte de Montreuil.

Partant du constat que l'expérience du marché des biffins à Montreuil n'est pas aussi concluante que cela, parce que l'association AMELIOR ne respecte pas les termes de la convention d'occupation de la Croix de Chavaux signée avec la ville de Montreuil. En effet, vous l'avez rappelé, il était prévu que cette association assure la propreté du site après la tenue de ce marché, ainsi que la sécurité. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Je peux vous le confirmer et l'attester, pour en avoir discuté notamment avec Montreuil.

Je pars également du constat qu'une expérience a été menée à Belleville il y a quelques années ; elle a été catastrophique, à la fois à la fois pour les habitants mais aussi pour les associations de commerçants, dans la mesure où cette association n'a pas assuré la sécurité et la propriété qui sont les conditions qui lui incombent.

Enfin, je pense profondément, pour en avoir aussi échangé avec les commerçants de la porte de Montreuil, que la situation des biffins à la porte de Montreuil est complètement intenable. Malgré tout, il s'agit d'un marché illégal. Par ailleurs ce marché n'est du tout accepté par les commerçants dont les conditions de travail sont impactées par la présence de ces biffins, sans parler de ce que vous évoquiez, comme les problèmes de sécurité autour de ce marché. Aujourd'hui je suis assez étonnée, dans la mesure où des discussions ont été initiées avec l'association AMELIOR, pour pallier à cette situation sociale des biffins, qui est dévastatrice. Il s'agit en effet d'une certaine forme de précarité, que vous avez annoncée dans votre vœu. Mais cette association, à travers son président, est complètement fermée à toute question de réinsertion, à tout dialogue de réinsertion de ces biffins. Par ailleurs cette association est censée défendre les intérêts des biffins. Or, ce n'est pas le cas. La méthode est condamnable ; AMELIOR passe par des menaces. Je peux en attester, en ayant reçu quelques quelques-unes. Des menaces également à l'encontre du cabinet du maire et des personnes qui travaillent sur ces sujets. Trouvez-vous vraiment que c'est une personne sérieuse et une personne qui défend réellement l'intérêt des biffins ? Nous, nous proposons une situation d'insertion, mais en dehors de tout marché de la biffe. Nous avons reçu l'association des biffins ainsi que quelques représentants des biffins, et il est aujourd'hui impossible de discuter avec les biffins sans la présence du président de l'association. Je pense que ces biffins sont instrumentalisés par ce personnage et que pour reprendre la discussion avec les biffins il faut changer de président ou d'association. J'ai décidé de rompre tout dialogue avec AMELIOR, parce que la situation devient totalement intenable.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2022-304 : Vœu relatif aux hausses de factures d'énergie des locataires du logement social, sur proposition de Danielle Simonnet et Laurent Sorel du groupe France insoumise.

M. PLIEZ

Je crois que ce vœu est amendé, et que les amendements ont été acceptés.

M. SOREL

Je confirme : les amendements proposés ont été acceptés. Je vais faire court parce qu'il est tard. Vous savez que nous sommes dans une situation où le gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire, pour contenir la hausse ; cependant, cette hausse va influencer sur le pouvoir d'achat. Le bouclier tarifaire ne concerne ni le chauffage collectif électrique ni les dépenses des parties communes, et les bailleurs sociaux ne bénéficient plus de l'accès aux tarifs de l'énergie réglementés depuis 2016. Autre élément : le gouvernement a intégré très tardivement le chauffage collectif au gaz dans le bouclier tarifaire ; cela veut dire que le tarif sera moins protecteur pour les particuliers pour ce qui est des hausses de gaz. De plus, vu la situation sociale compliquée, nous savons que les bailleurs sociaux vont devoir faire face à énormément d'impayés de loyers dans les mois à venir. Nous regrettons que le gouvernement Macron n'ait pas pris la décision de bloquer les prix de l'énergie, comme nous l'avons défendu à l'Assemblée en tant que NUPES ; cela aura des répercussions dramatiques sur le pouvoir d'achat, cela en a déjà. C'est pour ça que nous proposons, parce que nous nous sommes rendu compte de la situation sociale désespérée dans lesquelles sont certaines personnes :

- Qu'il y ait une protection et qu'aucune hausse de tarif ne soit subie par les locataires ;
 - De faire en sorte d'instaurer un blocage des prix, qui ne soit pas assumé par les bailleurs sociaux qui ont déjà des difficultés financières, mais financé par la mise en place d'une taxe sur les superprofits.
- L'amendement ajoute qu'une contribution financière soit demandée aux fournisseurs d'énergie pour financer ce bouclier. Cette contribution financière est évidemment financée par la mise en place d'une taxe sur les superprofits.

M. PLIEZ

Nous avons la délibération sous les yeux ; je crois que c'est très clair. Monsieur CHEVANDIER.

M. CHEVANDIER

Quelques mots pour préciser le sens de ces amendements et rappeler que les bailleurs sociaux ont été très fragilisés depuis 2017, et ont été très largement mis à contribution par les différents gouvernements Macron. Ils sont aujourd'hui dans une situation financière très difficile. On connaît les bailleurs parisiens qui sont plutôt dans une bonne situation, et encore ils ont beaucoup moins de marge de manœuvre, et sont beaucoup moins en capacité de répondre à la crise de l'augmentation des cours de l'énergie. Énormément de bailleurs dans d'autres métropoles en province sont très fragilisés. Nous tenons donc absolument à ce que soit précisé explicitement que ce mécanisme ne pèsera pas sur les bailleurs sociaux. Par ailleurs, nous proposons une piste de financement, parce qu'il nous semble que des propositions comme celles-là, pour être crédibles dans le débat public, doivent être accompagnées d'une manière de les financer ; tel était le sens du deuxième amendement.

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois pas d'autres prises de parole. Je vous propose de voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2022-305 : Vœu de l'Exécutif relatif à la lutte contre les *dark stores*.

M. SAUVAGE

Je présenterai la première partie, et Karine EKON la deuxième partie. Je tiens à m'excuser d'avance auprès de mon collègue Pascal JOSEPH (qui n'est pas là), parce que ce vœu comporte beaucoup d'anglicismes.

Vous le savez tous, notamment depuis la crise sanitaire, on assiste à un développement très fort du *quick commerce*, avec des *dark stores* et des *dark kitchens*. Ce vœu se focalise plutôt sur les *dark stores*, qui consistent le plus souvent à transformer des locaux en pied d'immeuble en entrepôts de stockage, utilisés pour la livraison rapide de courses à domicile. Ces *dark stores* ont des effets dévastateurs dans leur quartier d'implantation, avec une fragilisation du tissu économique et commerciale local, l'apparition de nombreuses nuisances pour les riverains : les bruits causés par les livraisons et les livreurs, souvent très tôt le matin et jusqu'à très tard le soir, les déchets produits par les activités de stockage, les bruits causés au sein de ces *dark stores* pour les personnes qui vivent au-dessus, la mise en danger des piétons par la circulation incessante des deux-roues. Toutes ces nuisances que je viens de décrire, les habitants de la rue de Bagnolet, notamment ceux qui vivent autour du 71 rue de Bagnolet, le constatent quotidiennement, avec une mise en danger des riverains et une dégradation de leur environnement. La rue de Bagnolet est une rue qui circule beaucoup, et nous travaillons à réduire la circulation.

Les *dark stores*, ce sont aussi des conditions de travail très dégradées imposées aux salariés, parfois aux autoentrepreneurs ; le droit du travail n'est pas toujours respecté. En outre, la plupart des *dark stores* qui ouvrent, le font sans déposer de demandes d'autorisation d'urbanisme ; une telle demande est obligatoire quand on souhaite changer la destination de local, pour passer d'un commerce à un entrepôt. Les *dark stores* relèvent en effet des entrepôts.

Ces *dark stores* violent, par leur nature même, plusieurs règles d'urbanisme. Je vais vous citer quelques règles qu'on trouve dans le domaine du règlement de l'actuel PLU, qui montrent bien à quel point le PLU doit être pris comme un document politique :

- Sont assimilés à des entrepôts tout locaux d'entreposage liés à une activité industrielle, commerciale ou artisanale, lorsque leur taille représente plus d'un tiers de la surface de plancher totale. C'est le cas pour tous les *dark stores* ;
- La fonction d'entrepôt n'est admise que sur des terrains ne comportant pas d'habitations autres que des logements de gardien, et sous réserve du respect de dispositions, et cetera. Je rappellerai que le *dark store* Flink au 71 rue de Bagnolet se trouve au pied d'un immeuble de logements ;
- La transformation en entrepôt de locaux existants au rez-de-chaussée sur rue est interdite ; c'est le cas pour le 71 rue de Bagnolet ;
- Sur tout terrain comportant une surface de plancher à destination d'entrepôt, il doit être réservé les emplacements nécessaires et adaptés pour assurer toutes les opérations usuelles de chargement ; déchargement et manutention. Une aire est exigée pour toute installation, y compris en cas de changement de destination transformant des locaux en entrepôts. Quand on connaît la situation du 71 rue de Bagnolet, ces mots peuvent faire sourire.

Je n'en dirai pas plus, et si le Maire le veut bien, ma collègue Karine EKON pourra continuer.

A travers ce vœu, nous envoyons un message de soutien aux habitantes et aux riverains du 71 rue de Bagnolet.

Mme EKON

Quelques éléments de contexte puis je reviendrai sur les mesures prises par la Ville.

Aujourd'hui nous avons la chance dans le 20^e arrondissement de n'avoir qu'un *dark store* officiellement en activité ; il s'agit de celui ciblé dans le vœu que Maxime vient de nous présenter. Ce *dark store* est ouvert 7 jours sur 7, de 8h du matin à minuit, sans discontinuer, ce qui veut dire que dans une journée qui compte 24 heures, les habitants n'ont que 8 heures de répit, ce qui est considérablement problématique pour le cadre de vie et l'aspiration à un certain apaisement.

Maxime l'a rappelé, ces *dark stores* non seulement sont illégaux mais en plus détériorent considérablement le tissu économique ; là où il y a des commerces de proximité qui eux respectent évidemment les horaires d'ouverture et qui contribuent à animer nos quartiers, à créer du lien avec les habitants et les riverains, les *dark stores* sont complètement exempts de tout cela. C'est assez problématique et j'assimile cela à une certaine concurrence déloyale, en raison, par ailleurs, de la plage horaire qu'ils occupent.

La Ville a mis en place quelques mesures, avec Emmanuel GREGOIRE et Olivia POLSKI, notamment un guichet de signalement à l'adresse des Parisiens. Tous les Parisiens peuvent signaler les *dark stores* sur ce guichet. C'est comme cela qu'on arrive à les démasquer. Des contrôles de légalité permettent également de démasquer des emplois dissimulés ; Maxime l'a rappelé dans son vœu, ces *dark stores* ne respectent pas forcément le droit du travail. Les pénalités financières peuvent être très lourdes de conséquences pour ces établissements, et des verbalisations pour encombrement de l'espace public sont faites.

Toutes ces mesures ont permis de fermer une vingtaine de *dark stores* sur le territoire parisien mais ce n'est pas suffisant ; nous attendons avec impatience l'arrêté ministériel promis par le gouvernement pour régler tout cela et permettre à nos riverains et à nos commerces de proximité de reprendre le cours de leur vie.

Nous vous incitons à voter favorablement ce vœu.

Mme DJELALLI

Le Groupe Ecologiste tenait à apporter son soutien à cette démarche que nous proposons également depuis un an au niveau parisien. En effet le vœu des écologistes, le premier qui a été déposé en Conseil de Paris date de novembre 2021 ; il est relatif aux multiples risques liés au développement du quick, commerce, qui se veut, entre guillemets, plus le rapide que le consommateur. Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, un vœu a été voté en mars 2022, relatif à l'arrêt des *dark stores*, des *dark kitchens* et des *drives* ; ou encore celui relatif aux inspections du travail dans ces quick commerces, adopté en juin 2022.

A la lecture de ces vœux, nous pouvons voir une réelle progression au niveau de la Ville de Paris. Un autre vœu sera déposé au prochain Conseil de Paris par notre groupe, relatif à l'intensification de la lutte contre les *dark stores* et *dark kitchens*, ainsi que toute forme d'entrepôt illégal. Ce vœu donne un autre cap, celui d'intégrer dans la révision du PLU bioclimatique en cours des mesures interdisant l'implantation des quick commerces à Paris. La Ville a donc la main sur l'interdiction, et non la régulation permettant de laisser la place à une vraie logistique du dernier kilomètre, qui a été donnée juste avant par Maxime et Karine, et ainsi penser aux livreurs qu'il nous faut accompagner, car nous savons que ces formes de *dark kitchens* font vases communicants avec le manque de protection sociale dans le domaine de la livraison.

Ce sujet est très important ; il a même été soulevé, avant toute chose, par l'Union européenne. Je salue d'ailleurs le travail de Leila CHEBBI à ce sujet.

Le travail de l'APUR met en exergue dans un document datant du 3 octobre 2022, en parlant entre guillemets d'économie ou de business de la flemme. Ce sont les mots et les termes du PDG de Super U. On apprend que ces formats de livraison représentent 8,7 milliards de chiffre d'affaires ; depuis le premier confinement, plus de 140 % entre 2020 et 2022.

Un arrêté dans le Code de l'urbanisme modifiera l'issue des destinations dans les constructions pouvant être réglementés dans les plans locaux d'urbanisme ; la sous-destination concernant les *dark kitchens* y figurera, laissant place à des projets plus « social », plus solidaires et plus écologiques.

Revenons au niveau local ; dans le 20^e arrondissement, nous nous sommes engagés depuis le début de notre mandat avec plusieurs délégations à travailler sur cette volonté politique ; par exemple le projet de service de livreur éthique, liant les structures de l'ESS et de l'économie circulaire et les habitants du 20^e. Peut-être dans un futur proche, ce sera en lien avec le territoire zéro chômeur, permettant du coup d'être salarié en CDI, avec toute forme de protection sociale qui se doit. Ou encore un travail et un cadre politique des exigences de chacun et chacune ici présents auprès du GUE commerce, en implantant des structures qui correspondent aux habitants, afin de pouvoir mieux animer nos quartiers. Nous avons aujourd'hui toutes les clés en main pour repenser la politique en remettant au centre l'innovation sociale, l'économie sociale et solidaire mais aussi l'alimentation durable, sur cette question fondamentale structurant nos quartiers et les animations de la vie au quotidien.

Je vous invite à voter tous favorablement.

M. JALLAMION

Avec l'explosion des applications de quick commerce depuis la crise sanitaire, les acteurs se sont précipités sur le marché parisien. Au début de l'année 2022, selon l'Atelier parisien d'urbanisme, Paris et sa proche banlieue comptait plus de 80 *dark stores*, dont 60 à Paris, d'une dizaine d'opérateurs

différents. Des centaines de millions d'euros ont été levés par les start-ups du secteur, dans cette course frénétique. Le Turc GTIR avait déjà levé plus d'un milliard d'euros, quand l'Allemand Flink passait la barre des 900 millions. Dans le 20^e, pour l'instant il n'y a plus que Flink, rue de Bagnolet, objet de ce vœu. Les clients sont surtout des classes moyennes, aisées, et supérieures, ce qui explique leur faible nombre dans le 20^e. La moitié de ces *dark stores* sont en situation illégale au regard des règles d'urbanisme comme cela a été dit. Ils s'installent dans des locaux, auparavant occupés par des commerces de proximité, notamment supérettes, restaurants, commerces, qui apportent bien plus à la vie de quartier. En plus de faire de la concurrence aux commerçants du quartier, leur présence crée des nuisances pour les riverains.

Si contrairement aux livreurs uberisés, les livreurs disposent d'un contrat de travail, leurs conditions de travail sont exécration : pression exercée par le grand nombre de commandes à livrer dans des délais extrêmement courts, charges lourdes sur leur dos, comme des packs d'eau par exemple. Les heures supplémentaires non payés sont monnaie courante ; ils travaillent de 9 heures à 12 heures par jour en moyenne. Les arrêts maladie et les accidents du travail sont légion ; les licenciements abusifs sont fréquents.

Ces *dark stores* ont créé un besoin au détriment des livreurs, des petits commerçants et des habitants, à l'heure où la crise climatique au contraire à réfléchir à nos besoins réels. Cela interroge le soutien de l'Etat à ces formes de capitalisme destructrices à tous points de vue, et cela interroge aussi les comportements individuels de ceux qui ont les moyens de se faire livrer leurs courses en 10 minutes, sans se préoccuper du coût humain et social.

En plus du soutien aux habitants qui vivent à côté de Flink rue de Bagnolet, il convient également d'apporter notre soutien aux salariés qui méritent des conditions de travail dignes et humaines.

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois pas d'autres mains levées. Je vous invite à vous prononcer sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

3. Questions orales

M. PLIEZ

Nous avons 4 questions orales à examiner. Je vous rappelle la règle de notre règlement intérieur élément : l'autrice ou l'auteur lit la question, le maire ou un membre du Conseil de son choix dispose de 3 minutes pour répondre et le droit de réplique est de 2 minutes. Je serai intransigeant sur le timing, au regard de l'heure

Q20-2022-004 : Question orale sur les suites de la concertation relative au 88 rue de Ménilmontant, déposée par l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20^e

M. GOULIN

Cette question concerne l'avenir de la parcelle du 88 rue de Ménilmontant, qui fait couler beaucoup d'encre.

Le devenir de la parcelle du 88 rue de Ménilmontant interroge les habitant-es du quartier.

Suite à un amendement des élu-e-s écologistes au Conseil de Paris inscrivant le besoin d'un complément de concertation avec les riverain-e-s sur le projet, le Conseil de Quartier Belleville avait sollicité le Conseil d'arrondissement pour traduire en acte cette proposition. Un vœu de l'exécutif du 20^e arrondissement avait repris cette proposition à son compte le 22 juin 2022 et prévoyait une réunion de consultation sur la base de deux scénarii comportant l'attribution de locaux commerciaux pour équilibrer économiquement l'opération immobilière portée par Paris Habitat en lien avec la SARL 88 Ménilmontant.

Lors de cette réunion du 14 septembre dernier, les habitant-e-s présent-e-s ont rejeté le premier scénario et ont proposé des pistes pour préciser le deuxième scénario - présenté comme étant encore à préciser : ouvrir l'auditorium au public ou prévoir un autre équipement culturel ouvert aux habitant-e-s qui respecte le voisinage, végétaliser le plus possible la parcelle, et revoir l'offre commerciale pour l'adapter aux besoins du quartier. L'idée d'ateliers-boutiques a été bien reçue.

De nombreuses idées vont dans le bon sens et devraient être analysées pour construire un scénario alternatif, en complétant les pistes intéressantes du scénario 2, tout en s'inscrivant dans le calendrier initial.

Les élu-e-s du groupe Les écologistes 20^e, posent la question orale suivante :

Nous demandons à Monsieur le Maire du 20^e arrondissement, de bien vouloir confirmer que :

- Le souhait d'abandonner le scénario 1 a bien été entendu ;
- Un scénario alternatif s'attachant à répondre aux souhaits d'adaptation de l'offre commerciale, d'ouverture sur le quartier et de végétalisation de la parcelle, sera travaillé en tenant compte du calendrier initialement prévu.

M. PLIEZ

Je m'interroge sur la pertinence et l'opportunité de cette question orale, qui me demande l'abandon d'un des scénarios alors que la concertation locale est en cours et que les habitants n'ont pas dit leur dernier mot. Comme vous le savez, ce projet avait été décidé sous l'ancienne mandature. Nous l'avons pris en cours en relançant effectivement une concertation à la demande du conseil de quartier. Il y a deux invariants dans ce projet :

- La réalisation de 45 logements étudiants, qui est une urgente nécessité ;
- La commercialisation des locaux d'activité pour assurer l'équilibre économique de l'opération.

Ma priorité est que ces logements sortent dans les délais, compte tenu de la situation précaire d'un grand nombre d'étudiants qui n'ont pas les moyens de se loger dans la capitale.

La réunion publique organisée le 14 septembre dernier était de qualité, constructive, avec environ 80 personnes présentes. Nous allons diffuser dans la semaine une restitution du travail et des avis émis dans les ateliers. Vous verrez que les réponses des habitants ne sont pas binaires et permettent, par exemple, de combiner les deux scénarios.

Nous organiserons ensuite, après avoir restitué ces réponses, une consultation en ligne pour qu'un maximum de personnes et d'acteurs de l'arrondissement puissent s'exprimer.

Cette concertation se déroulera jusque décembre, date à laquelle nous devons arbitrer ce programme pour ne pas prendre de retard sur le calendrier de réalisation.

Souhaitez-vous répliquer où passons-nous à la deuxième question orale ?

M. GOULIN

Dans la mesure où il semblait que le scénario A avait été rejeté, je me pose la question de savoir à quel moment il va être décidé que ce scénario sera définitivement écarté. J'entends bien qu'une concertation en ligne sera proposée aux habitants. C'est bien cela ? D'accord.

Par ailleurs, sur les impératifs de végétalisation, les habitants ont fait remonter le fait qu'ils souhaitaient que cette parcelle conserve un caractère végétal. Or en l'état actuel des choses, le projet prévoit très peu de végétalisation sur cette parcelle. Quelles modalités peuvent être envisagées pour renforcer ce caractère végétal, quel que soit le scénario retenu ?

M. PLIEZ

Je n'ai pas le droit de réplique, mais je crois que c'est une question que nous allons poser au bailleur ; je pense qu'il y a effectivement moyen d'améliorer ce point sans problème, puisque cela va effectivement ressortir de la concertation.

Je vois pas mal d'élus qui nous quittent, donc je voudrais embrayer sur la deuxième question.

Q20-2022-005 : Question orale sur les moyens attribués à la propreté dans le vingtième arrondissement, déposée par l'ensemble des élu-es du groupe Les Écologistes 20^e

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Monsieur le Maire, la territorialisation vous permet désormais d'orienter, au plus près de la réalité de notre arrondissement, les moyens de la propreté. Cela rend possible la prise en compte de lieux plus fréquentés parce que touristiques ou alors avec une activité économique générant plus de monde donc plus de déchets. La territorialisation permet aussi d'allouer des moyens supplémentaires à des quartiers en particulier. Comment avez-vous réparti ces moyens et selon quels critères ? A titre d'illustration, les habitantes et habitants de la porte de Montreuil constatent chaque jour la présence

de nombreux déchets au sol et des poubelles sur la voie publique qui débordent. Ce quartier a-t-il bénéficié de moyens supplémentaires et si oui lesquels ?

Notre souhait que ces priorités soient définies quartier par quartier en concertation avec les CQ, qui connaissent généralement bien les besoins ainsi que les « délaissés urbains ».

M. PLIEZ

Merci. Martin BUSSY vous répond.

M. BUSSY

Merci, Monsieur le Maire. En tant que collègue de la majorité, Claire, j'eus apprécié que tout simplement tu me pose la question, et je me serais fait un plaisir de pouvoir répondre en dehors peut-être de ce Conseil d'arrondissement, qui sans doute sans doute n'a pas vocation à appuyer sur débats entre nous. Pour répondre, il y a deux points différents dans la question, à mon avis : la territorialisation d'un côté, la Porte de Montreuil de l'autre. Territorialisation ne veut pas dire privilégier un quartier par rapport à un autre, sinon c'est une rupture d'égalité. Cela veut dire ça veut dire avoir à disposition des moyens qui ne sont plus décidés que par le central mais qui sont aussi décidés à l'échelle de l'arrondissement. Ce ne sont pas plus de moyens, c'est une partie des moyens sur lesquels nous avons une agilité d'usage. En l'occurrence, Monsieur le Maire et moi-même avons décidé d'augmenter autant que possible le nombre de moyens mécaniques attribués à la propreté. Pourquoi ? Parce que ces engins permettent massivement de ramasser plus de déchets que des agents à pied ; mais les uns vont avec les autres. On ne peut pas faire que des engins.

Deuxièmement, et cela n'a rien à voir avec la territorialisation, nous travaillons avec les conseils de quartier et nous travaillons sur le plan de propreté. Le plan de propreté est un document que la Direction technique de la propreté travaille tous les 6 à 7 ans pour remettre le taux de salissure des rues. Les rues évoluent, vous l'avez mentionné, le tourisme, les résidents, les usages peuvent être différents et la fréquence de déchets peut être plus ou moins importante en fonction des rues. Ce plan de propreté redéfinit donc tous les 6 à 7 ans la fréquence et les moyens attribués à chaque rue. Ce travail est en cours d'élaboration sur le plan technique ; il sera présenté à chaque conseil de quartier pour recueillir leur avis.

Je l'ai annoncé avec Madame GAFFORELLI lors de la première réunion dédiée à ce sujet avec les conseils de quartier. Ils s'en réjouissent, ils me relancent, d'ailleurs à juste titre, sur la date. J'attends que ce plan de propreté soit élaboré avec les services techniques pour être ensuite débattu et précisé avec les conseils de quartier.

Vous mentionnez mes poubelles qui débordent porte de Montreuil ; c'est un problème de sociétés de gardiennage, qui ont la responsabilité de sortir les poubelles dans un état où les éboueurs peuvent les ramasser. Si vous demandez aux éboueurs ce qu'ils pensent des poubelles qui débordent, ils vous diront qu'ils ne doivent pas les ramasser. Nous avons là un sujet de nombre de containers.

Cela représente 35 % de la saleté au sol ; c'est lié au fait que certains bacs de résidence débordent. Et lorsqu'ils sont sortis, des choses tombent à terre ; il faut les ramasser.

Peut-être que mon immeuble et le vôtre sont concernés par ce problème ; c'est un grand débat que nous avons avec Paris Habitat en l'occurrence, puisqu'on parle de la porte de Montreuil, afin de mieux orchestrer le travail entre les gardiens et les éboueurs. Ce serait une partie de la réponse sur la malpropreté. Il y a ensuite les dépôts sauvages ; la lutte contre les dépôts sauvages est très compliquée. Il y a une déchetterie gratuite, des enlèvements gratuits, sur simple rendez-vous, et pourtant beaucoup de gens laissent leurs déchets à même le sol. Ce ne sont pas que des gens, ce sont aussi des entrepreneurs du bâtiment. Vous parlez de la porte de Montreuil, moi je vais vous parler de la porte de Bagnolet, de la porte des Lilas, ou de la porte de Vincennes, où c'est le même problème. Des camionnettes se déchargent de volumes énormes. Monsieur BAUDRIER est encore mieux placé que moi pour le savoir puisqu'il travaille sur le sujet à l'échelle de Paris ; ce sont des tonnages énormes, ce sont des produits polluants, et ce sont les éboueurs qui se cassent le dos pour ramasser tout cela.

Comment lutter contre ça ? Il faut des plans de prévention, il faut aussi une disponibilité de la police municipale, qui fait ce qu'elle peut. Ce sont des plans protéiformes, et je serai ravi qu'on puisse discuter en discuter entre collègues de la majorité, afin d'améliorer tout ça.

M. PLIEZ

Merci. Deux minutes, si vous le souhaitez.

Mme GOFFAUX-ESPEJO

Ce sera même plus court. Je voudrais revenir sur le procès d'intention qui m'est fait et qui n'a pas lieu d'être, mais chacun ressent ce qu'il veut.

Concernant les poubelles, je parlais des poubelles publiques qui débordent. Je suis très contente de savoir que de nombreuses concertations sont faites avec les conseils de quartier mais, même si je suis consciente des difficultés que pose quartier de la porte de Montreuil, je pense que c'est l'un des quartiers prioritaires du 20^e.

Q20-2022-006 : Question orale concernant les personnels chargés de sécuriser les abords des écoles, déposée par Danielle Simonnet et le groupe France insoumise 20^e

M. SOREL

Depuis la rentrée, nombre de parents d'élèves nous ont alertés sur la suppression dans plusieurs écoles du 20^e des postes des personnels chargés de sécuriser les abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Nombre de parents considèrent, à raison, cette suppression comme problématique pour la sécurité de leurs enfants.

Le groupe France insoumise souhaite poser la question orale suivante :

Nous demandons au Maire du 20^e de nous indiquer :

- Combien de postes de personnels en charge de sécuriser les abords des écoles ont été supprimés en cette rentrée ? Pouvez-vous nous communiquer la liste complète des écoles concernées ?
- Pour quelles raisons cette suppression, qui semble néfaste pour la sécurité des élèves du 20^e, a-t-elle été décidée ?

Mme JARDIN

C'est simple, il n'y a pas de suppression des points école, qui sont toujours au nombre de 37 dans le 20^e. Aucun poste de surveillant de point école n'a été supprimé. Nous avons cependant, et vous le savez, de vraies difficultés de recrutement. Actuellement 13 points école ne sont pas encore pourvus, suite à des non renouvellement de vacataires qui n'ont pas souhaité renouveler leur contrat. Nous sommes actuellement en recrutement intensif. Nous avons par ailleurs lancé une grande campagne de recrutement, que j'invite tous les élus de la majorité à relayer, parce que nous avons besoin en effet de mieux sécuriser nos écoles dans le 20^e.

Q20-2022-007 : Question orale concernant les transports pour les sorties scolaires des enfants en situations de handicap, déposée par Danielle Simonnet et le groupe France insoumise 20^e.

M. SOREL

Le lundi 12 septembre, une classe de CM1 de l'école Mouraud est venue visiter l'Assemblée nationale, sur invitation de Danielle Simonnet en tant que députée de la 15^e circonscription de Paris. Or, rien n'était initialement prévu pour permettre à l'une des élèves de cette classe, en situation de handicap moteur, d'accéder à cette sortie scolaire où il n'y avait pas de car prévu et où la classe s'est rendue en métro. C'est finalement l'école qui a, sur son fonds de solidarité, financé un taxi pour le déplacement de cette élève, accompagnée par son AESH.

Le groupe France insoumise souhaite poser la question orale suivante :

Nous demandons au Maire du 20^e de nous indiquer :

- Quels modes de transports sont prévus lors de sortie ne mobilisant pas un car scolaire pour les enfants en situations de handicap ?
- N'est-il pas envisageable de mobiliser des transports adaptés, comme c'est le cas lors des sorties qui sont organisées pendant les périodes de centre de loisir ? Ou à défaut, de mobiliser le service PAM ?
- En cette situation, le transport ne devrait-il pas être financé par la Ville, et non par le fonds de solidarité de l'école ?

M. ALIBERT

Je vais essayer de faire court même si je ne maîtrise pas le sujet totalement. Je remercie le cabinet de m'avoir donné les éléments. C'est normalement Anne BAUDONNE ou Karine DUCHAUCHOI qui auraient dû répondre, mais elles ne sont pas là ce soir.

Je rappelle que le nombre d'enfants handicapés en classes dites « normales », a augmenté de plus de 80 % en 15 ans. Au-delà de la question des modes de transport, le personnel doit être présent pour les accompagner : des AESH, dans des dispositifs parfois spécialisés comme les classes ULIS.

Nous avançons sur ces questions et bien sûr l'accompagnement de ces enfants dans ces sorties scolaires est un droit.

La Ville de Paris ne met plus de cars à disposition pour ces sorties, pour une raison simple, c'est qu'elle privilégie les transports en commun habituels. C'est une question d'impératif écologiste, mais c'est aussi pour utiliser les services publics de la Ville. Bien entendu quand on ne peut pas utiliser les métros on utilise les bus qui sont les moyens les plus accessibles.

Je vais passer sur le point d'ordre juridique : le STIF considère qu'il participe au financement des transports pour les enfants dans toutes les situations, sauf dans celles dites « de sortie scolaire ». Il refuse de les prendre en charge. Nous n'en avons pas connaissance au niveau de la mairie du 20^e. Votre question nous a permis d'en prendre connaissance. La DASCO est en train de mener les investigations pour voir ce qu'il est possible de faire. Il n'est pas normal que ce soient les fonds de solidarité qui financent cela ; c'est pourquoi la mairie du 20^e, dans l'attente des investigations et de vous apporter des réponses plus satisfaisantes sur ce que nous ferons ultérieurement en lien avec la DASCO, va débloquer les fonds nécessaires pour permettre de prendre en charge ces enfants, sachant que mobiliser le service PAM d'IDFM aurait été pour nous le plus indiqué. Mais nous allons prendre cela à notre charge en tant que collectivité.

M. PLIEZ

Mesdames et Messieurs, chers collègues l'ordre du jour de la séance étant épuisé, je vais lever cette séance. Je vous donne rendez-vous le 9 novembre à 19h pour le prochain Conseil.

Quelques mots sur la vie démocratique et les événements locaux avant que vous ne partiez :

- Le Pavillon Carré de Baudouin hors les murs continue : l'exposition « Belleville années 1970 » sur les murs extérieurs du PCB est toujours en place ;

- Le week-end du 8 et 9 octobre, ce sont les Journées de l'artisanat ;

- Vendredi 14 et jeudi 20 octobre, des ateliers participatifs dont lieu dans le cadre de la révision du PLU ;

- Du 10 au 17 octobre, des événements essentiellement destinés aux professionnels seront proposés dans le 20^e dans le cadre de la Semaine parisienne de lutte contre les discriminations ;

- Le lancement de la concertation du Plan Climat aura lieu le 21 octobre.

Tous ces événements et bien d'autres sont décrits dans la lettre d'information qui vous est envoyée par mail chaque jeudi. N'hésitez pas à vous inscrire si ce n'est fait.

Je vous remercie d'avoir été présentes et présents avec nous pour ce temps fort de la démocratie du 20^e arrondissement. Bonne soirée.